



Paysage culturel vivant  
de l'agropastoralisme  
méditerranéen

# Plan d'action Causses & Cévennes

2015/2021

*Construire un avenir commun...*



## SOMMAIRE :

<b>I) Le plan d'action : la concrétisation du plan de gestion</b>	<b>Page 3</b>
1) Les grandes lignes du plan de gestion : rappel	Page 3
2) Finalités du plan d'action	Page 4
3) Un plan qui répond au plan stratégique Europe/UNESCO	Page 5
<b>II) Récapitulatif de l'ensemble des actions</b>	<b>Page 7</b>
Tableau de phasage des actions	Page 8
<b>III) Les fiches-actions 2015-2021</b>	<b>Page 13</b>
Orientation n°1 : Aider au maintien de l'activité agropastorale	Page 13
Orientation n°2 : Mieux connaître et mieux gérer les paysages	Page 55
Orientation n°3 : Mieux connaître et gérer les attributs du patrimoine agropastoral	Page 76
Orientation n°4 : Accompagner les évolutions du territoire en architecture et urbanisme	Page 90
Orientation n°5 : Aider au développement de niches économiques	Page 101
Orientation n°6 : Accompagner le développement d'un tourisme Causses et Cévennes	Page 111
Orientation n°7 : Partager nos connaissances aux niveaux local et international	Page 130

## I) Le plan d'action : la concrétisation du plan de gestion

### 1) Les grandes lignes du plan de gestion : rappel

L'élaboration du Plan de gestion 2015-2021 a d'abord été une vision partagée de l'avenir de ce territoire et co-construite avec les gestionnaires d'espaces, de sites ou représentants de diverses catégories socioprofessionnelles du territoire. L'association de ces différents partenaires à la réflexion a permis de s'assurer que le plan de gestion Causses et Cévennes n'irait pas à l'encontre de leur propre politique de gestion mais au contraire, la renforcerait ou viendrait la compléter.

Afin de rendre le travail prospectif le plus pertinent possible par rapport à la réalité et les attentes du territoire, cinq groupes de travail thématiques ont été constitués :

- Un groupe de travail *agropastoralisme*
- Un groupe de travail *culture et patrimoine*
- Un groupe de travail *communication et tourisme*
- Un groupe de travail *paysage*
- Un groupe de travail spécifique *plan de gestion*.

Ils ont ainsi défini des objectifs qui puissent concrètement répondre aux perspectives issues du pré-plan de gestion 2012-2014 et qui ont été par la suite déclinés en sept grandes orientations thématiques, constituant le plan de gestion 2015-2021, approuvé en décembre 2014 par la Conférence Territoriale.

- L'orientation n° 1 est relative au maintien de l'activité agropastorale
- L'orientation n° 2, consacrée à la gestion des paysages
- L'orientation n° 3, dédiée au patrimoine et à la culture
- L'orientation n° 4, à l'accompagnement des évolutions architecturales et urbaines
- L'orientation n° 5, dédiée au développement de niches économiques liées à l'agropastoralisme et aux savoir-faire
- L'orientation n°6, porte sur le développement d'un tourisme Causses et Cévennes
  - et l'orientation n°7 transversale à toutes les thématiques, pour sensibiliser, former et échanger autour des connaissances et pratiques avec tous les publics (production de supports en format papier ou numérique, d'expositions, d'ouvrages ...).

Chaque orientation a été déclinée par la formulation d'objectifs faisant apparaître un diagnostic, des menaces potentielles et des propositions d'actions.

Non prescriptif, ce plan de gestion est l'illustration d'une fédération de personnes et de structures souhaitant s'engager concrètement pour la préservation du Bien Causses et Cévennes. Il concrétise en outre, l'engagement de la France pour la protection du Bien devant l'UNESCO.

Le plan de gestion est complété aujourd'hui par un plan d'action qui précise les enjeux, les objectifs et les modalités de réalisation des actions proposées dans le plan de gestion. Ces actions ont été proposées dans le cadre d'un travail collaboratif qui a associé les techniciens et les scientifiques dans l'intérêt du maintien de l'inscription des Causses et des Cévennes sur la liste du Patrimoine mondial.

Chaque action citée dans le programme d'action pourra être mise en œuvre par les maîtres d'ouvrages potentiels en fonction des moyens humains, techniciens et financiers qui leur sont propres.

## 2 ) Finalités du plan d'action

Le plan d'action a pour objectif de rendre effectif les actions listées dans le plan de gestion au cours des six prochaines années.

Organisé par fiches, il permet de fixer le cadre et les enjeux de manière à ce que les maîtres d'ouvrages potentiels puissent inscrire leur action de terrain en lien avec le cadre lié à Causses et Cévennes. Considérant les évolutions territoriales et politiques, le plan d'action sera amené à évoluer et s'affiner au cours du temps. C'est pourquoi, les fiches actions indiquent bien des maîtres d'ouvrages et des financements « potentiels » car chaque gestionnaire présent sur le territoire peut s'emparer d'une action et la mener avec les financements qui lui sont le plus appropriés.

Cet engagement pourra être formalisé dans le cadre des conventions annuelles de partenariat entre l'Entente et les gestionnaires désireux de s'impliquer dans la réalisation d'actions du plan 2015-2021.

Un phasage prévisionnel a été défini pour prévoir le lancement de chaque action, soit première tranche (2015-2018), soit deuxième tranche (2019-2021).

Un point sur l'état d'avancement de chaque action sera réalisé annuellement. De plus, les indicateurs de suivi renseignés sur chaque fiche permettront de quantifier et qualifier les actions réalisées et si besoin, réorienter certains choix.

### 3) Un plan qui répond au plan stratégique Europe / UNESCO

Le Comité du patrimoine mondial a récemment adopté un nouveau document de référence, à savoir le plan stratégique de la région Europe de l'UNESCO.

Conformément à la demande du Ministère de l'Écologie du développement durable et de l'énergie, destinataire de ce document, le plan d'action Causses et Cévennes indique pour chacune de ses actions de quelle action du plan Europe elles relèvent.

Liste des actions relevant des gestionnaires de sites UNESCO dans le plan stratégique Europe :

- « - **Action n°9** : Déterminer clairement les attributs de la VUE et en faire des éléments clés du système/plan de gestion.
  
- **Action n°13** : Clarifier et déterminer les rôles et responsabilités des autorités nationales, régionales et locales en matière de protection et de conservation des biens, en impliquant les communautés locales.
  
- **Action n°15** : Définir des indicateurs de suivi et mettre en place un système de suivi régulier<sup>1</sup>.
  
- **Action n°16** : Présenter et interpréter les résultats des rapports périodiques et prendre les mesures de gestion appropriées au niveau national et au niveau du site.
  
- **Adapter n°17** : Adapter aux besoins nationaux et/ou locaux les documents d'orientation technique du Centre du patrimoine mondial ainsi que les manuels concernant la gestion du patrimoine culturel et naturel.
  
- **Action n°18** : Avant le 3<sup>ème</sup> cycle des rapports périodiques, réviser et mettre à jour les plans de gestion afin d'y intégrer les mécanismes du patrimoine mondial ou les préparer s'ils n'existent pas.
  
- **Action n°22** : Renforcer et/ou créer des réseaux de gestionnaires de sites (nationaux ou thématiques)
  
- **Action n°23** : Jumelage/mentorat au niveau sous-régional, régional et/ou interrégional
  
- **Action n°24** : Recherche et échange de connaissances, à l'échelle sous-régionale et/ou régionale, sur les menaces communes pesant sur la VUE des biens (par exemple par type de biens).
  
- **Action n°26** : Les praticiens du patrimoine mondial et les communautés promeuvent l'amélioration de la compréhension, par les décideurs, des concepts et processus clés de la Convention du patrimoine mondial, aux niveaux national et régional (séminaires pour les acteurs clés, consultations publiques, etc.
  
- **Action n°27** : Professionnels du patrimoine mondial : identifier et impliquer les communautés ; habiliter ces communautés en formalisant des processus participatifs continus dans les systèmes de gestion.

<sup>1</sup> Action 15 : il s'agit d'utiliser notamment les résultats des rapports périodiques, la base de données (UNESCO) sur l'état de conservation des biens, les outils existants sur la gestion des risques et le tourisme durable ainsi que les manuels de référence sur la gestion des biens culturels et naturels.

- **Action n°28** : Diffuser des informations pertinentes et crédibles sur le patrimoine mondial : communication renforcée auprès des médias (*après inscription*), utilisation appropriée du logo du patrimoine mondial, célébrations, traduction en plusieurs langues, guides audio, réseaux sociaux,...
- **Action n°29** : Préparer et distribuer des brochures concises et compréhensibles sur les systèmes et/ou plan de gestion.
- **Action n°30** : Éduquer et informer les jeunes générations au sujet du patrimoine mondial. »

A noter que parmi ces actions, l'action n°15 relative au suivi du plan de gestion local, est transversale à tout le plan d'action Causses et Cévennes puisque des indicateurs de suivi ont été déterminés dans chaque fiche. Ils permettront, entre autre, de répondre à l'action n°18 du plan stratégique Europe, en vue du rapport périodique 2018 qui concernera le territoire.

## II) Récapitulatif de l'ensemble des actions

Les actions sont déclinées en 65 fiches réparties comme suit :

Orientation n°1 – agriculture : 20 fiches-actions

Orientation n°2 – paysage : 10 fiches-actions

Orientation n°3 – patrimoine : 5 fiches-actions

Orientation n°4 – architecture-urbanisme: 5 fiches-actions

Orientation n°5 – niches économiques : 4 fiches-actions

Orientation n°6 – tourisme : 7 fiches-actions

Orientation n°7 – partage de connaissances : 14 fiches-actions

**NB :** L'état d'avancement de chaque action est codifié dans le tableau par la symbologie suivante :

 Action non commencée

 Action en cours sur au moins une partie du territoire

 Action terminée

 Action abandonnée

*Cf. tableau ci-après.*

## Tableau de phasage des actions 2015-2021

Orientation	Objectif	Intitulé de l'action	Phasage	Avancement fin 2015 *	Page	Action Plan Europe/ UNESCO
Orientation n°1 : Aider au maintien de l'activité agropastorale	Objectif n°1 : Approfondir la connaissance sur l'agropastoralisme et ses liens avec son environnement naturel, économique et social	1.1.1 Développer le volet agropastoral de l'observatoire du Bien Causses et Cévennes ( <i>identification et caractérisation des systèmes agropastoraux, formations végétales, adaptation au changement climatique, mise en place d'un SIG ...</i> )	1ère tranche		14	n°9
		1.1.2 Renforcer l'acquisition de connaissance sur les pratiques de brûlage pastoral	1ère tranche		16	n°27 et n°9
		1.1.3 Mettre en place des fermes expérimentales	1ère tranche		18	n°27
	Objectif n° 2 : Aider l'installation et la transmission d'activités agropastorales	1.2.1 Recenser les démarches favorisant l'installation, la transmission et l'emploi dans les exploitations agropastorales : dispositifs institutionnels (loi pastorale, MAET ...) et démarches locales	1ère tranche		20	n°13
		1.2.2 Aider au développement d'une agriculture favorisant l'utilisation des ressources naturelles	1ère tranche		22	n°27
	Objectif n°3 : Conforter et développer les espaces agropastoraux	1.3.1 Créer un réseau pour définir des cahiers des charges qui intégreraient un volet concernant l'activité agropastorale dans les documents de gestion et de planification	1ère tranche		24	n°22 et n°13
		1.3.2 Anticiper, mobiliser et assurer une cellule de veille pour mobiliser du foncier à l'échelle du territoire et aider, entre autre, à l'installation et à la transmission	1ère tranche		26	n°13
		1.3.3 Reconquérir des espaces à vocation pastorale	1ère tranche		28	n°9
		1.3.4 Favoriser la préservation et le développement des races ovines locales	1ère tranche		30	n°9
		1.3.5 Établir un zonage concerté des espaces à vocation agropastorale et des espaces à vocation forestière	2ème tranche		32	n°27
		1.3.6 Contractualiser plusieurs milliers d'hectares pour une gestion pastorale : projet agri environnemental territorial	1ère tranche		34	n°9
		1.3.7 Relancer la transhumance : acquisitions foncières, logement des bergers, plans de gestion pastorale	1ère tranche		36	n°9 et n°27
		1.3.8 Consolider le programme d'équarrissage naturel	1ère tranche		38	N°9

Orientation	Objectif	Intitulé de l'action	Phasage	Avancement fin 2015 *	Page	Action Plan Europe/ UNESCO
Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale	Objectif n°4 : Maintenir et conforter l'activité agropastorale	1.4.1 Reconnaître les spécificités de l'agropastoralisme dans les politiques publiques	1ère tranche		40	n°13
		1.4.2 Développer l'ingénierie et le suivi durable des éleveurs pour conforter et développer leur projet	1ère tranche		42	n°15 et n°27
		1.4.3 Réhabiliter les réseaux hydrauliques et petits ouvrages liés à la ressource en eau pour une utilisation agricole : béals, impluvium, stockages individuels de substitution	2ème tranche		45	n°9
		1.4.4 Recenser, sécuriser, restaurer et organiser la gestion des drailles utilisées pour la transhumance et la randonnée	1ère tranche		47	n°27
		1.4.5 Expérimenter une valorisation financière liée au maintien des paysages par les exploitations	2ème tranche		49	n°27
		1.4.6 Développer le soutien technique et financier aux éleveurs pour leur protection contre la prédation	1ère tranche		51	n°24
		1.4.7 Développer un programme de recherche pour établir un bilan et les perspectives de la grande transhumance	1ère tranche		53	n°24
Orientation n°2 : Mieux connaître pour mieux gérer les paysages	Objectif n°1 : Développer les connaissances sur les systèmes de paysage	2.1.1 Mener un programme de recherche pluridisciplinaire sur les paléo-paysages des Causses et des Cévennes (cartographie par télédétection)	2ème tranche		56	n°28
		2.1.2 Définir l'aire d'influence de l'éolien autour du Bien UNESCO	2ème tranche		58	n°13
		2.1.3 Développer une approche des systèmes de paysages	1ère tranche		60	n°9
		2.1.4 Donner aux maîtres d'ouvrages et aux collectivités des outils pour l'intégration paysagère (atlas)	1ère tranche		62	n°26 et n°29
		2.1.5 Analyser la vision sensible et culturelle du paysage des différents acteurs	1ère tranche		64	n°9
	Objectif n°2 : Se doter d'outils de suivi et de gestion des paysages	2.2.1 Développer le volet paysager de l'observatoire du Bien Causses et Cévennes	1ère tranche		66	n°9
		2.2.2. Expertiser et mettre en cohérence les plans paysages avec les enjeux Causses et Cévennes	1ère tranche		68	n°13 et n°24
		2.2.3 Faire une étude prospective sur les évolutions appropriées au Bien	2ème tranche		70	n°24
		2.2.4 Développer des stratégies de mise en valeur de sites majeurs liés à l'agropastoralisme	2ème tranche		72	n°28 et n°30

Orientation	Objectif	Intitulé de l'action	Phasage	Avancement fin 2015 *	Page	Action Plan Europe/ UNESCO
Orientation n°2 : Mieux connaître pour mieux gérer les paysages	Objectif n°2 : Se doter d'outils de suivi et de gestion des paysages	2.2.5 Mettre en œuvre le programme de renforcement des protections réglementaires au titre des sites prévu dans le dossier de candidature en veillant à la cohérence des cahiers de gestion des sites classés, notamment sur les volets agropastoral et sylvopastoral	1ère tranche		74	n°13
Orientation n°3 : Mieux connaître et gérer les attributs du patrimoine agropastoral	Objectif n° 1 : Développer les connaissances du patrimoine et de l'histoire des Causses et Cévennes	3.1.1 Mener l'inventaire du patrimoine agropastoral : définition d'une méthodologie, travail typologique, identification de la faisabilité d'interprétation	1ère tranche		77	n°9
		3.1.2 Mener des programmes de recherche : les ordres religieux et militaires, les mégalithes, la verrerie ...	1ère tranche		79	n°9
		3.1.3 Engager l'inventaire du patrimoine immatériel agropastoral et organiser la collecte de témoignages ethnographiques	1ère tranche		82	n°9
	Objectif n°2 : Pérenniser le patrimoine	3.2.1 Mener des programmes de restauration du patrimoine non classé de type « opérations d'entretien prioritaires du patrimoine bâti » suite à l'inventaire	1ère tranche		85	n°13 et n°9
		3.2.2 Encourager la réutilisation et la sauvegarde des terrasses pour des projets à finalité économique	1ère tranche		87	n°9
Orientation n°4 : Accompagner les évolutions du territoire en architecture et en urbanisme	Objectif n°1 : Accompagner les évolutions en architecture	4.1.1 Élaborer des recommandations architecturales et paysagères pour les constructions nouvelles (habitat et bâtiments agricoles ) et les aménagements de villages	2ème tranche		91	n°13
		4.1.2 Mettre en place un dispositif d'accompagnement à l'échelle du territoire des porteurs de projets de nouveaux bâtiments, notamment agricoles en lien avec les CAUE, MPF et les parcs du territoire	1ère tranche		93	n°13
		4.1.3 Aider à la réhabilitation de l'habitat ou de constructions agricoles pour l'agrotourisme et la randonnée	1ère tranche		95	n°13
		4.1.4 Mettre à la disposition des élus des « boîtes à outils » sur la réglementation, l'urbanisme et la qualité architecturale	2ème tranche		97	n°13
	Objectif n°2 : Intégrer les enjeux Causses et Cévennes dans les outils de planification urbaine	4.2.1 Intégrer les enjeux Causses et Cévennes dans l'élaboration des documents d'urbanisme	1ère tranche		99	n°9 et n°13

Orientation	Objectif	Intitulé de l'action	Phasage	Avancement fin 2015 *	Page	Action Plan Europe/ UNESCO
Orientation n°5 : Aider au développement de niches économiques	Objectif n°1 : Valoriser les produits issus de l'agropastoralisme	5.1.1 Accompagner la promotion des circuits courts en lien avec l'agropastoralisme et le « manger local »	1ère tranche		102	n°22
		5.1.2 Promouvoir et mettre en découverte des produits labellisés en lien avec l'agropastoralisme	1ère tranche		104	n°22
	Objectif n°2 : Valoriser les savoir-faire	5.2.1 Soutenir les métiers liés au patrimoine : filière pierre sèche et lauze (formation, incitation d'utilisation du matériau, etc..)	1ère tranche		106	n°22 et n°9
		5.2.2 Aider au développement de la filière laine et cuir	1ère tranche		109	n°22 et n°9
Orientation n°6 : Accompagner le développement d'un tourisme Causses et Cévennes	Objectif n°1 : Se doter d'outils communs pour une meilleure qualification de la destination et mieux connaître les visiteurs	6.1.1 Se doter d'une stratégie touristique à l'échelle du Bien	1ère tranche		112	n°22
		6.1.2 Se doter d'un observatoire du tourisme C&C en mutualisant les outils existants	2ème tranche		114	n°22
		6.1.3 Construire un outil commun qualitatif pour sensibiliser les agences de voyages et de treks à la thématique C&C	1ère tranche		117	n°22
	Objectif n°2 : Développer de nouveaux produits	6.2.1 Faire la promotion des professionnels locaux (Ambassadeurs)	1ère tranche		119	n°22 et n°27
		6.2.2 Valoriser l'agritourisme (Bienvenue à la ferme, accueil à la ferme, marchés de pays ...) et mettre en découverte les produits agropastoraux par les fermes et productions	1ère tranche		121	n°22 et n°27
		6.2.3 Étudier la faisabilité et développer l'offre de randonnée itinérante en lien avec l'agropastoralisme et ses attributs	1ère tranche		124	n°9
6.2.4 Proposer un accès au patrimoine naturel pour le public handicapé		1ère tranche		126	n°28	
Orientation n°7 : Partager nos connaissances au niveau local et international	Objectif n°1 : Sensibiliser	7.1.1 Dans le cadre du schéma d'interprétation du Bien Causses et Cévennes :  - Se doter d'un schéma d'interprétation à l'échelle du Bien - Créer ou mettre en réseau un ou des centres de ressources sur l'agropastoralisme - Moderniser et adapter les points d'accueils - Développer une muséographie qualitative spécifique à l'agropastoralisme	1ère tranche		131	n°28,29 et 30
		7.1.2 Développer des outils de communication C&C pour grand public et public averti	1ère tranche		133	n°28,29 et 30
		7.1.3 Publier des guides techniques (systèmes agropastoraux, savoir-faire, recommandations architecturales, guide technique pastoral ...)	1ère tranche		135	N°29

Orientation	Objectif	Intitulé de l'action	Phasage	Avancement fin 2015 *	Page	Action Plan Europe/ UNESCO
Orientation n°7 : Partager nos connaissances au niveau local et international	Objectif n°1 : Sensibiliser	7.1.4 Développer des outils pédagogiques	1ère tranche		137	n°30
		7.1.5 Éditer des publications issues des programmes de recherches	2ème tranche		139	n°28
		7.1.6 Mettre en valeur l'agropastoralisme dans les animations du territoire	1ère tranche		141	n°28
		7.1.7 Développer des nouvelles technologies pour des outils et applications numériques	1ère tranche		143	n°28
		7.1.8 Sensibiliser les élus et les acteurs locaux à la compréhension et à l'appropriation des enjeux Causses et Cévennes	1ère tranche		146	n°13 et n°26
	Objectif n°2 : Former	7.2.1 Développer des formations auprès des élus, techniciens et des maîtres d'ouvrages potentiels	1ère tranche		148	n°13 et n°26
		7.2.2 Aider à la structuration des réseaux (touristiques ou autres)	1ère tranche		150	n°23
		7.2.3 Former les professionnels pour promouvoir la pertinence économique et technique des pratiques pastorales	1ère tranche		152	n°27
	Objectif n°3 : Échanger	7.3.1 Poursuivre les « réunions thématiques d'experts » sur l'agropastoralisme et publier le résultat de ces travaux	1ère tranche		154	n°23
		7.3.2 Échanger des expériences sur des problématiques agricoles (prédateurs, etc...) et identifier des démarches innovantes	1ère tranche		156	n°24
		7.3.3 Construire un consortium de territoires de l'agropastoralisme multi-acteurs pour organiser des échanges avec d'autres sites inscrits et susceptibles de l'être et répondre conjointement à des appels d'offre pour permettre au réseau de fonctionner	1ère tranche		158	n°23

\* L'état d'avancement de chaque action est codifié dans le tableau par la symbologie suivante :

-  Action non commencée
-  Action en cours sur au moins une partie du territoire
-  Action terminée
-  Action abandonnée

### III) Les fiches-actions 2015-2021



Orientation n°1 :

Aider au  
maintien  
de l'activité  
agropastorale



## **FICHE ACTION :**

### **n° 1.1.1 - Développer le volet agropastoral de l'observatoire du Bien Causses et Cévennes**

#### **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale

#### **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°1: Approfondir la connaissance sur l'agropastoralisme et ses liens avec son environnement naturel, économique et social

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Élément essentiel de la conservation de la valeur universelle exceptionnelle, le maintien voire le développement de l'activité agropastorale est indispensable pour maintenir les paysages des Causses et des Cévennes. La philosophie de ces actions est de mieux connaître pour apporter la meilleure expertise possible dans le cadre de la mise en place de projets de territoire et de politiques publiques. Une meilleure compréhension des activités agricoles permet une meilleure communication autour d'un métier fondamental dans le développement rural.

#### **ENJEUX :**

- Améliorer les connaissances sur le territoire grâce aux données spatialisées
- Garantir le suivi et l'évaluation des fondements de la valeur unique exceptionnelle du Bien Causses et Cévennes
- Avoir la disponibilité de données agricoles pertinentes sur le territoire pour l'équipe technique de l'Entente et pour les partenaires
- Caractériser les systèmes agropastoraux et les formations végétales du territoire.

#### **OBJECTIFS :**

- Mettre en place un Système d'Information Géographique, ensemble d'outils favorisant le stockage et l'utilisation des données spatialisées
- Définir une méthode permettant le suivi quantitatif et qualitatif d'indicateurs témoignant du dynamisme et de lien avec les formations paysagères
- Faciliter l'échange de connaissances, croiser les expertises entre les différentes structures travaillant sur le territoire
- Animer et valoriser l'ensemble des données recueillies et produites afin d'alimenter les discussions entre l'ensemble des acteurs du territoire.

#### **ESPACES CONCERNES :**

Ensemble du territoire concerné par l'inscription du Bien Causses et Cévennes sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

#### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Pas d'attributs spécifiques concernés.

#### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Ensemble des acteurs du territoire

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Chambres d'agriculture, Parc National des Cévennes, Parc Naturel Régional des Grands Causses, CPIE des Causses Méridionaux, Sup Agro, Instituts de recherches, DRAAF, Observatoire du Développement Rural (ODR) de l'INRA de Toulouse, Ddt, DREAL ...

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes, ...

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Synthèse des données agricoles contenues dans le SIG (types, thématiques et nombre)
- Types et nombre d'indicateurs suivis
- Nombre de supports utilisant les données produites par ce volet de l'observatoire.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Qualité du rapport d'état de conservation remis à l'Unesco en 2018
- État de la connaissance sur le territoire en 2021 (échéance du plan de gestion)
- Satisfaction des utilisateurs des données issues de l'observatoire.

## **FICHE ACTION :**

### **n° 1.1.2- Renforcer l'acquisition de connaissance sur les pratiques de brûlage pastoral**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°1 : Approfondir la connaissance sur l'agropastoralisme et ses liens avec son environnement naturel, économique et social

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Les éleveurs pastoraux recourent au brûlage en complément du pâturage sur les espaces pastoraux pour en maintenir la valeur alimentaire tout en luttant contre l'embroussaillage. La pratique du brûlage n'est pas toujours bien comprise des autres usagers de l'espace, elle demande un savoir-faire et doit être raisonnée dans sa mise en œuvre.

### **ENJEUX :**

- Référencer les bonnes pratiques de brûlage pastoral, les valoriser pour les transmettre aux éleveurs qui ne les maîtrisent pas et si nécessaire expérimenter de nouvelles pratiques ou matériels.
- Permettre aussi aux éleveurs de mieux raisonner l'emploi du feu tout en acquérant des savoir-faire dans le respect des réglementations en vigueur.

### **OBJECTIFS :**

- Référencer les bonnes pratiques et les savoir-faire.
- Référencer les éléments du patrimoine et les attributs sensibles au feu.
- Mettre en place des formations pour aider les éleveurs à mieux raisonner leurs pratiques.
- Sensibiliser les acteurs du territoire sur l'intérêt d'un brûlage pastoral raisonné pour maintenir les espaces naturels et les paysages ouverts en bon état de conservation.

## **ESPACES CONCERNES :**

Ensemble du territoire inscrit et de sa zone tampon

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

L'ensemble des attributs qui relèvent des paysages ouverts :

- les pelouses d'altitude (Mont Lozère et Mont Aigoual)
- les landes à callune du schiste et du granite
- les landes à genêts purgatif ou à balais
- landes basses à thym
- les landes à églantiers, ronces et / ou buisson noir
- les pelouses steppiques (Causses)
- les landes hautes à buis et/ ou genévrier

Certains attributs qui relèvent des espaces naturels ouverts :

- landes à bruyère
- grandes prairies steppiques des causses,

Certains attributs illustrant une culture du territoire :

- la pratique du brûlage pastoral.

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Éleveurs sédentaires et transhumants : en cours d'installation ou installés et ayant ou non une expérience de l'usage du brûlage pastoral.

Services départementaux d'incendie et de secours.

Techniciens intervenant dans les exploitations sur les questions de gestion des milieux pastoraux.

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

A identifier

#### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

SDIS 12, 30, 34 et 48, Centre interrégional de formation de la sécurité civile (Valabre), Chambres d'agriculture, COPAGE, PNR Grands causses.

#### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

### **INDICATEURS DE SUIVI :**

#### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Documents de formalisation des bonnes pratiques de brûlage pastoral.

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre de formations réalisées
- Nombre de personnes formées.

## FICHE ACTION :

### n° 1.1.3- Mettre en place des fermes expérimentales

#### ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :

Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale

#### OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :

Objectif n°1 : Approfondir la connaissance sur l'agropastoralisme et ses liens avec son environnement naturel, économique et social

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

La gestion et la préservation du bien dépendent en grande partie des pratiques agricoles du territoire. Façonné par des siècles de pratiques agro-pastorales le Bien fait l'objet d'évolutions constantes. La capitalisation des pratiques anciennes ainsi que la définition des pratiques futures dans des contextes de changements globaux (climatiques, sociaux, économiques) sont des enjeux essentiels pour la gestion du bien.

Les fermes expérimentales peuvent contribuer à une déclinaison locale et adaptée de ces problématiques d'acquisition des connaissances.

Le domaine expérimental de la Fage (commune de *Roquefort sur Soulzon*) géré par l'INRA s'étend sur 280 ha et compte 18 agents. Ces problématiques de recherche sont essentiellement centrées sur l'optimisation de l'élevage ovin lait sur les causses.

La ferme de la Fichade (propriété de l'établissement public du Parc national des Cévennes) située sur le causse Méjean est une ferme démonstrative, gérée par un exploitant individuel sur la base d'un bail environnemental, et qui constitue un lieu privilégié pour mener des actions de recherche et de diffusion notamment sur les thématiques du caractère pastoral de l'élevage et de la préservation du patrimoine.

La proposition consiste à s'appuyer sur ces deux domaines pour constituer un réseau d'exploitations sur lesquels des travaux d'expérimentation et de recherche sur le pastoralisme seraient menés grâce à des partenariats entre les structures gestionnaires (Entente, Parc national des Cévennes, PNRGC, chambres d'agriculture...) et les organismes de recherche (CNRS, INRA, Montpellier Supagro...).

#### ENJEUX :

Définir les pratiques pastorales adaptées aux enjeux du territoire dans un contexte changeant.

#### OBJECTIFS :

- Utiliser les domaines expérimentaux du territoire pour améliorer les connaissances pastorales
- Concentrer les programmes de recherches sur des sites identifiés
- Structurer des partenariats de qualité entre les chercheurs et les gestionnaires pour la gestion du Bien
- Renforcer et compléter le réseau des fermes expérimentales pour couvrir les systèmes d'exploitation représentatifs du territoire (notamment sur les secteurs cristallins des Cévennes).

## **ESPACES CONCERNES :**

Ensemble du territoire

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

- Activité agropastorale : agriculteurs sédentaires et transhumants
- Paysages.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Agriculteurs.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Organismes de recherche (INRA, CNRS, Montpellier Supagro...)

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

PNRGC, Parc national des Cévennes, Chambres d'agriculture, services de l'État, forestiers, gestionnaires de sites N 2000, lycées agricoles du territoire, le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) de la DRAAF.

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Nombre de programmes de recherche menés dans les fermes expérimentales en lien avec les problématiques du bien UNESCO.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre de publications issues des travaux menés sur les fermes expérimentales relatifs à des problématiques du bien UNESCO.

## **FICHE ACTION :**

### **n° 1.2.1- Recenser les démarches favorisant l'installation, la transmission et l'emploi dans les exploitations agropastorales : dispositifs institutionnels et démarches locales**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°2 : Aider l'installation et la transmission d'activités agropastorales

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Deux enjeux majeurs recouvrent cette action : la transmission des exploitations et la transmission des savoirs.

Dans le premier cas, l'objectif principal est de tout mettre en œuvre pour favoriser la transmission des exploitations, y compris l'installation dans des conditions de viabilité, et d'assurer ainsi le renouvellement des générations d'éleveurs voire leur accroissement. En effet, la dynamique de l'agropastoralisme permettra de conserver la VUE des paysages culturels inscrits au patrimoine mondial.

Concernant la transmission des savoirs, il existe en France plusieurs établissements scolaires formant par exemple des bergers mais il n'y a aucune école spécifique au territoire Causses et Cévennes qui, en raison de ses nombreuses particularités, nécessite des pratiques spécifiques et bien différentes des Alpes ou des Pyrénées.

Quant à la recherche sur l'agropastoralisme, lorsqu'elle est menée, elle occulte souvent le volet relatif à la transmission et à l'installation.

### **ENJEUX :**

Mutualisation et échanges d'expériences.

### **OBJECTIFS :**

- Recenser les dispositifs institutionnels et les démarches locales
- Identifier les structures animatrices des démarches locales
- Évaluer l'efficacité des actions et leurs potentiels de reproductibilité
- Élaborer des outils de communication et de partage de l'information facilement réactualisables.

## **ESPACES CONCERNES :**

Bien Causses et Cévennes, zone tampon

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Terres agricoles et espaces agropastoraux

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Exploitants agricoles, employés du secteur agricole et candidats à l'installation.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Entente C&C, chambres d'agriculture, CPIE des Causses Méridionaux, Parc National des Cévennes, Parc Naturel Régional des Grands Causses.

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

MSA, SAFER, chambres d'agriculture, Etat, réseau ADEAR, SupAgro.

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Europe, État, Régions, Départements

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Nombre de structures déjà existantes
- Nombre d'outils déjà existants

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre d'actions recensées
- Mise en place de l'outil de communication et de partage de l'information.

## **FICHE ACTION :**

### **n° 1.2.2- Aider au développement d'une agriculture favorisant l'utilisation des ressources naturelles**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°2 : Aider l'installation et la transmission d'activités agropastorales

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Territoire de référence en matière de lien entre activités humaines et préservation du patrimoine naturel, le Parc national des Cévennes se veut un laboratoire d'une politique forte pour le développement de l'agriculture biologique.

Cette volonté s'inscrit dans la poursuite de plusieurs engagements pris tant à l'échelle nationale que régionale. Ainsi, au niveau national, la France a adopté un programme Ambition Bio 2017, piloté en région par la DRAAF.

Le Conseil Régional Languedoc-Roussillon a lui aussi initié une politique de développement de l'agriculture biologique, tout comme le département du Gard qui a pris l'engagement de devenir le premier département « bio » de France.

Enfin, les organisations professionnelles se mobilisent pour la bio (Sud et Bio, Lozère Bio, Civam Bio Gard).

Avec le soutien de la Région Languedoc Roussillon, du Ministère de l'Agriculture, l'établissement public a confié une mission à un groupement de partenaires (Oier Suamme, Sud et Bio, CA 48 et 30) pour définir un état des lieux et un plan d'action pour le développement de l'agriculture biologique dans le parc national.

Cinq axes ont été retenus dans le plan d'action :

- Aller vers un territoire « plus bio »
- Formation, et expérimentation en production
- Communication auprès des producteurs et consommateurs
- Faire connaître les dispositifs d'aide à la conversion bio existants
- Développer et structurer de véritables filières bio sur le territoire.

Sur les filières, le choix s'est porté sur plusieurs productions :

- châtaignes
- caprins
- fourrage en lien avec la production laitière caprine notamment.

## **ENJEUX :**

Pour le Parc national, il s'agit de promouvoir une agriculture respectueuse de la biodiversité et des principes de l'agro-écologie.

### **OBJECTIFS :**

- Renforcer l'identité bio du PNC
- Regrouper les structures autour d'un même projet
- Valoriser l'environnement
- Développer les exploitations agricoles biologiques et leur donner un essor économique.

### **ESPACES CONCERNES :**

Le territoire du Parc national des Cévennes (cœur et aire d'adhésion).

### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Maintien de l'activité agropastorale sur le territoire : sédentaires et transhumants.

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Exploitants agricoles, transformateurs et distributeurs.

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Parc national des Cévennes.

#### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Chambres départementales et régionale d'agriculture, associations bio ( Nature et Progrès, Civam Bio 30, Lozère Bio, Sud et Bio), DRAAF, Région.

#### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Subvention de l'animation bio.

### **INDICATEURS DE SUIVI :**

#### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Nombre d'EA en agriculture biologique.

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

Évolution du nombre d'EA installés ou convertis à l'AB.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 1.3.1- Créer un réseau pour définir des cahiers des charges qui intégreraient un volet concernant l'activité agropastorale dans les documents de gestion et de planification**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°3 : Conforter et développer les espaces agropastoraux

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Le maintien, voire le développement de l'activité agropastorale sur l'ensemble du territoire Causses et Cévennes est nécessaire pour garantir la conservation de la VUE. Pour cela, il est indispensable de prendre en compte les besoins spécifiques de cette activité et ses retombées indirectes positives lors de l'élaboration, ou de la révision, de documents de gestion et de planification.

### **ENJEUX :**

Prendre en compte des spécificités de l'agropastoralisme méditerranéen.

### **OBJECTIFS :**

- Identifier les structures ayant déjà des expériences dans ce type d'actions,
- Identifier les documents de gestion et de planification destinataires ainsi que leurs structures porteuses,
- Partager les expériences, les contenus et les retours (évaluation des résultats obtenus),
- Élaborer un cahier des charges commun (mutualisation) comprenant des spécificités locales si besoin (reproductibilité opérationnelle),
- Faire vivre le réseau : animation, coordination et réactualisation (prise en compte de l'évolution de la réglementation et de la législation).

## **ESPACES CONCERNES :**

Bien Causses et Cévennes, zone tampon.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Terres agricoles et espaces agropastoraux.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Institutionnels (services de l'État, collectivités territoriales, collectivités locales).

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Entente C&C, chambres d'agriculture, CPIE des Causses Méridionaux, Parc National des Cévennes, Parc Naturel Régional des Grands Causses.

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Régions, Départements, Pays, Communautés de communes, UMR Métafort de Clermont-Ferrand..

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Europe, Etat, Régions, Départements.

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Utilisation du cahier des charges.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre d'actions recensées,
- Cahier des charges élaboré,
- Nombre de structures composant le réseau.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 1.3.2- Développer des cellules de veille et d'anticipation foncière pour mobiliser du foncier à l'échelle du territoire**

#### **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale

#### **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°3 : Conforter et développer les espaces agropastoraux

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

La problématique du foncier agricole est complexe à traiter et chaque cas est unique. De plus, le temps manque souvent pour s'organiser collectivement. Afin de palier à ces difficultés, le développement de cellules de veille et d'anticipation foncière territorialisées composées par les acteurs locaux compétents permettra d'analyser au cas par cas les difficultés rencontrées en s'appuyant sur de nombreux outils, de décider des actions à mener et de s'organiser pour accompagner les propriétaires, les agriculteurs et les collectivités.

#### **ENJEUX :**

- Créer un espace de rencontre et d'échanges informel entre les différents acteurs œuvrant de près au développement de l'agriculture du territoire.
- Mobiliser du foncier agricole indispensable à l'installation de nouveaux agriculteurs, à l'agrandissement nécessaire à certaines exploitations et à la transmission des exploitations agricoles.
- Développer une culture du travail en commun et en réseau pour répondre au mieux à l'enjeu de maintenir une activité agropastorale.

#### **OBJECTIFS :**

- Améliorer le travail en réseau, le partage d'informations, la coordination des actions entre les élus, agents de développement et partenaires techniques.
- Initier et animer une veille foncière.
- Faire remonter les difficultés et les besoins exprimés par les agriculteurs.
- Établir une stratégie commune d'approche des problèmes et des relations, particulièrement avec les agriculteurs et les propriétaires fonciers.
- Anticiper la libération de foncier et les reprises d'exploitations.
- Rechercher une meilleure efficacité dans l'accueil et l'accompagnement des agriculteurs et des porteurs de projet.

#### **ESPACES CONCERNES :**

L'ensemble du Territoire Causses et Cévennes.

### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Terres agricoles et espaces agropastoraux.

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Agriculteurs et candidats à l'installation.

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Collectivités locales de type Communautés de communes, Parc National des Cévennes (PNC).

#### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Chambres d'agriculture, SAFER, ADEAR, Terre de liens, Parc National des Cévennes, Parc Naturel Régional des Grands Causses, CPIE des Causses Méridionaux, CDPENAF, CDOA, DRAAF, les DDT...

#### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Programmes de type Terra Rural qui financent de l'animation territoriale.

### **INDICATEURS DE SUIVI :**

#### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Nombre de collectivités ayant déjà mis en place ce fonctionnement.
- Intérêt de ce travail pour les acteurs locaux.

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION :**

- Degré d'implication des élus et des partenaires dans la démarche.
- Participation de l'ensemble des collectivités à ce travail collectif.
- Nombre de réunions tenues sur une année.
- Surface de foncier agricole dégagée par ce travail.
- Nombre de transmission d'exploitations suivies et accompagnées.
- Nombre d'installations et d'exploitations confortées grâce à ce travail.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 1.3.3- Reconquérir des espaces à vocation pastorale**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°3 : Conforter et développer les espaces agropastoraux

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

La déprise agricole et les boisements artificiels ont conduit à une forte extension des surfaces boisées sur le territoire des Causses et Cévennes depuis les années 50-60.

Ce phénomène génère un impact paysager et environnemental important. La majorité des habitats naturels du Bien reconnus comme d'intérêt communautaire sont des milieux de pelouses, landes ou lisières produits par l'agropastoralisme ; la majorité des espèces du Bien reconnues comme d'intérêt communautaire sont inféodées à ces habitats.

La reconquête de certains accrus forestiers spontanés peut répondre aux besoins des agriculteurs qui recherchent de nouveaux espaces pastoraux ou souhaitent étendre leurs surfaces cultivées et qui se heurtent parfois aux problèmes d'autorisations de défrichage.

L'action menée sur le causse de Sauveterre (commune d'Ispagnac, site des Cheyrouses) par le Parc national des Cévennes associant de nombreux partenaires dans le cadre d'un appel à projet de la Stratégie Nationale de la Biodiversité a pu constituer un exemple d'opération d'envergure réalisable sur ce territoire, avec un objectif à la fois pastoral, environnemental et paysager.

La proposition de fiche d'action consiste à reproduire ce type d'action de grande envergure sur le territoire, en associant l'ensemble des partenaires concernés par ces questions (agriculteurs, communes, communautés de communes, chambre d'agriculture, forestiers, services de l'État, parc national, gestionnaires de sites N2000).

### **ENJEUX :**

Permettre une reconquête de surfaces boisées par accrus forestiers à des fins de gestion pastorale, pour des agriculteurs sédentaires ou transhumants.

### **OBJECTIFS :**

- Pastoraux pour le pacage des troupeaux, ou agricoles pour des terres à cultiver.
- Paysager à travers la réouverture de sites emblématiques en cours de fermeture.
- Environnementaux, pour permettre le maintien des espèces propres aux milieux ouverts (avifaune notamment).

## **ESPACES CONCERNES :**

Ensemble du territoire concerné par les Causses et les Cévennes.

### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Activité agropastorale : agriculteurs sédentaires et transhumants, paysages.

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Agriculteurs, habitants et acteurs touristiques (impact paysager).

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Communes, communautés de communes, parc national, parc naturel régional, agriculteurs.

#### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Chambres d'agriculture, services de l'État, forestiers, gestionnaires de sites N 2000.

#### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

### **INDICATEURS DE SUIVI :**

#### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Évolution des formations végétales par massif.

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

Nombre d'hectares concernés par des programmes de reconquête pastorale.

## FICHE ACTION :

### N° 1.3.4- Favoriser la préservation et le développement des races ovines locales

#### ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :

Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale

#### OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :

Objectif n°3 : Conforter et développer les espaces agropastoraux

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'association des Races locales de brebis à Petits Effectifs (RPE) Raïole (R), Causse des Garrigues (CG) et Rouge du Roussillon (R R) a peu de moyens pour gérer le suivi des troupeaux et ses centres d'élevages des jeunes béliers, en nette progression depuis 20 ans : en l'absence de technicien spécialisé, ce sont essentiellement des éleveurs référents qui assurent le choix et le génotypage des jeunes mâles, ainsi que l'inscription des femelles reproductrices.

L'association achète les plus beaux mâles, puis les élève ensemble pour lisser «l'effet milieu», et incite les bergers à n'acheter que des béliers nés dans d'autres élevages que les leurs pour éviter la consanguinité.

Elle prend ainsi en considération la variabilité génétique de chaque élevage ; la gestion des béliers est au centre du programme, car ces derniers représentent le goulot d'étranglement en la matière.

A ce jour, le budget de l'association ne permet d'indemniser que les seuls éleveurs référents de la race Rouge du Roussillon, à la hauteur de 1 € par brebis inscrite, soit 5500 têtes ... Il y a donc une disparité au sein de ces races : le suivi des 2500 brebis Raïoles et des 2500 brebis Causse des Garrigues ne repose que sur le bénévolat de leurs référents ...

L'association souhaite également se munir d'équipements informatiques pour gérer les fichiers des reproducteurs : les bâtons lecteurs avec logiciels intégrés faciliteront la gestion du fichier OVALL, grâce à la lecture directe des puces électroniques qui permettra un suivi numérique direct à partir de l'identifiant et du numéro d'ordre de chaque animal...

Elle manque aussi d'outils pour améliorer les conditions de travail : cage de retournement, bascule électronique, parc de tri mobile... Ils permettraient d'effectuer les interventions sur les animaux en toute sécurité et efficacité...

Elle souhaite aussi développer des outils de communication sur ses trois races : signes distinctifs vestimentaires lors des présentations, bâches, flyers, panneaux, références technico-économiques, vidéos, etc.

#### ENJEUX :

Garder la dynamique de ces systèmes agro-pastoraux sur le territoire.

#### OBJECTIFS :

- Indemniser les éleveurs référents pour le suivi des troupeaux raïoles et causse des Garrigues.
- Informatiser le suivi des animaux pour mieux gérer l'inscription au fichier national OVALL.
- Diminuer la pénibilité du travail lors des interventions de terrain.
- Communiquer pour fédérer tous les éleveurs des races concernées pour participer à la «gestion et la caractérisation génétique» de ces races locales dont l'adaptation au milieu montagnard et au système d'élevage, en particulier à la transhumance, est reconnu.
- Encourager la reprise et le maintien des troupeaux par de jeunes éleveurs.
- Valoriser les produits de nos élevages ( laine, produits carnés, etc...).

## **ESPACES CONCERNES :**

L'ensemble du territoire Causses et Cévennes.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Les races ovines locales.

Le maintien de l'élevage et de la transhumance et de l'ensemble des attributs qui y sont liés, immatériels ( savoirs et savoir-faire pastoraux) et matériels ( drailles, bâtiments, parcs, estives, etc).

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

L'association des éleveurs de brebis Raïole, Caussearde des garrigues et Rouge du Roussillon  
(75 éleveurs, 9000 brebis inscrites , 1 500 agnelles de renouvellement inscrites chaque année et au moins 140 jeunes béliers rediffusés des centres d'élevage / an...).

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

ASSOCIATION DES ELEVEURS DE BREBIS R/CG/RR

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

OS UPRA LACAUNE

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Parc National des Cévennes, MAEC PRM (Protection des Races Menacées).

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Effectifs aujourd'hui
- Nombre d'éleveurs aujourd'hui

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Évolution de la population de nos 3 races avec l'inventaire officiel : OVALL.
- Évolution des éleveurs pour chaque race.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 1.3.5- Établir un zonage concerté des espaces à vocation agropastorale et des espaces à vocation forestière**

#### **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale

#### **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°3 : Conforter et développer les espaces agropastoraux

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Les couvertures agricoles et forestières ont fait l'objet de fluctuations importantes au cours des derniers siècles sur le territoire du Bien. Les pratiques agropastorales multiséculaires, les grandes vagues de déprise agricole, les politiques nationales de restauration des terrains de montagnes et du fonds forestier national ont structuré l'espace actuel.

Les vastes espaces pastoraux constituent une des cibles patrimoniales prioritaires du bien. Les espaces forestiers ont des vocations plus diversifiées en fonction des politiques publiques. Il s'agit d'espaces de production qui contribuent à l'économie du territoire et à la vitalité de la filière bois, d'éléments structurant des paysages et de la biodiversité mais aussi d'anciens espaces pastoraux qui pourraient faire l'objet d'action de reconquête.

Du point de vue réglementaire les changements d'occupation du sol sont notamment régis par le code forestier et la réglementation sur le défrichement. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a fait évoluer cette réglementation notamment en instituant une commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, présidée par le préfet et chargée de se prononcer sur ces sujets.

Compte-tenu des fortes particularités du territoire concerné par le bien ainsi que des engagements de l'État, il est opportun d'y engager une réflexion spécifique.

#### **ENJEUX :**

Établir un zonage concerté des espaces à vocation agropastorale et des espaces à vocation forestière.

#### **OBJECTIFS :**

- Identifier les différents types de peuplements forestiers en fonction de leur intérêt (économique, écologique, paysager) notamment du point de vue de l'application de la réglementation sur le défrichement ou des enjeux de reconquête pastorale.
- Élaborer une carte faisant état des niveaux d'enjeux.
- Faire adopter cette carte aux commissions départementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en tant que document de cadrage de l'action de l'État et de ses établissements publics.

### **ESPACES CONCERNES :**

Dans un premier temps ce travail pourra être effectué sur des secteurs pilotes où des données sont disponibles. S'il s'avère fructueux il pourra être conduit sur l'ensemble du bien.

### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Activité agropastorale : agriculteurs sédentaires et transhumants. Paysages.

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Ensemble des acteurs.

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Services de l'État et établissement public (notamment Parc national des Cévennes).

#### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

PNRGC, Chambres d'agriculture, services de l'État, forestiers, gestionnaires de sites N 2000...

#### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

### **INDICATEURS DE SUIVI :**

#### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Quantité de surface pâturée
- Quantité de surface forestière

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Évolution des surfaces pâturées
- Évolution des surfaces forestières.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 1.3.6- Contractualiser plusieurs milliers d'hectares pour une gestion pastorale: projet agri—environnemental territorial**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°3 : Conforter et développer les espaces agropastoraux

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

### **ENJEUX :**

Le maintien d'espaces ouverts dans le respect de la valeur universelle du Bien passe par une bonne intégration de ces espaces agricoles au sein des systèmes d'élevage.

Les systèmes d'élevage, pour intégrer l'utilisation la plus importante possible des surfaces pastorales, doivent pouvoir en tirer un revenu qui tienne compte de leur gestion.

Par ailleurs la conservation des espaces ouverts pastoraux offre des intérêts convergents entre ceux des éleveurs et ceux des naturalistes. La conservation d'espaces ouverts est un gage de maintien d'un certain nombre de populations animales et végétales sauvages dont certaines sont reconnues d'intérêt communautaire, elle permet également de conserver l'un des attributs fondamentaux du Bien cause et Cévennes et donc sa valeur paysagère. Dans le même temps, pour les éleveurs, une majorité d'espaces ouverts sont pourvoyeurs de ressources alimentaires de qualité pour leurs troupeaux.

Cependant certaines tendances peuvent aussi inciter les élevages à diminuer leur recours aux surfaces pastorales.

D'une part le bon usage des surfaces pastorales n'est pas exempt de coûts. Pour être utilisés au mieux, ils doivent être équipés (clôtures, ou rétribution d'un berger ; accès à l'eau pour le troupeau, travaux de gestion et d'entretien complémentaires au pâturage, sont les plus importants).

D'autre part et malgré le travail d'adaptation des systèmes d'élevage mené depuis plusieurs dizaines d'années, il demeure une tension sur l'affectation de la quantité de main d'œuvre à la production de ressource alimentaire pour le troupeau, entre l'intensification certaines surfaces, (ou même l'achat à l'extérieur de l'exploitation) et l'usage, l'équipement et la gestion des surfaces pastorale. La prise en compte de l'aléa sur la quantité et la qualité de la ressource alimentaire qui sera produite, entre en balance avec le coût (financier et en main d'œuvre) qu'il faut mobiliser pour obtenir cette ressource alimentaire.

Hors depuis peu certains de ces aléas s'intensifient (changement climatique) ou voient le jour (risque de prédation par le loup en train de s'installer dans la durée).

La réponse des éleveurs risque de privilégier la production d'une ressource alimentaire dont la quantité et la qualité leur semble moins soumise à ces aléas ; ce qui se traduirait par une diminution du recours aux surfaces pastorales au détriment de leur gestion et de leur qualité écologique et environnementale.

C'est pourquoi la mise en contrat sur la gestion doit passer par une rémunération.

## **OBJECTIFS :**

Contractualiser les pratiques de mise en valeur et de gestion pour garantir la qualité écologique et paysagère des surfaces pastorales. Également pour les maintenir dans le temps.

La mise en contrat de leurs pratiques et d'objectifs de gestion est une opportunité pour les éleveurs de trouver une rémunération de leurs pratiques quand elles intègrent des objectifs de gestion qui leur permet de limiter l'aléa sur ces surfaces.

C'est donc une meilleure assurance pour la collectivité que les surfaces pastorales continueront d'être une partie importante des systèmes d'exploitation et qu'elles continueront à être gérées pour fournir la ressource alimentaire attendue par les éleveurs, les milieux riches en espèces attendus par les naturalistes et les paysages ouverts qui en résultent.

## **ESPACES CONCERNES :**

Cœur et tampon ?? => à valider

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Voir les autres fiches

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

La collectivité qui voit les paysages ouverts et la qualité des milieux se pérenniser.

Les éleveurs qui voient leur activité reconnue et conforté faces aux aléas.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Les programmes agri-environnementaux issus des PDR, dans la mesure où ceci pourront faire face aux besoins sur ces grands espaces.

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Part de la surface pastorale dans la SAU du territoire

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (IL DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

Part des surfaces pastorales engagées en contrat de type de MAE au regard de la surface pastorale du territoire.

## FICHE ACTION :

### N° 1.3.7- Relancer la transhumance : acquisitions foncières, logements des bergers, plans de gestion pastorale

## ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :

Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale

## OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :

Objectif n°3 : Conforter et développer les espaces agropastoraux

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

La transhumance ovine est un élément structurant du patrimoine naturel et culturel du parc national. Présente depuis plusieurs millénaires sur ce territoire, elle permet d'expliquer une part importante de l'histoire des Cévennes. Elle contribue à l'activité économique du territoire, tant agricole que pour les flux touristiques générés autour des moments festifs qui lui sont rattachés.

Elle joue un rôle déterminant dans la gestion économique, écologique et paysagère des crêtes, espaces emblématiques du territoire des Causses et des Cévennes. En s'appuyant sur une organisation collective et un usage saisonnier, la transhumance a besoin de disposer de grands espaces et d'aménagements adaptés pour bien fonctionner.

La viabilité économique des transhumants dépend également des lieux d'hivernage des troupeaux, situés dans les vallées ou les plaines languedociennes.

Sur le territoire du Parc national des Cévennes, des actions fortes ont été menées depuis plusieurs années tant sur le plan foncier (acquisition de plusieurs milliers d'hectares d'estives, et regroupement foncier), de l'animation technique (via les groupements pastoraux), ou des aménagements spécifiques (logements, parcs de rétention, abreuvement...).

Il convient de maintenir et de renforcer certaines de ces actions pour permettre de consolider l'activité des transhumants.

### ENJEUX :

Consolider la transhumance sur les crêtes par des actions foncières, un soutien technique et des aménagements spécifiques.

### OBJECTIFS :

- Assurer la disponibilité et étendre les espaces de transhumances par la poursuite d'une politique d'acquisition foncière.
- Développer l'animation technique au travers du soutien aux groupements pastoraux.
- Permettre de meilleures conditions de travail par des aménagements spécifiques : logements de bergers, parcs de rétention, abreuvement des troupeaux, aménagements permettant la cohabitation avec la randonnée, drailles (cf fiche drailles n°1.4.4).

### **ESPACES CONCERNES :**

Essentiellement les crêtes et plateaux d'altitude : mont Lozère, Bougès, Can de l'Hospitalet, cause Méjean, Aigoual, Lingas, cause Noir.

### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Transhumance  
Paysages des crêtes

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Agriculteurs transhumants.

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Collectivités locales, groupements pastoraux, parc national des Cévennes, parc naturel régional des Grands Causses, État, départements ou régions.

#### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Chambres d'agriculture, agriculteurs, propriétaires privés, forestiers ...

#### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

### **INDICATEURS DE SUIVI :**

#### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Nombre d'ovins et bovins en estive, nombre d'hectares gérés ou mis à disposition des transhumants.

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Augmentation du nombre d'ovins et bovins en estives
- Construction de logements pour les bergers
- Augmentation du nombre d'hectares gérés par les transhumants.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 1.3.8- Consolider le programme d'équarrissage naturel**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°3 : Conforter et développer les espaces agropastoraux

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Disparus en France avant la deuxième guerre mondiale, des vautours fauves et moines ont été réintroduits dans les années 1980 et 1990 par le Parc national des Cévennes et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (anciennement le FIR) dans les gorges de la Jonte.

Par ailleurs, dans les années 80, le vautour percnoptère est revenu naturellement dans les Grands Causses.

Enfin, le gypaète barbu fait l'objet d'un programme de réintroduction mené par la LPO Grands Causses en partenariat avec le PNRGC et le PNC depuis 2012. Ce programme est un programme de longue haleine et l'objectif est que quelques individus s'installent sur le territoire d'ici une quinzaine d'années.

Avec plus de 400 couples de vautours fauves et 20 de moines aujourd'hui présents sur le territoire, les premiers programmes de réintroductions sont un véritable succès à plusieurs titres.

Le renforcement des populations répond tout d'abord à un objectif de préservation de la biodiversité.

Les vautours sont également un atout indéniable du point de vue économique, environnemental (bilan carbone) et sanitaire : ils assurent un service naturel, rapide et efficace sur place. Ils rendent en cela un très bon exemple de service écosystémique.

Pour assurer ce service d'équarrissage les quatre espèces de vautours sont complémentaires, chacune consommant une partie des carcasses différentes.

Enfin, les vautours contribuent à l'attrait touristique du territoire et font aujourd'hui partie de son image notamment agropastorale. La population de vautours du territoire est particulièrement bien suivie, les dispositifs et instances mis en place sur le territoire pour la gestion et la concertation autour du service d'équarrissage sont exemplaires; ils sont mis en avant au niveau national pour orienter les actions d'autres territoires.

Il est également porté attention aux problèmes de souillure des points d'abreuvements des troupeaux par les vautours afin de concilier au mieux la présence des rapaces et l'activité agropastorale.

## **ENJEUX :**

Consolider les populations de vautours, le service d'équarrissage naturel et l'attrait touristique.

## **OBJECTIFS :**

- Poursuite du programme de réintroduction du gypaète
- Poursuite du suivi scientifique par la LPO, le PNRGC et le PNC des 4 espèces de vautours et des opérations d'amélioration de la connaissance des espèces
- Consolidation du programme d'équarrissage naturel par placettes chez les agriculteurs.

## **ESPACES CONCERNES :**

Ensemble du territoire et en particulier les secteurs de causses et falaises calcaires .

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Activité agropastoral, patrimoine naturel (avifaune).

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Agriculteurs, visiteurs.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

PNC, LPO et PNRG

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Services de l'État, chambres d'agriculture, collectivités, universités, MNHN, institutions chargées de la mise en œuvre du programme Life Gypconnect.

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Nombre de placettes existantes
- Nombre d'agriculteurs les utilisant

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Évolution du nombre de placettes
- Évolution du nombre d'agriculteurs les utilisant.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 1.4.1- Reconnaître les spécificités et la diversité de l'agropastoralisme dans les politiques publiques**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°4 : Maintenir et conforter l'activité agropastorale

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Les exploitations en activité sur le territoire sont fragiles et particulièrement sensibles aux moindres perturbations. Outre la mise en cohérence des politiques publiques, des démarches sont à réaliser pour faire reconnaître les spécificités de l'agropastoralisme méditerranéen (utilisation et valorisation de toutes les ressources du territoire, conduite des troupeaux, conditions climatiques, valorisation des produits, etc.).

### **ENJEUX :**

Harmoniser les politiques publiques.

### **OBJECTIFS :**

- Identifier les différentes politiques publiques pouvant être mises en œuvre sur le territoire et leurs porteurs/initiateurs
- Identifier leurs objectifs, leurs complémentarités et parfois leurs contradictions
- Construire un contenu pédagogique pour sensibiliser sur la nécessité d'harmoniser les politiques publiques
- Organiser des sessions de rencontres avec les institutionnels.

## **ESPACES CONCERNES :**

Bien Causses et Cévennes et zone tampon.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Terres agricoles et espaces agropastoraux.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Institutionnels (services de l'État, collectivités territoriales et collectivités locales).

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

ENTENTE C&C, Chambres d'agriculture, CPIE des Causses Méridionaux, Parc National des Cévennes, Parc Naturel Régional des Grands Causses.

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

État, Régions, Départements, Pays, Communautés de communes.

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Europe, État, Régions, Départements.

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Contenu pédagogique créé,
- Nombre d'institutionnels sensibilisés.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 1.4.2- Développer l'ingénierie et le suivi durable des éleveurs pour conforter et développer leur projet agropastoral**

#### **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale

#### **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°4 : Maintenir et conforter l'activité agropastorale

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

L'agropastoralisme qui modèle fortement le paysage est la base de l'économie locale. Or, dans un contexte de changement climatique global aux issues incertaines et un contexte économique difficile avec une forêt qui domine l'espace (46% du territoire), la recherche d'une ressource fourragère accessible à moindre coût devient un objectif important de l'éleveur.

Ainsi, une meilleure gestion des pelouses, des landes et des sous-bois par le pastoralisme permettent une meilleure exploitation des ressources fourragères spontanées de l'exploitation. Les pratiques sylvopastorales concourent, quant-à-elles, à la diversification des ressources alimentaires du troupeau (herbe, feuilles, fruits...) tout en permettant le maintien de l'état boisé.

Par ailleurs, pour sécuriser les exploitations, certains agriculteurs réclament plus de superficies si bien que les demandes de défrichement se multiplient pour gagner en surface fourragère au détriment des paysages agropastoraux eux-mêmes et de la forêt (défrichements).

Les pratiques agro-sylvo-pastorales, visent à exploiter au mieux les ressources de la forêt en inscrivant toutes les ressources de l'exploitation dans les itinéraires pastoraux de l'exploitation agricole. Elles s'appuient sur la synergie de deux objectifs, l'un confortant l'autre :

- Développer la ressource pastorale en favorisant la production d'herbe (de feuilles ou de fruits dans le cas de sylvopastoralisme), et assurer ainsi des ressources fourragères supplémentaires pour le troupeau ;
- Préserver vivant le paysage agro-pastoral et le caractère forestier des territoires.

La gestion d'un tel territoire agricole est complexe et les éleveurs manquent parfois de connaissances ou ont perdu en technicité, notamment pour la gestion des végétations hétérogènes, sur les compétences des troupeaux à valoriser et à maîtriser les dynamiques, le lien avec la santé animale et la qualité des produits... Un appui technique permanent est à développer pour aider les éleveurs à gérer durablement ces espaces.

L'opération consiste à proposer un service de conseil et d'aide à la gestion des systèmes herbagers et pastoraux à destination des éleveurs dans le périmètre du Bien.

Ce service pastoral pourrait intervenir à la demande pour :

- Caractériser la dynamique de la végétation: croissance, maintien sur pied, réponse au pâturage et aux autres interventions ;
- Déterminer les itinéraires (sylvo-) pastoraux adaptés aux besoins alimentaires des troupeaux et la production de l'exploitation des lots d'animaux ;
- Assurer le suivi de l'exploitation en fonction des objectifs de l'éleveur (surfaces, milieux, lots d'animaux, productions visées) et s'assurer de leur réalisation sur le long terme ;
- Réaliser un diagnostic forestier ;
- Réaliser un diagnostic biodiversité ;
- Donner les clés d'adaptation vers des pratiques agro-écologiques...

Ce dispositif viendrait en complément des dispositifs des conseillers de secteur animé par les Chambres d'agriculture et viserait préférentiellement :

- les éleveurs volontaires ;
- les exploitants ayant déjà mis en place un système pastoral et souhaitant améliorer leurs objectifs ;
- les exploitants souhaitant changer de système ou développer un atelier complémentaire.

Un comité de pilotage associant les différents opérateurs des filières concernées permettra de s'assurer de la complémentarité des dispositifs.

Ce dispositif est complété par l'organisation de journée d'échange technique autour de la problématique de la gestion des végétations hétérogènes entre les différentes structures (organisation de rencontre technique, de formation communes, etc.) afin d'acquies de culture commune et partagée.

Il s'appuie notamment sur le volet agropastoral de l'observatoire du Bien Causses et Cévennes.

Des outils tels que le diagnostic biodiversité des MAEC et le diagnostic agroécologique réalisé par le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt et l'ACTA sont aussi mobilisables.

#### **ENJEUX :**

- La technicité des éleveurs pour optimiser la gestion de toutes les ressources de l'exploitation (notamment les ressources pastorales en favorisant la production d'herbe, de feuilles ou de fruits... pour le troupeau) ;
- La viabilité économique des exploitations par l'autonomie alimentaire des troupeaux ;
- La conservation des paysages agro-pastoraux ;
- La valorisation des bois à moyen ou long terme par une gestion adaptée et durable et la conservation du caractère forestier des massifs concernés.

#### **OBJECTIFS :**

- Tendre vers l'autonomie fourragère des troupeaux et conforter les exploitations agricoles ;
- Maintenir les paysages agro-pastoraux en prévenant l'abandon du pâturage et éviter la fermeture des pelouses, landes et bois pâturés ;
- Développer une culture commune de l'agro-sylvo-pastoralisme entre technicien agricole, forestier et de l'environnement ;
- Sensibiliser et inciter les propriétaires forestiers à une gestion forestière durable intégrant un objectif sylvopastoral.

#### **ESPACES CONCERNES :**

L'ensemble du territoire.

#### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Milieus herbacés ouverts toujours en herbe (parcours de landes et de pelouse) et bois pâturés, biodiversité, paysage.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Institutionnels (services de l'État, collectivités territoriales et collectivités locales).

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Parc naturel régional, Parc national, Chambres d'agriculture, CRPF, ONF, CEN, CIVAM...

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Institut de l'élevage, INRA, SupAgro, Institut de développement forestier ...

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Régions + Europe (FEADER, FEDER Massif central)

*NB: les modalités de financements sont inadaptées à ce jour (en Midi-Pyrénées)*

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Un rapport comprenant un bilan économique, pastoral et sylvicole de l'exploitation.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre d'exploitations suivies
- Nombre de conseils réalisés.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 1.4.3- Réhabiliter les réseaux hydrauliques et petits ouvrages liés à la ressource en eau pour une utilisation agricole : béals, impluvium, stockages individuels de substitution**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°4 : Maintenir et conforter l'activité agropastorale

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

### **ENJEUX :**

La gestion de l'eau et les valorisations parcellaires, qui en découlent, sont une des composantes essentielles des paysages agropastoraux méditerranéens. Pour cela les sociétés méditerranéennes ont mis au point des techniques et des règles de gestion ancestrales qui restent pertinentes dans le contexte actuel d'évolution climatique.

### **OBJECTIFS :**

- Permettre la reconnaissance des moyens, des techniques, des modes de répartition existant grâce à une adaptation de la réglementation.
- Grâce à cela, adapter et redéployer, sur des bases réglementaires, administratives et financières tenables et durables la petite hydraulique de montagne méditerranéenne afin de pouvoir la maintenir et par conséquent rester en mesure de valoriser le parcellaire qui lui correspond.
- Améliorer et développer une gestion de l'eau basée sur la valorisation des excédents d'eau des pluies hivernales collectées et stockées pour parties puis redistribuées en fonction des besoins :
  - maintenir et améliorer les équipements hydrauliques existants pour une meilleure gestion et valorisation de l'eau pour l'irrigation,
  - réaliser de petits ouvrages collinaires pour assurer une irrigation d'appoint et ainsi sécuriser les productions fourragères de base et/ou diversifier les productions,
  - améliorer les ouvrages existants et/ou en créer tout en développant des moyens de redistribution de l'eau pour l'abreuvement des animaux sur parcours.
- Développer des structures de gestion telles que les SAGE et syndicats.

## **ESPACES CONCERNES :**

Cévennes et Mont-Lozère.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Terrasses de cultures, systèmes hydrauliques pré-existants ...

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Propriétaires de terrasses ou d'anciennes terrasses. Exploitants agricoles qui mettent en valeur des terrasses de culture ou qui mettent en valeur des surfaces ayant d'anciennes terrasses susceptibles d'être réhabilitées.

Propriétaires d'ouvrages hydrauliques

Association de propriétaires d'ouvrages hydrauliques et association d'usagers d'ouvrages hydrauliques.

## **MISE EN ŒUVRE :**

**MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

**INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

**FINANCEMENTS POTENTIELS :**

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

**INDICATEURS D'ÉTAT :**

**INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

## FICHE ACTION :

### N° 1.4.4- Recenser, sécuriser, restaurer et organiser la gestion des drailles utilisées pour la transhumance et la randonnée

#### ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :

Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale

#### OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :

Objectif n°4 : Maintenir et conforter l'activité agropastorale

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Les drailles sont des chemins très anciens utilisés par les bergers et leurs troupeaux soit dans le sens plaine-montagne en été, soit en sens inverse, de la montagne vers la plaine en hiver. La transhumance est le fait de bergers qui conduisent les bêtes de pâturage en pâturage entre le lieu de résidence habituel et une autre région différente du point de vue climatique. Le mot transhumance, importé d'Espagne au début du XIXe siècle, n'est prononcé par les bergers occitans. Il dérive du latin *trans*, au delà et *humus*, terre, par l'espagnol transhumar, c'est à dire au-delà de la terre d'origine. Les bergers occitans emploient les verbes *estiver*, *endrailler* ou *amontanher*.

Le mot draille, quant à lui, pourrait venir du vocable indo-européen *draga*, qui signifie un filet de farine, devenu *draya*. En occitan, le nom *draille* n'est pas obligatoirement lié à une voie de transhumance, et au moyen âge, *draille* a souvent servi à désigner tout type de chemin.

Ces chemins ne disposent pas aujourd'hui de désignation de propriété. Ils sont présentés sur le cadastre comme un espace appartenant à personne. Il n'a de statut ni privé ni public ce qui présente des difficultés en matière de libre circulation (plusieurs tronçons ont été au fil des ans intégrés dans des propriétés privées) et d'entretien (sans propriétaire, l'entretien n'est de la compétence de personne sauf du bon vouloir des usagers saisonniers que sont les bergers).

La baisse de la fréquentation de ces drailles à générer une dégradation de ces espaces autrefois entretenus par le passage des animaux et une absence d'entretien des infrastructures qui y étaient liées (abreuvoirs, points d'eau...)

Les drailles étant aujourd'hui reconnues comme un attribut essentiel de la Valeur Universelle Exceptionnelle des Causses et Cévennes, leur préservation pour la pratique de la transhumance et la valorisation patrimoniale devient un enjeu majeur.

#### ENJEUX :

Les drailles représentent un enjeu essentiel permettant la conservation du bien.

#### OBJECTIFS :

Afin de garantir la pérennité de l'utilisation des drailles, il convient de :

- recenser les drailles encore utilisées aujourd'hui comme chemin de transhumance des troupeaux
- leur donner un statut juridique (chemin rural, voie publique, servitude) pour assurer le droit de passage des troupeaux
- identifier les travaux nécessaires à leur bonne praticabilité par les troupeaux
- mettre en place un système de gestion et d'entretien pérenne de ces chemins.

### **ESPACES CONCERNES :**

Bien Causses et Cévennes.

### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Drailles.

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Éleveurs transhumants, bergers, groupements pastoraux.

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Travail partenarial avec la fédération des groupements pastoraux, le PNC (via une reprise du PLAC), les Conseil généraux et les collectivités locales (communes et communautés de communes), le COPAGE.

#### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes, Etat, bergers.

#### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

### **INDICATEURS DE SUIVI :**

#### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Nombre de kilomètres de drailles utilisés
- Nombre de troupeaux transhumants par le Bien (nombre de têtes, nombre d'éleveurs)

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre de kilomètres de drailles ayant un statut juridique
- Nombre de kilomètres de drailles ayant un conventionnement pérenne pour l'entretien.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 1.4.5- Expérimenter une valorisation financière liée au maintien des paysages par les exploitations**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°4 : Maintenir et conforter l'activité agropastorale

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

### **ENJEUX :**

Les mesures agri-environnementales permettent d'assurer aujourd'hui un entretien du paysage. Les agriculteurs sont rémunérés sur la base d'un cahier des charges afin de maintenir dans l'économie de l'exploitation, l'activité pastorale sur les espaces ouverts et d'assurer ainsi leur conservation. Les aides financières sont issues du second pilier de la PAC et constituent un revenu complémentaire pour les agriculteurs qui entretiennent le paysage.

Ces mesures ont une durée limitée dans le temps et la question se pose du devenir de ces aides auprès des agriculteurs pour l'entretien des paysages.

### **OBJECTIFS :**

L'action proposée a pour objectif de trouver un moyen de donner un avenir à ces mesures et ainsi conforter l'action des agriculteurs dans le maintien des espaces et des paysages. Il s'agit de réfléchir à l'après MAE et proposer un système de transition favorisant le travail des agriculteurs dans la préservation des paysages.

Dans un premier temps, il conviendra de faire un recensement des démarches qui ont pu être expérimentées dans d'autres territoires avec notamment l'implication financière de collectivités locales en faveur de l'entretien des espaces par les agriculteurs (part espaces naturels sensibles de la TD).

Suite à ce recensement, il pourra être proposé une expérimentation sur le territoire Causses et Cévennes en lien avec les partenaires financiers (Régions, Départements) en prévoyant peut-être l'élaboration d'un cahier des charges types.

## **ESPACES CONCERNES :**

Bien Causses et Cévennes et zone tampon.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Terres agricoles et espaces agropastoraux.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Institutionnels (services de l'État, collectivités territoriales et collectivités locales).

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

A définir

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Chambres d'agriculture 12, 30, 34, 48

Chambres régionales d'agriculture

Parc National des Cévennes

PNR Grands Causses

DDT et DRAAF

Régions et Départements

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Surfaces actuellement éligibles aux MAE (Hectares).

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

Surfaces bénéficiant de l'expérimentation de l'après MAE (Hectares).

## FICHE ACTION :

### N° 1.4.6- Développer le soutien technique et financier aux éleveurs pour leur protection contre la prédation

## ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :

Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale

## OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :

Objectif n°4 : Maintenir et conforter l'activité agropastorale

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

Depuis 2012, la présence de loup sur le territoire du Bien Causses & Cévennes est avérée suite à des attaques sur des troupeaux ovins.

### Enjeux :

L'élevage confronté à cet aléa, principalement l'élevage de petits ruminants, et tout particulièrement d'ovins-viande ; doit disposer des données réglementaires et techniques disponibles pour pouvoir y faire face.

Certaines institutions concernées par les conséquences de l'irruption de ce prédateur sur le territoire se sont mobilisées pour organiser une veille technique et réglementaire et être en mesure de diffuser des informations aux éleveurs concernés par des attaques. Il s'agit principalement de la DDT Lozère, du parc national des Cévennes et du réseau des chambres d'agriculture tout particulièrement les chambres départementales d'agriculture de Lozère et du Gard et l'OIER-SUAMME.

### Objectifs :

Les objectifs sont de deux ordres : organiser une veille technique et réglementaire pour être en mesure de diffuser des informations aux éleveurs concernés par des attaques, d'une part et répondre aux sollicitation de l'État dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan national d'action loup, d'autre part.

De plus, la spécificité des pratiques agropastorales sur le territoire des Causses et Cévennes en font un territoire différent de l'arc alpin ou des Pyrénées aussi, des solutions nouvelles sont à imaginer en matière de défense contre la prédation. C'est pourquoi Causses et Cévennes peut devenir un territoire d'expérimentation et doit être accompagné techniquement et financièrement pour développer des moyens de défense et de protection innovants.

## ESPACES CONCERNES :

L'ensemble du territoire inscrit et de sa zone tampon.

## ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :

### L'ensemble des attributs qui relèvent des paysages ouverts :

- les pelouses steppiques (cause Méjean et Larzac)
- les pelouses d'altitude (Mont Lozère et Mont Aigoual)
- les landes à callune du schiste et du granite
- les landes à genêts purgatif ou à balais
- les landes à églantiers, ronces et / ou buisson noir
- landes basses à thym
- les landes hautes à buis et/ ou genévrier

### **Certains attributs qui relèvent des espaces naturels ouverts :**

- grandes prairies steppiques des causses,
- zones cultivées, notamment quand elles jouxtent des zones de parcours,
- landes à bruyère

### **Certains attributs qui relèvent d'une pratique et d'une exploitation agro-pastorale du territoire :**

- dolines,
- marginalement les attributs végétaux taillés,

### **Certains attributs illustrant une culture du territoire :**

- la pratique du brûlage pastoral.

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Éleveurs sédentaires et transhumants.

Techniciens intervenant dans les exploitations suite à une attaque où le loup est soupçonné, ou susceptibles d'intervenir en prévention d'attaques (mise en œuvre de mesures de protection).

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

L'État.

#### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Les parcs, les Chambres agriculture, les DDT, l'Entente Causses et Cévennes.

#### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

### **INDICATEURS DE SUIVI :**

#### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Lister les mesures existantes en terme de protection
- Lister les mesures d'indemnisation des éleveurs

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre de mesures nouvelles créées
- Mesurer leur efficacité.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 1.4.7- Développer un programme de recherche pour établir un bilan et les perspectives de la grande transhumance**

#### **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°1: Aider au maintien de l'activité agropastorale

#### **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°4 : Maintenir et conforter l'activité agropastorale

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

La grande transhumance des troupeaux du bas Languedoc vers les zones pastorales sommitales des hautes Cévennes et des Causses a été pendant des siècles une activité emblématique du territoire inscrit sur la liste du patrimoine mondial.

Elle est aujourd'hui fortement réduite avec de faibles effectifs d'éleveurs et de cheptel mais demeure une activité essentielle pour l'entretien des parcours. Par ailleurs, elle constitue toujours une référence culturelle fondamentale aussi bien pour les agropasteurs sédentaires que pour les habitants et les visiteurs du territoire.

Le maintien d'un niveau significatif de transhumance sur le Bien inscrit est donc indispensable à la conservation du patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel, qui lui est associé.

Dans ce contexte, la compréhension des facteurs sociaux, économiques, techniques, juridiques et territoriaux qui conditionnent la pérennité de l'activité est essentielle, notamment pour concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques adaptées aux enjeux de conservation et de gestion.

L'action consisterait à engager une étude de niveau post-doctoral en anthropologie sociale et sciences de gestion réalisée en collaboration par l'école des Hautes Études en Sciences Sociales et Montpellier SupAgro, avec les organisations professionnelles agricoles du territoire.

#### **Enjeux :**

Maintenir la transhumance à un niveau compatible avec l'entretien des estives et la conservation du patrimoine culturel, matériel et immatériel qui lui est associé.

#### **Objectifs :**

Identification des forces et faiblesses de l'activité de grande transhumance et des leviers techniques, juridiques, sociaux, économiques et territoriaux favorables à sa pérennisation :

- Bilan de l'activité actuelle et analyse des variations constatées sur la période 1970 – 2014.
- Conclusions réflexives sur les problématiques propres aux transhumants et leur résolution.
- Propositions d'actions pour repositionner l'élevage transhumant dans le contexte spécifique de l'inscription UNESCO.
- Restitution publique.
- Publications scientifiques.

### **ESPACES CONCERNES :**

Territoires d'estives des troupeaux ovins et bovins en lien avec les sièges d'exploitations des éleveurs transhumants.

### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Pelouses pastorales d'altitude  
Drailles, lavognes ...

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Éleveurs transhumants, principalement.

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

#### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

SUAMME, chambres d'agriculture, DREAL, DDT, DDCSPP, UMR SELMET, LAMETA ,PNC ...

#### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Voir possibilité d'embauche en contrat aidé.

### **INDICATEURS DE SUIVI :**

#### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**



Orientation n°2 :  
Mieux connaître  
pour mieux gérer  
les paysages



## FICHE ACTION :

### N° 2.1.1- Mener un programme de recherche pluridisciplinaire sur les paléo-paysages des Causses et des Cévennes (cartographie par télédétection)

#### ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :

Orientation n°2 : Mieux connaître pour mieux gérer les paysages

#### OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :

Objectif n°1 : Développer les connaissances sur les systèmes de paysages

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Un certain nombre de sites archéologiques liés directement ou indirectement à l'agropastoralisme sont identifiés. Par ailleurs, des fouilles récentes apportent des éclairages intéressants sur l'organisation des activités agricoles et pastorales, sur les structures bâties mais elles demeurent insuffisantes à l'échelle du Bien inscrit.

Les paysages actuels comportent des marques de structures plus ou moins nettes et souvent abondantes mais dispersées. Elles sont interprétées comme des traces de murets, de chemins, de terrasses, de limites de parcelles et des zones mégalithiques très marquées... Mais aucun travail scientifique n'étaye ces hypothèses et les datations restent elles aussi du domaine de l'interprétation.

Sur les paléo paysages, les données scientifiques analysées dans une perspective pluridisciplinaire sont peu développées. Il existe quelques démarches amorcées sur le territoire du PNC : cf. un Projet collectif de recherche piloté par Philippe Allée sur le Mont Lozère (2010-2012) : ce programme a notamment identifié des structures pastorales.

L'action consisterait donc à mettre en place un programme de recherche pluridisciplinaire (acquisition de données et analyse) sur l'évolution des paysages : paléo paysages des Causses et Cévennes. Impulsé par les opérateurs et partenaires concernés par le Bien, en coopération avec les Services de l'Etat en région (DRAC, SRA Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées), ce programme est conduit par un groupe d'universitaires.

L'utilisation du procédé *Lidar* (*laser detection and ranging*) est privilégiée en complément de la photo interprétation et des prospections pédestres. Cette télédétection par laser permet notamment de balayer la couverture forestière pour analyser les couches inférieures.

La recherche privilégie un croisement entre sources archéobotaniques (feux, palynologie...) et sources archéologiques (structures).

#### Enjeux :

Les paysages des Causses et Cévennes résultent d'interactions entre nature et culture sur la longue durée. Leur compréhension n'est possible que par une approche pluridisciplinaire mêlant archéologie spatiale et paléo-écologie.

#### Objectifs :

- Identifier les évolutions de végétation et climat depuis les périodes pré-historiques.
- Reconstituer la genèse et l'histoire ancienne de l'activité agrosylvopastorale sur le territoire du Bien inscrit.
- Discerner éventuellement les différences évolutives de l'agropastoralisme suivant les espaces et les temps, par grands espaces (mont Lozère, Cévennes, causses de Blandas, de Campestre, du Larzac, Noir, Méjan, Sauveterre).

## **ESPACES CONCERNES :**

Zone cœur du PNC en phase 1.

Puis l'ensemble des grands espaces du Bien (mont Lozère, Cévennes, causses de Blandas, de Campestre, du Larzac, Noir, Méjean, Sauveterre).

Des zones prioritaires peuvent être identifiées (sous couverture forestière notamment).

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Paysages. Attributs de type archéologiques, mégalithes.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Opérateurs et partenaires du Biens inscrit : connaissance et valorisation.

Milieu universitaire impliqué dans ce PCR : étude comparée (échelle Méditerranée).

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

PNC

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

PNR GRANDS CAUSSES, SRA LR /MP

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

- DRAC (SRA) Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées
- Régions (Au titre de l'inventaire)
- CNRS/Universités
- Programme européen Interreg Sudoe?

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Couverture de test réalisée sur le Mont-Lozère.
- Deux zonages pré-identifiés par les chercheurs pour mener en priorité des programmes de recherche/sondage : Mont Lozère, cause Méjean (pour la zone cœur PNC)

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Taux de couverture de la télédétection sur la totalité du périmètre du Bien inscrit
- Nombre d'études d'analyse des résultats et de programmes de recherche collectifs soutenus.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 2.1.2- Définir l'aire d'influence de l'éolien autour du Bien UNESCO**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°2 : Mieux connaître pour mieux gérer les paysages

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°1 : Développer les connaissances sur les systèmes de paysages

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

L'UNESCO demande à la France la définition d'une doctrine, fondée sur la définition d'une aire d'influence paysagère quant au développement de projets éoliens autour du bien.

Conformément au dossier de candidature ainsi qu'à la charte d'engagement de l'État, signée par les 4 départements, tout projet éolien industriel est exclu du périmètre du bien.

Par ailleurs, la charte du Parc National des Cévennes permet le micro éolien (moins de 12 mètres) dans la zone cœur.

Aussi, la doctrine proposée aujourd'hui, est de bannir du périmètre du bien l'éolien supérieur à 12 mètres.

Le développement éolien reste toutefois envisageable dans la zone tampon et au-delà au cas par cas.

Or, même distants, ces projets peuvent avoir un impact paysager fort sur les attributs du bien lui-même et sa VUE.

### **Enjeux :**

Garantir l'intégrité de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien avec la nécessité, au-delà de l'éolien, de définir une politique sur les énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque et méthanisation).

### **Objectifs :**

L'étude a pour objectif final la définition d'une aire d'influence de l'éolien autour du bien. L'étude comprendra des éléments cartographiques ainsi qu'un argumentaire détaillé sur les principes généraux ou les recommandations attachées au développement de l'éolien dans la zone d'influence paysagère (exclusion stricte, possibilité d'implantation sous condition de taille ou d'implantation, ...).

Une attention toute particulière sera portée à la question des impacts cumulés induits par l'installation, dans le temps, de plusieurs parcs éoliens.

Cette étude se fonde sur un diagnostic à établir suite à la définition et à l'analyse d'un échantillon représentatif de lieux situés dans le périmètre du bien depuis lesquels des éoliennes sont visibles (éoliennes situées dans la zone d'étude).

## **ESPACES CONCERNES :**

La zone d'étude représente l'ensemble de la zone d'influence visuelle théorique autour du bien. Il s'agit de l'ensemble des points (de la zone tampon et au-delà) en inter visibilité avec le bien.

L'étude sera centrée sur le bien et donc plutôt axée sur les visibilités « sortantes » (perception des éoliennes depuis le bien). L'analyse des visibilités « rentrantes » (perception des éoliennes depuis l'extérieur du bien) sera cependant nécessaire sur certaines zones emblématiques qui restent à définir.

### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous les attributs du bien sont concernés dans la définition d'une aire d'influence de l'éolien autour du bien.

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

L'ensemble des services sollicités préalablement à l'implantation d'éoliennes.

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

La maîtrise d'ouvrage reste à déterminer en fonction du plan de financement qui n'est pas défini.

#### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Le comité de pilotage de cette étude sera mis en place par le maître d'ouvrage et réunira à minima les services de l'État représentés au pôle de compétences inter régional, et les représentants de l'Entente interdépartementale.

Dans le but de rester le plus opérationnel possible, il conviendra de créer un comité technique plus restreint resserré autour du maître d'ouvrage ( Entente, DREAL LR et MP, PNC, DDT (M).

Les paysagistes conseil des services de l'État (DREAL ou DDT (M)) seront associés.

#### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

A déterminer.

### **INDICATEURS DE SUIVI :**

#### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Mise en place progressive d'une jurisprudence.

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

Définition d'une doctrine claire et partagée par tous les services pour l'installation d'éoliennes autour du bien.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 2.1.3- Développer une approche des systèmes de paysages**

#### **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°2 : Mieux connaître pour mieux gérer les paysages

#### **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°1 : Développer les connaissances sur les systèmes de paysages

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Les éleveurs pastoraux du Sud de la France sont confrontés actuellement à une transformation des conditions d'exercice de leur activité sous l'influence de divers aléas dont certains en lien aux changements climatiques. Ces aléas climatiques se traduisent par des successions de saisons climatiques exceptionnelles ou l'avènement d'épisodes de courte durée mais d'intensité particulièrement importante.

Un travail de typologie et de référence des systèmes agropastoraux à composante pastorale est enclenché pour identifier des pratiques adaptées à l'occurrence de ce type d'aléas.

#### **Enjeux :**

Les éleveurs sont amenés à réfléchir à des ajustements de leurs systèmes agropastoraux et à adapter leurs pratiques pour faire face à ces aléas climatiques. Cette action doit permettre d'identifier et de diffuser auprès des éleveurs les systèmes référents consolidés du point de vue de leurs capacités à faire face et à « encaisser » les effets de ces aléas.

#### **Objectifs :**

Dans le contexte actuel d'aléas climatique possible, le réseau des chambres d'agriculture, dont l'OIER-SUAMME, particulièrement impliqué sur cette problématique vise à faire connaître les pratiques mises en œuvre pour que les systèmes d'alimentation des troupeaux puissent y faire face.

#### **ESPACES CONCERNES :**

L'ensemble du territoire inscrit et de sa zone tampon.

#### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

##### **L'ensemble des attributs qui relèvent des paysages ouverts :**

- les pelouses steppiques (cause Méjean)
- les pelouses d'altitude (Mont Lozère et Mont Aigoual)
- les landes à callune du schiste et du granite
- les landes à genêts purgatif ou à balais
- les landes à églantiers, ronces et / ou buisson noir
- landes basses à thym
- les landes hautes à buis et/ ou genévrier

### **Certains attributs qui relèvent des espaces naturels ouverts :**

- grandes prairies steppiques des causses,
- zones cultivées, notamment quand elles jouxtent des zones de parcours,
- landes à bruyère

### **Certains attributs qui relèvent d'une pratique et d'une exploitation agro-pastorale du territoire :**

- dolines,
- marginalement les attributs végétaux taillés,

### **Certains attributs illustrant une culture du territoire :**

- la pratique du brûlage pastoral,

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Éleveurs sédentaires et transhumants.

Techniciens intervenant dans les exploitations sur les systèmes d'alimentation des troupeaux.

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

OIER-SUAMME

#### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Le réseau des chambres d'agricultures.

Instituts de recherche et de recherche appliquée tels que : institut de l'élevage, Supagro, INRA, ... pour ne donner que quelques exemples.

Autres acteurs intervenant sur la gestion des territoires : parcs nationaux ou régionaux, CPIE, collectivités territoriales .... par exemple.

#### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

### **INDICATEURS DE SUIVI :**

#### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

Publications de travaux basés sur une typologie des systèmes d'alimentation des troupeaux à composante pastorale.

## FICHE ACTION :

### N° 2.1.4- Donner aux maîtres d'ouvrages et aux collectivités des outils pour l'intégration paysagère (atlas)

## ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :

Orientation n°2 : Mieux connaître pour mieux gérer les paysages

## OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :

Objectif n°1 : Développer les connaissances sur les systèmes de paysages

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'inscription des Causses et des Cévennes a mis en lumière l'importance d'un travail sur la question des paysages, qui sont au cœur de cette reconnaissance internationale.

A l'échelle du Bien, il n'y a pas unicité dans les paysages, mais une grande diversité composée à la fois de milieux ouverts agricoles ou naturels, d'espaces forestiers, de zones de terrasses, de falaises ou zones rocheuses, de bourgs et villages ou de sites touristiques et de zones d'activité économique. Sans oublier tous les stades intermédiaires entre tous ces milieux qui constituent des zones de transition dans les vallées notamment ou les secteurs sous influence urbaine.

Les dynamiques d'évolution sont plus ou moins marquées selon les secteurs, les réglementations en vigueur, ou les dynamiques locales (démographiques, agricoles ou forestières, ...).

De multiples acteurs sont susceptibles d'avoir une action visible sur le paysage, soit en tant que propriétaires fonciers (agriculteurs, forestiers, particuliers), collectivités locales, ou gestionnaires de réseaux.

L'objet de ce travail consiste à réaliser un atlas des paysages à l'échelle de différents gestionnaires (PNC, PNRGC, OGS, CG...), articulé et coordonné à l'échelle du Bien, et permettant de mieux connaître et suivre les paysages.

De son côté, le Parc national des Cévennes a quasiment achevé la réalisation d'un atlas sur l'ensemble de son territoire d'intervention, qu'il conviendra d'harmoniser avec les autres démarches d'atlas le moment venu.

Le stade ultime de ce travail serait de communiquer ces outils aux différents gestionnaires de travaux (maîtres d'ouvrages et collectivités) afin qu'ils intègrent des préconisations de gestion des paysages dans leurs programmes de travaux réalisés sur le territoire du Bien.

### Enjeux :

- Améliorer et structurer les connaissances sur le paysage
- Appropriation locale des enjeux du paysage
- Définir une politique paysagère partagée à l'échelle des différents opérateurs et du Bien.

### Objectifs :

Élaborer un atlas du paysage à l'échelle du Bien et pour les différents acteurs (PNC, PNRGC, Grands Sites...) en cohérence comprenant :

- Une carte d'analyse critique du paysage
- Les enjeux de protection / préservation
- Les enjeux de valorisation
- Les enjeux de réhabilitation
- Les sites et paysages remarquables
- Une identification et un suivi des sites emblématiques.

### **ESPACES CONCERNES :**

Le territoire de chaque opérateur de terrain (PNC, PNRGC, OGS, CG ), articulé à l'échelle du Bien Causses et Cévennes.

### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

L'ensemble des attributs paysagers et architecturaux du Bien.

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Collectivités, maîtres d'ouvrages, habitants et visiteurs.

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Opérateurs de terrain (PNC, PNRGC, OGS, CG) et Entente CC.

#### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

CAUE, services de l'État, région LR et MP, CRPF, ONF.

#### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

### **INDICATEURS DE SUIVI :**

#### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Couverture du territoire par des atlas du paysage.

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

Diminution de la surface du territoire non couverte par des atlas du paysage.

## FICHE ACTION :

### N° 2.1.5- Analyser la vision sensible et culturelle du paysage des différents acteurs

#### ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :

Orientation n°2 : Mieux connaître pour mieux gérer les paysages

#### OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :

Objectif n°1 : Développer les connaissances sur les systèmes de paysages

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'intérêt d'une analyse de la vision sensible et culturelle du paysage des différents acteurs est souligné à la fois dans le rapport de l'Icomos (Lionella Scazzosi, novembre 2013) et dans le Plan de gestion. Cette analyse peut être menée via des enquêtes.

##### **Première enquête :**

Cette enquête sera effectuée par les étudiants de l'ENSP dans le cadre d'un « Atelier pédagogique régional » sur le thème général « Typologie des paysages des Causses et des Cévennes » (6 mois, d'octobre 2016 à mars 2017). Cet atelier est suivi par un comité de pilotage, constitué de membres du Conseil scientifique et d'enseignants encadrants. Cette enquête comprendra:

– Un inventaire typologique des sites et des paysages sur la totalité du bien, portant sur la définition et la délimitation des grands ensembles paysagers ainsi que sur leurs caractéristiques principales, celles-ci pouvant faire référence à l'OPP ( Observatoire Photographique du Paysage). Parallèlement à ce travail, une enquête sera menée par les étudiants auprès du PNC, du PNRGC et du CPIE pour prendre connaissance des études déjà réalisées .

- Au cours de la reconnaissance de terrain et pour chacun des grands ensembles paysagers, une enquête sera menée par les étudiants auprès de la population et d'acteurs du territoire afin de connaître leur perception et leur attente en matière de paysage.

##### **Enquête approfondie :**

Proposition de sujets de thèse à des laboratoires universitaires et de recherche, via un appel à propositions de recherche si un financement est trouvé.

##### **Coût estimé**

- 1) Première enquête : 35 000 € (devis ENSP).
- 2) Enquête approfondie : 100 000 € (estimation).

##### **Enjeux :**

- Connaissance des représentations et des attentes des acteurs.
- Sensibilisation des mêmes acteurs..

##### **Objectifs :**

Engager une série d'enquêtes auprès des différents acteurs du territoire afin de connaître leur perception et leurs éventuelles attentes en matière de paysage, et en contrepartie les sensibiliser aux actions menées en vue de protéger l'espace agro-pastoral et le patrimoine culturel et de garantir l'intégrité des attributs de la valeur universelle exceptionnelle.

## **ESPACES CONCERNES :**

Tout le territoire.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous types de motifs paysagers, notamment de grand paysage mais aussi de plus petite échelle s'ils sont importants dans les représentations des acteurs du territoire..

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Toute la population du territoire.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Entente.

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Conseil scientifique.

Institutions de recherche et d'enseignement : ENSP (École nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille), unités mixtes de recherche du CNRS et d'institutions d'enseignements supérieur (par exemple le Ladyss, laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces, ou le Cepage, Centre de Recherche sur l'histoire et la culture du Paysage).

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

1) Première enquête : Entente.

2) Enquête approfondie : à trouver (peut être partagé avec un auto-financement du laboratoire concerné, comme c'est souvent le cas des appels à propositions de recherches).

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Pour la première enquête : Réunions des étudiants avec le comité de pilotage, dont rendu de l'étude en mars 2017.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

Publication du résultat des enquêtes.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 2.2.1- Développer le volet paysager de l'observatoire du Bien Causses et Cévennes**

#### **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°2 : Mieux connaître pour mieux gérer les paysages

#### **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°2 : Se doter d'outils de suivi et de gestion des paysages

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Les paysages sculptés par l'agropastoralisme sont l'objet même de l'inscription du territoire Causses et Cévennes sur la liste du patrimoine mondial. Sous l'influence des activités humaines, ils se retrouvent en constante évolution, à des échelles de temps variables. Comment assurer le suivi de ces dynamiques parfois complexes et souvent multifactorielles ?

Les actions développées dans le cadre de cet objectif apportent des réponses à cette problématique afin de veiller à la conservation de la valeur universelle exceptionnelle du Bien.

#### **Enjeux :**

- Garantir le suivi et l'évaluation des fondements de la valeur universelle exceptionnelle du Bien Causses et Cévennes.
- Mettre en place des démarches permettant de caractériser l'évolution des paysages
- Créer des supports favorisant la communication autour des problématiques paysagères du territoire
- Améliorer les connaissances sur le territoire en utilisant des données spatialisées.

#### **Objectifs :**

- Mettre en place des méthodologies adaptées à l'observation des paysages (ex : OPP, observations satellitaires, etc ... )
- Intégrer les données dans un système d'information partagé et offrir la possibilité de les croiser avec d'autres données (agricoles, environnementales, etc.)
- Informer et sensibiliser les gestionnaires et le grand public.

#### **ESPACES CONCERNES :**

Ensemble du territoire concerné par l'inscription sur la liste du patrimoine mondial.

#### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous les éléments du paysage des Causses et des Cévennes.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Ensemble des acteurs du territoire.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

CPIE des Causses Méridionaux, Parc National des Cévennes, parc régional des grands causses, Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes...

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

CAUE, DREAL, ...

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Entente Interdépartementale C&C.

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Nombre de points photographiques retenus
- Nombre de thématiques traitées
- Nombre de campagnes photographiques effectuées et analysées.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre d'outils mis en place et couverture du territoire
- Nombre et types de systèmes paysagers couverts
- Nombre d'actions de valorisation des données recueillies dans le cadre de l'observation des paysages.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 2.2.2- Expertiser et mettre en cohérence les plans paysages avec les enjeux Causses et Cévennes**

#### **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°2 : Mieux connaître pour mieux gérer les paysages

#### **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°2 : Se doter d'outils de suivi et de gestion des paysages

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Sur le territoire des Causses et des Cévennes, la mise en œuvre de politiques d'aménagement cohérentes avec l'objectif de garantir l'intégrité de la VUE du bien passe par une bonne gestion des paysages.

##### **Enjeux :**

Dans ce cadre l'enjeu d'améliorer, voire de renforcer, la prise en compte du paysage dans les politiques publiques est essentiel.

En effet, les évolutions et les transformations du territoire du bien, qui devront être « appropriées », seront directement liées à la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles d'aménagement (urbanisme, énergies renouvelables, agriculture, ...).

Un « plan paysage » vise à favoriser l'appréhension prospective de l'évolution des paysages et du cadre de vie. Il est un outil qui permet la prise en compte du paysage dans toutes ses dimensions (gestion, protection, aménagement). Il permet d'appréhender les évolutions et les transformations des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution, sous l'angle d'un projet de territoire.

##### **Objectifs :**

Un « plan paysage » permet d'acter des objectifs de qualité paysagère à l'échelle d'un paysage donné et de les traduire en actions relevant du champ des différentes politiques d'aménagement sectorielles conduites localement.

La démarche d'élaboration d'un « plan paysage » s'appuie sur une large concertation des acteurs du territoire (les dimensions de projet partagé de territoire et de co-construction sont essentielles).

#### **ESPACES CONCERNES :**

Compte-tenu de l'étendue du bien et des démarches de « plan paysage » déjà engagées sur le territoire (Larzac, autoroute A75), il paraît difficile d'élaborer un « plan paysage » unique pour les Causses et les Cévennes. En revanche la démarche est intéressante sur les zones « blanches » qui ne disposent pas de cadre spécifique de mise en œuvre d'actions.

### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Potentiellement, tous les attributs sont susceptibles d'être concernés par les projets de plan paysage.

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

L'ensemble des acteurs locaux présents sur le territoire.

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Collectivités (communes, intercommunalités, conseils généraux,...).

#### **Institutions associées :**

Un comité de pilotage doit être désigné pour l'élaboration et le suivi d'un « plan paysage » en lien avec les services de l'État (DREAL LR et MP, PNC, DDT (M)). Il est intéressant d'associer également les paysagistes conseil des services de l'État.

#### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Appel à projet du Ministère de l'écologie.

### **INDICATEURS DE SUIVI :**

#### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

À mettre en place dans chaque « plan paysage ».

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

Nombre de « plan paysage » mis en œuvre sur le Bien.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 2.2.3- Faire une étude prospective sur les évolutions appropriées au Bien**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°2 : Mieux connaître pour mieux gérer les paysages

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°2 : Se doter d'outils de suivi et de gestion des paysages

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Le territoire des Causses et des Cévennes a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial au titre des paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen sur des critères d'intégrité et d'authenticité qui caractérisent sa valeur universelle exceptionnelle (VUE) et l'État s'est engagé à maintenir cet espace en bon état de conservation.

La question des évolutions acceptables du territoire dans le respect de la VUE est récurrente.

L'UNESCO et l'ICOMOS, considèrent que les Causses et les Cévennes sont des espaces d'expérimentation de politiques novatrices de protection et de gestion des paysages, prenant en compte la dimension évolutive de territoires soumis à la fois à des dynamiques naturelles et anthropiques.

Dans ce contexte, un exercice de prospective territoriale, ciblée sur l'évolution des paysages s'avère nécessaire. Il devra prendre en compte les dimensions historiques et systémiques de la constitution des paysages agropastoraux actuels et de leurs attributs pour se projeter dans un avenir à court, moyen et long terme.

Il s'agira de concevoir des scénarios basés sur des évolutions prévisibles ou envisageables, en fonction des caractéristiques socio-économiques et naturelles du territoire et d'évaluer leur compatibilité avec la conservation de la VUE.

Nota : la démarche de prospective territoriale a notamment été conceptualisée et mise en œuvre par la fédération des PNR.

L'action pourrait se concrétiser sous la forme de la réalisation d'un (ou deux) atelier(s) pédagogiques régionaux avec l'école nationale supérieure du paysage (ENSP).

Les ateliers pédagogiques régionaux (APR) sont réalisés par au moins 3 étudiants de dernière année du cursus de formation des paysagistes d.p.l.g (niveau bac+6), encadrés par un professionnel enseignant à l'ENSP, sur une durée de 6 mois.

Le cahier des charges de l'APR est négocié avec la structure porteuse et un comité de pilotage et de suivi est constitué pour associer toutes les parties prenantes.

### **Enjeux :**

Conserver durablement l'inscription du territoire sur la liste du patrimoine mondial.

### **Objectifs :**

- Anticiper les évolutions négatives et positives du territoire pour conforter sa VUE.
- Adapter les politiques publiques aux enjeux du Bien.

## **ESPACES CONCERNES :**

Tous.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Instances de gouvernance du territoire inscrit, les collectivités territoriales, les opérateurs ...

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

#### **Institutions associées :**

- Réalisation des ateliers : ENSP en lien avec SupAgro.
- Comité de pilotage : services de l'Etat et des collectivités territoriales, établissements publics, chambres consulaires, organisations professionnelles ...

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Appel à projet du Ministère de l'écologie.

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

## **FICHE ACTION :**

### **N° 2.2.4- Développer des stratégies de mise en valeur de sites majeurs liés à l'agropastoralisme**

**Action en lien avec la fiche n° 7.1.1- Actions dans le cadre du schéma d'interprétation du Bien Causes et Cévennes**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°2 : Mieux connaître pour mieux gérer les paysages

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°2 : Se doter d'outils de suivi et de gestion des paysages

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Depuis l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco des Causes et des Cévennes le besoin de mieux révéler au grand public ce que sont les paysages culturels de l'agropastoralisme à travers des sites majeurs a émergé.

Plusieurs sites paysagers permettent en effet aujourd'hui de concentrer à la fois des aspects paysagers (grands milieux de landes, parcours ouverts, drailles et chemins utilisés par les transhumants notamment), architecture vernaculaire particulièrement préservée (hameaux, alignement de frênes, points d'eau traditionnels, murets en pierre, ponts, croix, terrasses en pierre sèche, etc...), dans un milieu naturel lui-même très préservé.

Plusieurs sites ont été identifiés dans les travaux préparatoires à l'inscription, notamment sur le mont Lozère (plaine du Tarn), le causse Méjean (Villaret), les Vallées cévenoles (La Roquette), le Mont Aigoual (abbaye du Bonheur), ainsi qu'autour du cirque de Navacelles (...) et sur le Larzac (...).

Certains de ces sites bénéficient déjà de programmes d'aménagement plus ou moins détaillés (sentiers d'interprétation, lieux d'accueil du public, animations pour les visiteurs, accueil à la ferme, ou différents supports de vulgarisation sur le patrimoine).

La proposition d'action consiste à mettre en place pour des sites ciblés une véritable stratégie de mise en valeur combinant approche paysagère, d'accueil du public et de gestion des flux, de gestion pastorale, de mise en valeur du patrimoine architectural et mise sur le marché d'une offre de découverte patrimoniale (animations, randonnées, expositions, publications...).

Cette démarche devra se faire en bonne coordination avec la fonction agropastorale première de ces espaces, souvent très recherchée par les transhumants ou les éleveurs sédentaires.

### **Enjeux :**

Meilleur accueil du public par une mise en valeur de quelques sites majeurs révélant au mieux les paysages culturels de l'agropastoralisme.

### **Objectifs :**

- Définir une stratégie partagée pour ces sites : agricole, paysagers, touristique, accueil et information du public
- Identifier les actions clés de cette stratégie, les porteurs de projet et les financements.

## **ESPACES CONCERNES :**

Sur le territoire du Parc national : plaine du Tarn sur le mont Lozère, plaine du Villaret sur le causse Méjean, hameau de la Roquette dans les Vallées cévenoles, site de l'abbaye du Bonheur sur le Mont Aigoual

Sur ... :

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Paysages, architecture, drailles, activité agropastorale sédentaire et transhumante.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Acteurs économiques de l'agropastoralisme, collectivités, acteurs du tourisme, visiteurs.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Communes, communautés de communes, parc national, parc naturel régional, agriculteurs, syndicats d'aménagement, conseils départementaux.

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Chambres d'agriculture, services de l'État, forestiers, gestionnaires de sites N 2000

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Retours des visiteurs sur l'accueil et l'information sur Causses et Cévennes.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

Amélioration de l'accueil et de la mise en valeur de ces sites.

Construction d'une offre globale par site.

Amélioration des retours des visiteurs.

## **FICHE ACTION :**

**N° 2.2.5- Mettre en œuvre le programme de renforcement des protections réglementaires au titre des sites prévu dans le dossier de candidature en veillant à la cohérence des cahiers de gestion des sites classés, notamment sur les volets agropastoral et sylvopastoral**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°2 : Mieux connaître pour mieux gérer les paysages

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°2 : Se doter d'outils de suivi et de gestion des paysages

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

### **Enjeux :**

Respect des engagements fixés dans le dossier de candidature.

De plus, certains projets de classement de sites figurent sur la liste nationale des sites à classer, validée par département en CDNPS et par le Ministre en charge des sites (article L.341-1 du code de l'environnement). C'est notamment le cas pour le plateau du Larzac aveyronnais qui suite à une inspection générale début octobre 2014 par le CGDD a été confirmé comme territoire pittoresque d'une qualité paysagère exceptionnelle.

Les cahiers de gestion veilleront particulièrement à faciliter le maintien de l'activité agropastorale, garante des paysages aujourd'hui reconnus par l'UNESCO .

### **Objectifs :**

Préservation de zones, même très localisées, particulièrement emblématiques du point de vue paysager et architectural (patrimoine vernaculaire caussenard).

## **ESPACES CONCERNES :**

Liste du dossier de candidature.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Potentiellement, tous les attributs sont susceptibles d'être concernés par les projets de classement.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Action d'intérêt général pour l'amélioration du cadre de vie au bénéfice des populations (locales et tourisme).

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Maîtrise d'ouvrage État : DREAL Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Les projets de classement sont réalisés en concertation avec les élus et les acteurs du territoire et sont également soumis à enquête publique.

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Crédit État

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Nombre de projet de classement de sites réalisés.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

Mise en place de cahiers de gestion dans les sites classés fixant l'ensemble des préconisations.



**Orientation n°3 :**  
**Mieux connaître  
et gérer  
les attributs  
du patrimoine  
agropastoral**



## **FICHE ACTION :**

### **N° 3.1.1- Mener l'inventaire du patrimoine agropastoral : définition d'une méthodologie, travail typologique, identification de la faisabilité d'interprétation**

#### **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°3 : Mieux connaître et gérer les attributs du patrimoine agropastoral

#### **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°1 : Développer les connaissances du patrimoine et de l'histoire des Causses et Cévennes

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Le patrimoine bâti des Causses et des Cévennes est réparti sur l'ensemble du Bien.

Souvent privé, il est essentiellement constitué d'une architecture de pierre sèche issue de savoir-faire locaux qui ne se transmettent qu'oralement ou dans le cercle familial.

Considéré comme « petit patrimoine », il n'est pas protégé et donc soumis à l'évolution des pratiques agricoles qui peuvent parfois l'altérer (transformation de hauteur de bâti pour les engins, élargissement de chemins endommageant des croix, montjoies ou enclos ...).

Ce patrimoine peut être également immatériel (connaissances zootechniques et éthologiques, modes de conduite des troupeaux, etc.)

De plus, la connaissance de ce patrimoine est disparate.

Plusieurs gestionnaires ont réalisé des inventaires de leur patrimoine, parfois dès les années 70 mais les données n'ont jamais été réactualisées, les méthodologies et outils utilisés par les uns et les autres diffèrent grandement. Ainsi, un gros travail de récolement des données est à réaliser afin d'homogénéiser l'état de connaissance à l'échelle du territoire et ceci en utilisant un outil partageable par tous.

Le travail d'inventaire permettrait, en outre, de dégager des sortes de typologies à même de faciliter l'analyse fonctionnelle d'un attribut mais aussi de mieux comprendre la manière dont, s'inscrivant dans un écosystème, il interagit avec l'ensemble des éléments, naturels ou culturels, qui l'entourent.

Parfaire la connaissance de ce patrimoine permettrait également de mieux sensibiliser les acteurs locaux à sa sauvegarde et d'identifier les éventuels travaux à engager pour sa restauration.

De plus ce patrimoine peut être mis en découverte et servir de support à des outils d'interprétation mais pour cela l'inventaire est au préalable nécessaire afin de connaître la valeur pédagogique, scientifique, esthétique, l'accessibilité, le statut, etc ... des éléments patrimoniaux.

#### **Enjeux :**

Constituer une base de données du patrimoine agropastoral partageable afin de mieux le connaître, définir des typologies, identifier les besoins de restauration et de sauvegarde et proposer des éléments propices à l'interprétation.

#### **Objectifs :**

Avoir une base de données du patrimoine agropastoral sur le territoire Causses et Cévennes partageable avec tous les gestionnaires du Bien.

### **ESPACES CONCERNES :**

Le Bien Causses et Cévennes

### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous les types d'attributs bâtis agropastoraux cités dans le dossier de candidature.

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Action d'intérêt général pour l'amélioration du cadre de vie au bénéfice des populations (locales et tourisme).

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes, parcs, grands sites, etc ...

#### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Régions, Conseils généraux, communautés de communes, parcs, Grands Sites ?

#### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Conseils départementaux ?

### **INDICATEURS DE SUIVI :**

#### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Pourcentage de la couverture du territoire réalisé.

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre d'éléments renseignés par rapport à la liste de référence du dossier de candidature
- Nombre de nouveaux éléments identifiés en dehors de la liste de référence du dossier de candidature
- Nombre de fiches renseignées dans la base de données.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 3.1.2- Mener des programmes de recherche : les ordres religieux et militaires, les mégalithes, la verrerie ...**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°3 : Mieux connaître et gérer les attributs du patrimoine agropastoral

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°1 : Développer les connaissances du patrimoine et de l'histoire des Causses et Cévennes

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Les ordres religieux et militaires ont joué un rôle important dans la construction du paysage rural et agropastoral des Causses et des Cévennes.

Sur la base de donations isolées, les ordres religieux et militaires ont dès les XIème et XIIème siècles investi fortement ces territoires en déployant des commanderies sur les immenses terres d'altitude. Les raisons du choix des sites d'implantation sont sans doute multiples : extension autour de premières donations, contrôle de l'espace et des routes afin d'y faire monter les troupeaux de la plaine proche, attrait pour les conditions naturelles favorables à l'élevage...

Ce thème est bien documenté sur le Larzac, où les Templiers puis à leur suite les Hospitaliers, ont légué un patrimoine architectural imposant constitué de lieux fortifiés organisés en véritables centres d'exploitation rurale. Par ailleurs, des études importantes ont été menées sur l'abbaye d'Aniane et de Sylvanès, permettant de mieux comprendre leur rôle et fonctionnement. Les relations avec les maisons mères sont complexes : tantôt avec St Victor de Marseille, Gellone, St Chaffre du Monastier, St Gilles du Gard.

En revanche, pour les autres territoires (Cévennes, Aigoual, Méjean, gorges du Tarn, ou les causses méridionaux...) , même si plusieurs études ont été menées notamment sur la commanderie Hospitalière de Gap-Francès sur le mont Lozère, la multitude des possessions et la nature des activités économiques et agricoles sont mal connues.

Un travail de recherche serait à conduire selon la méthodologie suivante :

- Réaliser une bibliographie exhaustive sur l'état de la recherche, compléter les recherches en archives, procéder à une étude du bâti existant confronté aux données d'archive.
- Dans un second temps, les fouilles archéologiques
- Abbayes, prieurés, commanderies, fermes fortifiées, églises, cella, granges monastiques, châteaux forts, vestiges plus discrets... la typologie des sites est large : la recherche s'oriente principalement sur l'importance de ces lieux, leur activité, les relations avec des maisons-mères, l'activité agropastorale, son évolution aux cours des siècles...
- L'approche est aussi spatiale : activité de ces ordres militaires et religieux en lien avec les activités agropastorales et relations avec les espaces agropastoraux proches ou leur lien avec les axes de communication.
- Pertinence de la problématique de l'interaction qu'il y a eu entre les productions des commanderies en complémentarité avec celles de la plaine languedocienne. A partir du cas du Larzac, comparatif avec d'autres territoires.

### **Enjeux :**

Cette action participe à l'identification et à l'acquisition de données sur la période médiévale, épisode importante dans la constitution du patrimoine et des paysages agropastoraux des Causses et des Cévennes.

### **Objectifs :**

- Mieux connaître le rôle des ordres religieux et les relations entre les dépendances et les maisons-mères.
- Recenser les lieux et leur activité et cartographier l'emprise spatiale des possessions et leur rôle sur l'activité agro-pastorale.
- Définir des priorités de restauration / protection / mise en valeur: identifier les sites à enjeux de valorisation.
- Découvrir ou redécouvrir de nouveaux sites méconnus ou en ruine et aider des propriétaires de lieux forts à les restaurer ou au moins à mieux les connaître.

### **ESPACES CONCERNES :**

Potentiel sur l'ensemble du territoire, avec des sites d'ores et déjà identifiés : Gourdouze, Sainte Enimie, Le Buffre, le Rozier et St Pierre des Tripiers, Alzon, Campestre, Abbaye de Bonheur, Cendras, le Vigan, St Michel de Grandmont, St Martin, La Malène, Concoules, Lanuéjols, St Marcel de Fonfouillouse, St Jean du Gard, Portes, Rogues, St Maurice de Navacelles...

### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Abbayes, prieurés, commanderies, fermes fortifiées, églises, cella, granges monastiques, châteaux forts, montjoies, croix de rogation...

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Opérateurs et partenaires de la gestion du Bien dans la perspective de valorisation : interprétation de sites, éditions, expositions...

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

PNC (possibilité d'intégration au plan d'action à partir de 2017)

#### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

PNR GC, Conservatoire Larzac Templier Hospitalier, Grands Sites.

#### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Pourcentage de la couverture du territoire réalisé.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre de travaux de recherche engagés
- Nombre de supports de valorisation.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 3.1.3- Engager l'inventaire du patrimoine immatériel agropastoral et organiser la collecte de témoignages ethnographiques**

#### **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°3 : Mieux connaître et gérer les attributs du patrimoine agropastoral

#### **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°1 : Développer les connaissances du patrimoine et de l'histoire des Causses et Cévennes

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

L'inscription des Causses et Cévennes au titre des paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen met en évidence les interactions constantes entre les activités humaines et les spécificités environnementales. Comprendre l'évolution des paysages agropastoraux, c'est illustrer cette connexion étroite qui fonde leur spécificité.

Les démarches engagées par les gestionnaires du Bien pour inventorier, protéger et valoriser le patrimoine, accordent une prééminence au matériel, à l'objet. Si l'apport de ces travaux en termes de connaissance et gestion du patrimoine est indéniable, une opération de collecte ethnographique est nécessaire pour faire jour sur les croyances et pratiques auxquelles ce bâti inventorié est associé et ces paysages fondés.

Le recueil de témoignages oraux auprès de leurs auteurs : agriculteurs et éleveurs d'hier et aujourd'hui, paraît en effet essentiel pour mieux comprendre et valoriser le système socio-économique agropastoral dans ses permanences et ses dynamiques.

L'objectif de ce travail sur la mémoire des agriculteurs et éleveurs des Causses et Cévennes est de mieux renseigner les réalités et évolutions du système agropastoral, des paysages et des savoir-faire.

Ce travail pourra être mené en parallèle avec un inventaire du patrimoine immatériel. Des ponts entre la matière déjà disponible et la rencontre auprès des acteurs de terrain devront être tissés et tout en se complétant affineront l'approche des enquêteurs.

Deux étapes composent l'action :

- Identifier la matière déjà disponible et accessible : films, enregistrements audios, production littéraire, iconographie... et éventuellement objets et/outils liés à l'activité agropastorale,
  - Préciser la localisation, la propriété, l'état de conservation, étudier selon le cas les possibilités de reproduction,
  - Définir un lieu de stockage et de conservation si nécessaire,
  - Constituer une base de données thématique.
- 
- Repérer les personnes ressources qui à leur tour dirigeront vers d'autres,
  - Préparer la rencontre,
  - Organiser la collecte de témoignages ethnographiques,
  - Recueillir, dupliquer, conserver les documents prêtés, déposés, donnés,
  - Définir un lieu de stockage et de conservation si nécessaire,
  - Constituer une base de données thématique.

### **Enjeux :**

Par la compilation des données (bibliographiques, iconographiques...) déjà disponibles sur l'organisation sociale, les traditions et croyances associées aux pratiques agropastorales, et par la réalisation d'entretiens ethnographiques complémentaires, une historiographie de l'agropastoralisme d'hier à aujourd'hui pourra être écrite.

Ce récit permettra de mieux définir cette « culture agropastorale » des Causses et Cévennes, et comprendre les mutations de ce système socioéconomique complexe et des paysages qui lui sont liés.

### **Objectifs :**

Ces actions serviront la connaissance, illustreront l'évolution des pratiques et savoir-faire, révéleront la part réelle, la part imaginaire, voire la part obscure, associées au quotidien de la société agropastorale, aux espaces, aux propriétés, aux limites, aux tabous...

Il servira à l'interprétation du patrimoine observé, pourra nourrir la production intellectuelle et l'organisation d'événements culturels et artistiques spécifiquement liés.

La parole donnée aux habitants du territoire favorisera leur implication dans le projet de connaissance, préservation et valorisation du bien inscrit mais aussi la transmission intergénérationnelle des savoirs.

### **ESPACES CONCERNES :**

L'ensemble du territoire.

### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous les attributs.

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Opérateurs et partenaires de la gestion du Bien dans la perspective de valorisation : interprétation de sites, éditions, expositions...

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

PNRGC, Entente, PNC, etc ...

#### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

OT de Roquefort, CPIE, etc ...

**FINANCEMENTS POTENTIELS :**

DRAC

**INDICATEURS DE SUIVI :**

**INDICATEURS D'ÉTAT :**

- État de la collecte de Roquefort

**INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre de travaux de recherche existants identifiés
- Nombre de travaux de recherche engagés
- Nombre de supports de valorisation.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 3.2.1- Mener des programmes de restauration du patrimoine non classé de type « opérations d'entretien prioritaires du patrimoine bâti » suite à l'inventaire**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°3 : Mieux connaître et gérer les attributs du patrimoine agropastoral

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°2 : Pérenniser le patrimoine

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Les politiques de restauration en faveur du patrimoine vernaculaire sont disparates d'une collectivité territoriale à l'autre. Mener des travaux de restauration thématiques serait une réponse équitable pour l'ensemble du Bien. Ceci est d'autant plus nécessaire que l'inventaire a permis de révéler quelques vicissitudes dont était victime ce patrimoine souvent disséminé, peu connu et de propriété privée. Cependant, afin de garantir sa pérennité, il conviendrait que ces restaurations du patrimoine soient sous-tendues par une fonction économique ou d'usage, conservée ou nouvelle, de ces attributs ( usage agricole, valorisation touristique et pédagogique, etc...).

### **Enjeux :**

- Harmoniser les politiques d'aides au patrimoine agropastoral non protégé sur tout le Bien
- Faire prendre conscience de la valeur patrimoniale des attributs du Bien.

### **Objectifs :**

- Monter des programmes d'aides thématiques sur l'ensemble du Bien
- Aider les pétitionnaires à conserver l'usage agricole ou à trouver une nouvelle fonction à ce patrimoine quand son usage originel ne peut être sauvé.

## **ESPACES CONCERNES :**

L'ensemble du territoire.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous les attributs patrimoniaux.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Collectivités locales, particuliers, associations.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Conseils généraux, conseils régionaux, Entente, collectivités locales, associations, parcs, Grands Sites ...

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Fondation du patrimoine, STAP, parcs, CG, collectivités locales, associations, CAUE, Grands Sites ... ?

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Conseils généraux, régionaux, Fondation du patrimoine, mécénat ?

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Nombre de programmes existants
- État de conservation du patrimoine inventorié.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre de programmes d'aides ou de dispositifs créés
- Nombre de projets aidés sur la période du plan de gestion.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 3.2.2- Encourager la réutilisation et la sauvegarde des terrasses pour des projets à finalité économique**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°3 : Mieux connaître et gérer les attributs du patrimoine agropastoral

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°2 : Pérenniser le patrimoine

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Les gorges sont ponctuées de nombreux hameaux. Aux abords de ces hameaux et sur une partie des versants, les vestiges de murets de soutènements de terrasses et de chemins témoignent de l'intense activité agricole passée. Les habitants avaient façonné le paysage pour y développer une culture vivrière (essentiellement vigne, céréales, plantes nourricières, arbres fruitiers), complémentaire de l'activité pastorale.

Actuellement la grande majorité de ces terrasses s'enfichent et les murets s'effondrent, le patrimoine lié à ce système de culture est en état de dégradation avancée et tend à disparaître.

L'objectif de l'action présentée est de restaurer les terrasses et de leur redonner un usage agricole (vigne qui était fortement présente dans les gorges, fruitiers, fruits secs, plantes aromatiques, chênes truffiers). Cette démarche répond à un double objectif, économique et paysager. De surcroît, la restauration des terrasses passe par la réhabilitation ou reconstruction de murs de soutènement en pierre sèches, et contribue à conserver et développer un savoir-faire traditionnel de la construction en pierre sèche, dont le paysages des Causses et Cévennes est profondément empreint.

L'action consisterait ainsi à :

- Repérer par communes des terrains avec un potentiel agronomique (sol, exposition, accès, approvisionnement en eau, etc),
  - Enquêter auprès des élus, habitants, et propriétaires fonciers,
  - Repérer le foncier,
  - Faire un diagnostic agricole des parcelles repérées, accès, eau, et définition des cultures possibles : trufficulture, sylviculture truffière, petits fruits et transformation en fruits secs (amandiers, noix, noisettes, raisins secs, figes, prunes...), plantes aromatiques, maraîchage, ruchers...
  - Mener une étude de faisabilité économique : viabilité d'une exploitation agricole autonome, agriculture complémentaire, étude de marché, débouchés...

## **Enjeux :**

Enjeu paysager, économique et identitaire.

## Objectifs :

- Étant donné la difficulté de trouver des crédits pour restaurer ces terrasses comme "décor", il faudrait trouver une vocation économique à ces terrains. La remise en culture des terrasses est une piste intéressante. A titre d'exemple, le projet de réimplantation de la vigne réalisé entre Ispagnac et Ste-Enimie a permis l'installation de deux domaines viticoles, et est une belle réussite en terme de paysage et d'image du site.

L'objectif serait donc d'implanter ou rétablir une activité agricole de niche (ou complémentaire) sur les versants des gorges, avec plusieurs finalités :

- Paysagère : faire revivre le paysage des versants des gorges, lutter contre la déprise et l'enfrichement des terrains.
- Patrimoniale et culturelle : réhabiliter et conserver le patrimoine, restauration des savoir-faire et techniques de la construction en pierre sèche et des cultures en terrasses.
- Économique : créer de l'activité économique agricole contribuant au maintien de la population ; valoriser les productions locales auprès des habitants et des visiteurs (produits identitaires).
- Socio-culturelle : projet vecteur de lien social, faire participer les habitants au projet (travail sur la mémoire et l'identité), chantiers d'insertion, projet pédagogique avec les écoles.
- Sécurité : contribuer à la lutte contre le risque incendie aux abords des villages.

## ESPACES CONCERNES :

Ensemble du Bien Causses et Cévennes.

## ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :

Paysage.

## BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :

Communes et communautés de communes

Propriétaires fonciers et agriculteurs.

## MISE EN ŒUVRE :

### MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :

Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes

Parc national des Cévennes

Parc régional des Grands Causses.

### INSTITUTIONS ASSOCIÉES :

Grands Sites, PNC, Chambres d'agriculture

### FINANCEMENTS POTENTIELS :

LEADER, FEADER , FEDER, Conseils régionaux, Conseils départementaux, Communes et communautés de communes.

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Linéaire de murs restaurés avant 2015
- Nombre d'hectares mis en culture avant 2015.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Linéaire de murs de soutènement restaurés
- Nombre d'hectares remis en culture
- Nombre d'exploitations agricoles créées ou confortées
- Observatoire photographique du paysage.



Orientation n°4 :

Accompagner  
les évolutions  
du territoire  
en architecture  
et en urbanisme



## **FICHE ACTION :**

### **N° 4.1.1- Élaborer des recommandations architecturales et paysagères pour les constructions nouvelles (habitat et bâtiments agricoles) et les aménagements de villages**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°4 : Accompagner les évolutions du territoire en architecture et en urbanisme

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°1 : Accompagner les évolutions en architecture

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

La qualité architecturale des villages et des hameaux participe pleinement à la beauté des paysages des Causses et des Cévennes. Avant tout minérale, cette architecture a toujours respecté l'identité des sites en s'adaptant au sol, aux matériaux locaux et au climat.

Aujourd'hui, de nouvelles formes architecturales et de nouveaux matériaux plus faciles à mettre en œuvre, plus économes en énergie ont vu le jour et doivent, avec un minimum de conseils, être utilisés à bon escient.

De nombreuses communes ne disposant pas de document d'urbanisme, il serait souhaitable de sensibiliser les élus, services instructeurs et porteurs de projets potentiels à des règles de « bonnes pratiques » pour préserver l'identité des bourgs, villages et hameaux et les paysages. Une information sur le patrimoine agropastoral constituant la VUE serait aussi délivrée.

### **Enjeux :**

Accompagner le développement urbanistique des villages et des bourgs sur le Bien.

### **Objectifs :**

- Sensibiliser les décideurs d'autorisation de construire ou d'aménager et les pétitionnaires à la qualité architecturale et paysagère des Causses et des Cévennes.
- Informer les acteurs sur les dispositifs de conseils existants.

## **ESPACES CONCERNES :**

Ensemble du Bien Causses et Cévennes.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous les attributs paysagers et architecturaux.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Élus, instructeurs d'autorisation à construire et d'aménager, tous pétitionnaires.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes, les CAUE, les parcs, les Grands Sites ...

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Les collectivités locales, MPF, les DDT, les STAP. ..

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Leader ?

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Nombre de guides de recommandations architecturaux et paysagers existants.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre d'actions de sensibilisation menées.
- Nombre de projets dirigés vers des cellules de conseils.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 4.1.2- Mettre en place un dispositif d'accompagnement à l'échelle du territoire des porteurs de projets de nouveaux bâtiments, notamment agricoles en lien avec les CAUE,MPF et les parcs du territoire**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°4 : Accompagner les évolutions du territoire en architecture et en urbanisme

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°1 : Accompagner les évolutions en architecture

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Les Causses et les Cévennes sont un territoire vivant où l'activité économique agricole et artisanale nécessite parfois la construction de nouveaux bâtiments, de grandes tailles et souvent standardisés mais aussi très spécifiques et strictement liés à l'activité agropastorale (ex : abri pour les troupeaux, lieu de stockage, cabane de berger ...).

Afin de concilier respect des paysages, de l'environnement bâti de qualité et fonctionnalité des bâtiments construits, il faut offrir un dispositif d'accompagnement personnalisé. Quelques cellules de conseils architecturaux existent sur le territoire, portées par des CAUE ou le Parc régional des grands Causses avec un bilan tout à fait positif.

Le but de l'action serait de pouvoir offrir ce type d'accompagnement aux porteurs de projets sur l'ensemble du territoire. Cela permettrait également d'échanger entre gestionnaires sur les « bonnes pratiques » et répondre concrètement aux besoins des porteurs de projets tout en respectant la qualité paysagère du Bien, garantissant ainsi la réussite et la pérennité du projet.

### **Enjeux :**

- Accompagner les évolutions en architecture et urbanisme pour qu'elles ne mettent pas en péril la VUE et permettent le développement des activités économiques et agricoles.
- Pérenniser la beauté de l'architecture locale car elle contribue à la qualité paysagère du Bien.

### **Objectifs :**

- Étendre à l'ensemble du territoire les cellules de conseils en s'appuyant sur les partenaires du territoire (CAUE, PMF, STAP, ...)
- Sensibiliser ces cellules d'accompagnement aux enjeux du paysage culturel lié à l'agropastoralisme
- Apporter une aide concrète aux porteurs de projets
- Organiser des concours d'architecture pour des projets exemplaires.

## **ESPACES CONCERNES :**

Ensemble du Bien Causses et Cévennes.

**ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous les attributs paysagers et architecturaux.

**BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Agriculteurs, pétitionnaires.

**MISE EN ŒUVRE :****MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

CAUE, parcs, les Grands Sites.

**INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

MPF (Maisons Paysannes de France), STAP ...

**FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Leader?

**INDICATEURS DE SUIVI :****INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Nombre de cellules de conseils existantes sur le territoire
- Nombre de projets liés à l'activité agropastorales suivis.

**INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre de cellules de conseils supplémentaires créées
- Nombre de projets liés à l'agropastoralisme suivis.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 4.1.3- Aider à la réhabilitation de l'habitat ou de constructions agricoles pour l'agrotourisme et la randonnée**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°4 : Accompagner les évolutions du territoire en architecture et en urbanisme

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°1 : Accompagner les évolutions en architecture

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Donner une seconde vie à certains bâtiments agricoles qui ne sont plus utilisés fait partie des objectifs majeurs pour pouvoir pérenniser le patrimoine architectural agropastoral.

Ainsi, une première expérience a été menée par le parc des Grands Causses en reconvertissant d'anciennes bergeries de parcours (jasses) en des lieux d'accueils pour un public touristique, nommés « hébergeries ». Cette démarche, forte de son succès, pourrait être étendue sur tout le territoire du Bien, offrant en particulier des lieux d'accueil tout à fait appropriés à la randonnée itinérante et permettant de découvrir un patrimoine de qualité souvent dans des paysages exceptionnels.

### **Enjeux :**

- Sauvegarder le patrimoine agropastoral par l'innovation et le tourisme
- Redonner une valeur économique à ce patrimoine.

### **Objectifs :**

- Identifier les bâtiments et porteurs de projets potentiels
- Généraliser la démarche des « hébergeries » et la mettre en relation avec la création des grands itinéraires de randonnées
- Réhabiliter ce patrimoine dans les règles de l'art tout en l'adaptant à sa nouvelle fonction donc accompagner les projets.

## **ESPACES CONCERNES :**

Tout le territoire.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Patrimoine agropastoral, en particulier les jasses.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Propriétaires, visiteurs / randonneurs, guides de randonnées.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

PNR, PNC, collectivités locales.

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

PNR, PNC, CAUE, STAP, Grands Sites ...

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Programme Leader, Conseil régional, Massif Central ?

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Nombre de bâtiments ou de porteurs de projets repérés.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre de bâtiments réhabilités en fin de plan de gestion (2021).

## **FICHE ACTION :**

### **N° 4.1.4- Mettre à la disposition des élus des « boîtes à outils » sur la réglementation, l'urbanisme et la qualité architecturale**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°4 : Accompagner les évolutions du territoire en architecture et en urbanisme

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°1 : Accompagner les évolutions en architecture

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Le territoire est complexe et une multitude de réglementations en matière d'urbanisme couvre le Bien : Loi Montagne, documents d'urbanismes, RNU, Grands sites, parc national, sites classés, PPRI, etc ... Les élus sont parfois démunis sur les droits et possibilités d'aménagements ou de construction et manquent de conseils sur la qualité architecturale. Ainsi, plusieurs élus du territoire ont fait part du besoin d'avoir des « boîtes à outils » pour vulgariser cette législation parfois complexe et mieux comprendre les possibilités offertes, les accompagnements possibles et acquérir une certaine culture de la qualité architecturale.

### **Enjeux :**

- Accompagner les élus du territoire pour mieux comprendre la réglementation de l'urbanisme
- Les aider concrètement à la faisabilité des projets malgré une réglementation parfois lourde.

### **Objectifs :**

- Donner des outils d'aide à la décision et de compréhension en matière d'urbanisme et d'architecture
- Orienter les élus vers des structures d'accompagnement possibles.

## **ESPACES CONCERNES :**

Tout le territoire.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous les attributs paysagers et architecturaux.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Les élus du territoire.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Entente, CAUE, DDT, parcs, communautés de communes, Grands Sites.

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

MPF, STAP, DDT, STAP, parcs, conseils municipaux ...

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Programme Leader, Conseil régional, Massif Central ?

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Nombre d'outils existants

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

Nombre d'outils élaborés pour les élus.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 4.2.1- Intégrer les enjeux des Causses et Cévennes dans l'élaboration des documents d'urbanisme**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°4 : Accompagner les évolutions du territoire en architecture et en urbanisme

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°2: Intégrer les enjeux Causses et Cévennes dans les outils de planification urbaine

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Élaborer un document d'urbanisme est un acte privilégié pour recenser et essayer d'anticiper les conflits d'usages qui pourraient exister mais aussi pour essayer de concilier des activités complémentaires ou concurrentes mais qui participent toutes à la dynamique d'un territoire. Ceci permettrait notamment d'innover pour répondre à la déprise des terres pastorales et cultivées dont les éleveurs et bergers s'émeuvent et qui fragilisent leur activité.

En outre, porter à connaissance des communes la présence d'attributs patrimoniaux, des chiffres clés sur l'évolution du foncier de leur territoire permettraient de mieux les prendre en considération dans les documents d'urbanisme.

### **Enjeux :**

- Intégrer les enjeux de la déprise foncière dans l'élaboration des documents d'urbanisme
- Préserver et mettre en valeur les paysages et les attributs remarquables afin d'assurer la qualité paysagère et patrimoniale du Bien.

### **Objectifs :**

- Identifier et diffuser les exemples novateurs réalisés en matière de prise en compte des enjeux agropastoraux en urbanisme
- Informer les élus des enjeux liés à l'activité agropastorale, au patrimoine et au paysage dans les documents d'urbanisme.

## **ESPACES CONCERNES :**

Tout le territoire.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous les attributs.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Agriculteurs, élus.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Entente, collectivités territoriales, Grands Sites.

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

DDT, parcs, Entente, groupements pastoraux, associations, les départements ...

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Un levier tel que la majoration la DGD en cas d'appel à un paysagiste pour l'élaboration de PLU ou PLUI pourrait être envisagé.

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Nombre d'exemples existants sur le territoire

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

Nombre de documents d'urbanisme ou d'expérience en matière d'urbanisme qui prendront en compte les enjeux Causses et Cévennes.



## Orientation n°5 :

Aider au  
développement  
de niches  
économiques



## FICHE ACTION :

### N° 5.1.1- Accompagner la promotion des circuits courts en lien avec l'agropastoralisme et le « manger local »

## ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :

Orientation n°5 : Aider au développement de niches économiques

## OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :

Objectif n°2 : Valoriser les produits issus de l'agropastoralisme

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

### Enjeux :

#### Économique :

- Relocalisation de la valeur ajoutée
- Diversification des débouchés
- Création d'emploi localement, installation, maintien ou accueil de nouvelles populations.

#### Social :

- Renforcement des liens sociaux sur un territoire peu peuplé, coopération entre producteurs, transformateurs et consommateurs
- Valorisation des savoir-faire locaux et d'un territoire isolé particulièrement identitaire
- Meilleur accès à des produits frais et de saison et/ou de bonnes valeurs nutritionnelles.

#### Environnement :

Maintien par l'agriculture d'un paysage ouvert spécifique à l'agropastoralisme (patrimoine UNESCO).

### Objectifs :

- Promouvoir les produits locaux qui s'identifient à l'agropastoralisme. A noter que la valorisation des élevages allaitants serait positive car ce sont les troupeaux les plus à-mêmes entretenir les espaces éloignés.
- Appuyer les agriculteurs dans l'introduction de produits locaux dans les collectivités et établissements publics telles que les cantines scolaires.
- Animer un travail approfondi entre cuisiniers, intendants et enseignants, partager des expériences, former les cuisiniers réfractaires à l'intérêt des produits locaux.
- Réfléchir à optimiser les zones de livraison et la logistique pour réduire les coûts d'approvisionnement.
- Construire les outils qui vont favoriser la conservation et la transformation des productions locales ; cela implique notamment la promotion des abattoirs de proximité.
- Sécuriser les débouchés locaux pour faciliter l'installation d'agriculteurs.
- Assurer une communication entre producteurs et commerçants pour limiter les risques de concurrence.

## **ESPACES CONCERNES :**

Territoire Causses et Cévennes dans son ensemble.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Productions identitaires du territoire.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Agriculteurs, commerçants, collectivités...

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Région, Départements... ?

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

FR CIVAM, Chambres d'agriculture, offices de tourisme, Grands Sites, collectivités, parcs, DRAAF.

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Leader...

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Des démarches et expérimentations ont commencé à être entreprises sur plusieurs secteurs géographiques.
- Les premiers résultats sont encourageants mais demandent un soutien régulier en termes d'animation.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Mise en place d'outils de communication identifiant clairement les produits du territoire et particulièrement ceux qui ont un lien direct avec l'agropastoralisme.
- Définir un seuil de produits locaux entrant dans la constitution des repas dans les cantines des collectivités et établissements publics (à quel niveau le fixer?)
- Définir un objectif en terme de nombre de restaurants collectifs et commerçant locaux qui s'engagent dans une préférence à l'approvisionnement local (à préciser).
- Nombre d'outils collectifs créés.
- Augmentation de la part des produits des agriculteurs qui est vendue localement.

## FICHE ACTION :

### N° 5.1.2- Promouvoir et mettre en découverte des produits labellisés en lien avec l'agropastoralisme

#### ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :

Orientation n°5 : Aider au développement de niches économiques

#### OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :

Objectif n°2 : Développer de nouveaux produits en lien avec l'agropastoralisme

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le territoire Causses et Cévennes permet la production de plusieurs produits de qualité labellisés (AOP Roquefort, AOC Pélardon, Agneau de parcours, Elovel...). La valorisation de ces produits comme outil de promotion de l'inscription est assez peu pratiquée aujourd'hui. Il est en effet important de faire comprendre que la consommation de ces produits de qualité contribue à la préservation d'une culture et de paysages reconnus au Patrimoine mondial.

#### Enjeux :

##### Économiques :

- Relocalisation de la valeur ajoutée.

##### Sociaux :

- Renforcement des liens sociaux sur un territoire peu peuplé, coopération entre producteurs, transformateurs et consommateurs
- Valorisation des savoir-faire locaux et d'un territoire d'exception.

##### Environnementaux:

- Maintien par l'agriculture d'un paysage ouvert spécifique à l'agropastoralisme et qui contribue à sa VUE (Valeur Universelle Exceptionnelle).

#### Objectifs :

L'action proposée a pour objectif de travailler en partenariat avec les gestionnaires des marques de qualité afin de valoriser leurs productions en intégrant les valeurs du classement l'UNESCO. En effet leur cahier des charges, ont un lien avec la préservation de paysages culturels inscrits sur la liste du Patrimoine mondial. Pour cela, il convient de réaliser des actions de mise en lumière de produits issus de l'agropastoralisme afin de favoriser le maintien des activités agropastorales auxquelles ils dépendent et faire découvrir ces produits, leurs modes de production en lien avec le territoire.

#### ESPACES CONCERNES :

L'ensemble du Bien Causses et Cévennes.

#### ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :

Produits labellisés issus de l'agropastoralisme.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Professionnels agricoles, transformateurs (ex. : industriels de Roquefort), instances coordinatrices (ex. : Confédération Générale des producteurs de lait de Brebis et Industriels de Roquefort) et touristiques.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Parcs, Grands Sites, entreprises ?

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Chambres d'agriculture 12,30,34,48, chambre régionale d'agriculture, parcs, DDT et DRAAF, CPIE, Grands sites, Région ,départements, OT, ...

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

LEADER.

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Nombre de produits labellisés utilisant l'image C&C.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Évolution du nombre de produits labellisés utilisant l'image C&C.

## **FICHE ACTION :**

**N° 5.2.1- Soutenir les métiers liés au patrimoine : filière pierre sèche et lauze (formation, incitation d'utilisation du matériau, etc ...)**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°5 : Aider au développement de niches économiques

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°2 : Valoriser les savoir-faire

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Les savoir-faire immatériels traditionnels sont particulièrement importants pour le maintien de l'intégrité du bien et de sa VUE.

La conservation de ces savoir-faire est par ailleurs porteuse de développement local et d'attractivité.

Les savoir-faire de la lauze calcaire et de schiste et des ouvrages en pierres sèches, représentent les attributs essentiels du bien inscrit pour la conservation et la valorisation du patrimoine vernaculaire.

A l'origine, les lauzes de schiste et de calcaire étaient extraites dans de nombreuses carrières à proximité directe des habitations, et, bien souvent cette activité et celle des constructions en pierres sèches complétaient un revenu agricole : les savoir-faire se transmettaient sur le tas. Le processus de structuration en filières est récent. Sans la mobilisation de l'ensemble des acteurs du patrimoine ces savoir-faire ancestraux, qui génèrent de nombreux emplois, auraient périclité. Il est primordial de soutenir ces filières pour pérenniser la cohérence patrimoniale et culturelle du cadre de vie exceptionnel des Causses et des Cévennes, et pour maintenir et créer localement des emplois.

En ce sens, le projet LAUBAMAC (Lauziers, Bâisseurs Massif-Central) porté par un ensemble d'acteurs impliqués dans la filière pierre est exemplaire et sera suivi par l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes.

### **Enjeux :**

- Éviter la perte ou l'abandon des pratiques ancestrales, notamment dans la transmission des savoir-faire liés au patrimoine vernaculaire agropastoral.
- Remédier au manque de structuration des filières.

### **Objectifs :**

- Faire en sorte que les Causses et les Cévennes deviennent le « territoire pilote » d'expérimentation et d'innovation pour valoriser l'implication des artisans, la dynamique inter-associative et la rencontre de filières complémentaires.
- Promouvoir et développer la filière « pierres sèches » et les filières « lauzes de schiste et de calcaire » en soutenant les actions des associations professionnels ABPS, ASL, et ALC, à savoir :
  - les actions de recherche et développement (fiabilité des matériaux, résistance des ouvrages, techniques de pose)
  - la mise à l'étude, dans le cadre de la politique de simplification administrative, de la possibilité d'une réglementation spécifique pour les « petites carrières » (réglementation, savoir-faire concernant l'extraction sans explosifs...)
  - la rédaction des règles professionnelles et des règles de l'art pour les métiers concernés
  - un travail sur l'approvisionnement et le stockage des matériaux
  - un travail sur la pénibilité et les solutions existantes ou envisageables pour améliorer les conditions de travail des artisans

- la formation et la qualification valorisante de jeunes professionnels pour transmettre les savoir-faire, assurer la relève et répondre à un marché qui exige une haute compétence spécialisée
  - l'élaboration et l'homologation de qualifications pour les techniques traditionnelles de construction afin de sécuriser les filières
  - l'accompagnement de jeunes entreprises sur des chantiers « vitrine » menés par des membres des associations (ABPS, ASL, ALC)
  - la mobilisation de crédits pour compenser les surcoûts de la restauration du patrimoine vernaculaire
  - la promotion des filières auprès du public le plus large possible
- Financer des actions des 3 associations professionnelles (ABPS, ASL, ALC), des collectivités, des centres de formation et des entreprises, prioritairement sur la transmission des savoir-faire à travers :
- « l'école professionnelle de la pierre sèche », centre de formation professionnelle dont le siège permanent est au Relais d'Espinassas à St Andéol de Clerguemort en Lozère (ABPS)
  - le projet de création de formation spécifique de « couvreur lauzier » au sein du centre de formation des apprentis (CFA) de Mende (ASL et ALC)

### **ESPACES CONCERNES :**

Tout le territoire.

### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Patrimoine bâti en pierre sèche et toits en lauzes schistes et calcaires.

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Associations locales, professionnels de la pierre, particuliers.

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

ABPS, ASL, ALC, CFA de Mende, PNC, PNRGC, ?

#### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

ABPS, ASL, ALC, CFA de Mende, PNC ?

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

FEDER Axe 4 (Préserver et valoriser le territoire et ses ressources au bénéfice d'une croissance durable)  
Convention de Massif (Massif-Central).

### **INDICATEURS DE SUIVI :**

#### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre de chantiers ouverts
- Nombre de chantiers terminés.

## FICHE ACTION :

### N° 5.2.2- Aider au développement de la filière laine et cuir

#### ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :

Orientation n°5 : Aider au développement de niches économiques

#### OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :

Objectif n°2 : Valoriser les savoir-faire

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

##### Enjeux :

- Redonner une valeur économique à la laine et à la peau qui sont des produits issus de l'élevage, au même titre que la viande et le lait. Autrefois l'élevage ovin s'est développé principalement sur la production de laine et pour son rôle de fertilisation des champs et des prés.
- Faire connaître les multiples possibilités de valorisation de ces matières, qui sont porteuses de valeur ajoutée, dans un contexte où le chiffre d'affaires des éleveurs est constitué à plus de 50% par des subventions. La laine n'est pas seulement un produit pour l'éleveur, elle est une matière que des artisans et industriels locaux peuvent transformer. En faisant des liens entre différents acteurs, elle peut lancer une vraie dynamique territoriale.
- Évaluer les possibilités de structuration d'une filière locale, de l'aide à la collecte de laine et de peau jusqu'à la recherche de circuits de commercialisation...
- Soutenir et apporter des moyens d'animation supplémentaires aux réflexions déjà engagées sur différents secteurs du territoire.

##### Objectifs :

- Faire connaître et mettre en valeur le patrimoine lainier et mégissier du territoire.
- Évaluer les quantités de laines mobilisables sur le territoire et leurs qualités, de même que les outils de transformation existants.
- Recenser combien d'éleveurs et artisans seraient prêts à s'engager réellement dans la structuration d'une filière laine sur l'ensemble du territoire, et préciser ce à quoi cela les engage.
- Évaluation de la demande existante de produits à base de laine, du potentiel économique que cela représenterait.
- Organiser ou participer à l'organisation d'événements locaux destinés à valoriser les propriétés de la laine et les produits que l'on peut en retirer.
- Proposition, à partir du travail précédent, de scénarios pour avancer plus loin dans la structuration d'une filière laine locale.

## **ESPACES CONCERNES :**

Tout le territoire.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Ressources et savoir-faire locaux.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Les éleveurs de brebis principalement, les agriculteurs pluriactifs, les artisans et industriels locaux.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Parc National des Cévennes (PNC), associations d'éleveurs.

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Des collectivités locales ayant mises en place des moyens d'animation au travers par exemple des programmes Terra Rural (cas des communautés de communes Florac-Sud Lozère et de la Cévenne des Hauts-Gardons).

Organismes agricoles sensibilisés : ALODEAR, associations et groupements d'éleveurs (celui de promotion de la Raiole par exemple qui travaille déjà sur la valorisation de la laine)...

Autres organismes : PNR, Chambres d'agriculture... ?

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Leader, Région, Parcs... ?

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Filière en tout début de structuration.
- État des lieux complet à faire de la matière, des outils et des potentialités présentes sur le territoire.
- Des groupes d'acteurs se sont déjà constitués pour engager un travail.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Formulation d'un état des lieux complet de la filière laine locale et identification des principaux leviers de développement.
- Organisation chaque année d'un événement local sur la laine.
- Prise de conscience plus élevée des éleveurs de l'utilité à prendre davantage soin de leur laine, qui pourrait être mesurée par les résultats obtenus pour les deux indicateurs qui suivent.
- Progression du nombre d'éleveurs fournissant leur laine à un collecteur pour une transformation locale ou plus large.
- Augmentation générale du prix d'achat de la laine aux éleveurs.



Orientation n°6 :

Accompagner le  
développement  
d'un tourisme  
Causses  
et Cévennes



## **FICHE ACTION :**

### **N° 6.1.1- Se doter d'une stratégie touristique à l'échelle du Bien**

#### **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°6 : Accompagner le développement d'un tourisme Causses et Cévennes

#### **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°1 : Se doter d'outils communs pour une meilleure qualification de la destination et mieux connaître les visiteurs

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Le territoire des Causses et des Cévennes s'étend sur quatre départements qui disposent au travers de leur ADT ou ADRT de Schémas de Développement en cours d'application ou de réactualisation.

Selon les entrées thématiques ou territoriales les actions définies dans ces Schémas impactent le territoire Causses et Cévennes dans des logiques départementales.

Cependant, à la demande de l'Entente Interdépartementale les quatre structures ont engagé un certain nombre d'actions collectives autour des thématiques suivantes :

- Accueil presse, promotion
- Promotion numérique et générale
- Conception de produits
- Formation et sensibilisation d'acteurs.

Néanmoins, bien que résultant d'initiatives coordonnées, les actions conduites depuis 2012 par les quatre ADT/ADRT pour valoriser le Bien UNESCO, ne disposent pas d'un cadre stratégique partagé, en lien avec les attentes des acteurs, notamment de l'agriculture et construites autour d'un développement durable.

Ce déficit tend à nuire à la lisibilité et à la pertinence des actions tant au niveau infra départemental, infra régional qu'au niveau international auprès des instances de l'UNESCO.

C'est pourquoi, il apparaît nécessaire de prévoir un accompagnement extérieur des quatre ADT/ ADRT pour définir la stratégie touristique du territoire Causses et Cévennes dans le cadre d'un Schéma de Développement Touristique. Ce dernier devrait être une priorité de l'orientation 6 du plan de gestion et bâti dans l'optique de renforcer l'économie locale et l'image de la destination Causses et Cévennes.

La prestation attendue pourrait s'articuler autour des éléments suivants et sur une durée de 6 mois :

- évaluation de la situation touristique actuelle
- évaluation des premières actions conduites par les ADT/ADRT
- Proposition d'un Schéma de Développement Touristique à 3 ans établi sur la base d'un travail collectif interdépartemental qui permettra de définir un positionnement marketing de la destination Causses et Cévennes et qui comprendra un certain nombre de propositions d'actions concrètes hiérarchisables et évaluables financièrement.

### **Enjeux :**

Construire un Schéma de Développement Touristique pour valoriser la destination Causses et Cévennes dans le cadre d'une stratégie partagée et cohérente à l'échelle du territoire.

### **Objectifs :**

Accompagner par un intervenant extérieur les 4 ADT/ADRT dans la définition d'un Schéma de Développement Touristique bâti dans l'optique de renforcer l'économie locale et l'image de la destination Causses et Cévennes.

### **ESPACES CONCERNES :**

L'ensemble du Bien Causses et Cévennes.

### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous les attributs paysagers ou touristiques qui pourront faire l'objet d'une valorisation ou qui participeront à identifier la destination Causses et Cévennes.

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Les ADT / ADRT.

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes.

#### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

En qualité de maître d'ouvrage délégué sur proposition de l'Entente et en accord avec les ADT/ADRT, l'une d'entre elle pourrait assurer le suivi technique du Schéma et coordonner le comité de pilotage mis en place pour l'étude.

Les parcs et les Grands Sites pourraient également être associés.

#### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Leader ?

### **INDICATEURS DE SUIVI :**

#### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Nombre d'actions communes déjà réalisées.

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Réalisation d'un schéma partagé
- Pertinence des actions proposées.

## FICHE ACTION :

### N° 6.1.2- Se doter d'un observatoire du tourisme C&C en mutualisant les outils existants

## ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :

Orientation n°6 : Accompagner le développement d'un tourisme Causses et Cévennes

## OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :

Objectif n°1 : Se doter d'outils communs pour une meilleure qualification de la destination et mieux connaître les visiteurs

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

Les offices tourisme, les CDT, les structures d'accueil sur le territoire ou les gestionnaires ont des protocoles de suivi et connaissance des visiteurs sur le territoire à la fois quantitativement et qualitativement associant des partenaires tel que l'INSEE, les services des routes des conseils généraux, des opérateurs privés tel que Orange...

Il est nécessaire de connaître la capacité d'accueil et l'évolution de la fréquentation suite à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial.

L'observation des données touristiques repose sur :

- La capacité d'accueil par types d'hébergement via les bases de données départementales :
  - Quantité : Nombre de structures
  - Qualité : Types de structures, classement, répartition, capacité en lits
- La fréquentation touristique :
  - Quantité : fréquentation des sites de visite, monuments, Offices de tourisme du Bien + fréquentation du site Internet Causses et Cévennes ; éco-compteurs pour les sites non marchands.
  - Qualité : types de clientèles accueillies dans les Offices de tourisme du Bien, grâce aux modules Accueil (Tourinsoft et Constellation)

## Enjeux :

Mutualiser les outils d'observation touristique permettra de mesurer l'évolution touristique en terme quantitatif, qualitatif depuis l'inscription au patrimoine mondial du Bien Causses et Cévennes.

## Objectifs :

- Connaître l'offre touristique disponible sur le territoire du Bien
- Mesurer la fréquentation touristique
- Identifier les clientèles touristiques qui fréquentent le Bien
- Suivre l'évolution de la fréquentation touristique
- Communiquer ces données aux partenaires et prestataires touristiques.

## Quelques éléments de phasage :

Année 1 :

- Identification des outils, partenariats et démarches existants
- Mise en place de la méthodologie
- Fin 2015, mise en commun des informations collectées sur la base des outils existants

Année 2:

- Mise en place des nouveaux outils
- Mise en commun des informations collectées sur la base des nouveaux outils

Fin d'année 2, puis annuellement : restitution annuelle des résultats et suivi de l'évolution.

#### Coût estimé :

- Année 1:

2 jours de travail des techniciens de chaque département pour la collecte, l'analyse, la restitution et le suivi des données :

300€/jour/technicien, soit :

300€ x 4 techniciens = 1200€ pour 1 journée de travail

1200€ x 2 jours = **2400€**

- Année 2 :

Coût de l'extension du contrat avec Orange sur l'étude Flux Vision Tourisme pour l'un des 4 départements : *estimation à prévoir avec Orange (coût refacturé à l'Entente)*

#### Organisation :

- Identification des outils, partenariats et démarches existants :  
*Travail par départements et coordination par le CDT Lozère*
- Mise en place de la méthodologie :  
*Travail par départements et coordination par le CDT Lozère*
- Collecte, analyse, restitution, suivi des données des outils existants :  
*Travail par départements et coordination par le CDT Lozère*  
Mise en place d'une zone d'étude Causses et Cévennes avec Flux Vision :  
*Entente C&C et appui technique du CDT Lozère*
- Collecte, analyse, restitution, suivi des données Flux Vision :  
*Entente C&C*

#### **ESPACES CONCERNES :**

L'ensemble du Bien Causses et Cévennes.

#### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

#### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Ensemble du Bien.

#### **MISE EN ŒUVRE :**

##### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes.

##### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Régions – CDT – PNRGC / PNC / GS et GSF – Offices de tourisme

Autres partenaires : CCI, INSEE, CG, associations, Orange...

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

ADT/CDT pour les outils existants

Entente C&C pour le temps de travail des techniciens sur la collecte, l'analyse, la restitution et le suivi des données concernant le Bien Causses et Cévennes

Entente C&C pour les nouveaux outils à mettre en place.

### **INDICATEURS DE SUIVI :**

#### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Quantifier et qualifier l'offre et la fréquentation touristique à l'échelle du Bien.

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Mise en place des outils communs à l'échelle du Bien
- Analyse de l'offre et de son évolution
- Analyse de la fréquentation et de son évolution
- Identification des clientèles cibles.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 6.1.3- Construire un outil commun qualitatif pour sensibiliser les agences de voyages et de treks à a la thématique C&C**

#### **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°6 : Accompagner le développement d'un tourisme Causses et Cévennes

#### **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°1 : Se doter d'outils communs pour une meilleure qualification de la destination et mieux connaître les visiteurs

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

A ce jour de nombreuses demandes en provenance de Tours Opérateurs français et / ou étrangers sont liés à l'inscription au Patrimoine mondial. En effet, certaines clientèles choisissent leur destination en fonction de cette reconnaissance. Chacun des CDT mène des actions de promotion à l'intention des marchés étrangers. Un support type «manuel des ventes» permettrait de manière commune de renforcer la promotion du Bien par les CDT, CRT, OT, parcs sur des opérations de promotion type salon, accueil presse, etc ...

Ce support devrait être qualitatif et conçu afin d'aider à la compréhension du Bien Causses et Cévennes. Les agences de treks par exemple, devraient pouvoir donner une lecture juste et réaliste des attributs paysagers et patrimoniaux lors des séjours sur le territoire. De même, il serait judicieux de pouvoir établir des fiches prestataires / sites pour donner des informations très pratiques aux Tours Opérateurs et ainsi répondre à cette exigence qualitative.

#### **Enjeux :**

- Faire connaître le Bien inscrit à une clientèle nationale et étrangère
- Apporter la connaissance nécessaire pour comprendre les paysages et la culture C&C.

#### **Objectifs :**

- Identifier les Tour Opérateurs et agences réceptives via le réseau des CDT/ADT, CRT
- Donner une information de qualité commune à l'ensemble du territoire
- Fournir des supports d'aide à la visite et à la compréhension des attributs
- L'éditer en plusieurs langues.

#### **ESPACES CONCERNES :**

L'ensemble du Bien Causses et Cévennes.

#### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous.

#### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Les CDT/ADT, CRT et autres structures touristiques (OT, parcs, hébergeurs, etc ...)

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Les parcs.

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Les CRT, CDT, parcs, l'Entente Causses & Cévennes, Grands Sites ...

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Les Départements, les Régions ?

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Nombre d'exemplaires imprimés
- Nombre de versions traduites.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre d'exemplaires distribués
- Nombre de Tours Opérateurs reçus.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 6.2.1- Faire la promotion des professionnels locaux (Ambassadeurs)**

#### **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°6 : Accompagner le développement d'un tourisme Causses et Cévennes

#### **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°2 : Développer de nouveaux produits en lien avec l'agropastoralisme

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Afin de développer une véritable identité Causses et Cévennes et promouvoir plus largement ce territoire, il a été constitué un réseau d'acteurs du tourisme ayant pour rôle d'appuyer les organisations publiques dans le maintien, la gestion durable de ces espaces et la promotion de cette inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Le développement de l'image des Causses et Cévennes en tant que bien inscrit au titre des paysages culturels évolutifs et vivants de l'agropastoralisme méditerranéen est un objectif essentiel pour le développement et le maintien des activités économiques liés à l'agriculture et au tourisme.

Pour diffuser très largement le message permettant de qualifier ce territoire et créer des offres touristiques valorisant le thème des paysages de l'agropastoralisme méditerranéen, le projet consiste à animer ce réseau d'acteurs en lui permettant :

- D'approfondir sa connaissance du Bien par la mise en place de journées techniques (ex : Le rôle des Templiers et hospitaliers dans la mise en place de cette forme d'agropastoralisme)
- De concevoir des offres touristiques permettant de mieux comprendre le Bien Causses et Cévennes et ses différents attributs.

#### **Enjeux :**

- Constituer un réseau de professionnels « ambassadeurs »
- Structurer des offres touristiques qualifiées Causses et Cévennes permettant une véritable connaissance des lieux visités
- Promouvoir un territoire.

#### **Objectifs :**

- Développer la notoriété des Causses et Cévennes en tant que patrimoine mondial de l'Unesco
- Concevoir des offres touristiques permettant une meilleure connaissance du sujet (tourisme culturel et patrimonial).

#### **ESPACES CONCERNES :**

L'ensemble du Bien Causses et Cévennes.

#### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous les attributs.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Réseau des ambassadeurs (plus de 150 actuellement).

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

ADRT (Agence de Développement et de Réservation Touristique) du Gard pour le compte de l'Entente interdépartementale.

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

ADT/CDT, CRT, PNC, PNR GC, Grands Sites, offices de tourisme...

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Nombre de membres dans le réseau en 2015

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Évolution du nombre de membres dans le réseau jusqu'en 2021
- Notoriété de l'image causses et Cévennes, patrimoine mondial de l'Unesco.

## FICHE ACTION :

### N° 6.2.2- Valoriser l'agritourisme (Bienvenue à la ferme, marchés de pays ...) et mettre en découverte les produits agropastoraux par les fermes et productions

## ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :

Orientation n°6 : Accompagner le développement d'un tourisme Causses et Cévennes

## OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :

Objectif n°2 : Développer de nouveaux produits en lien avec l'agropastoralisme

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

### Enjeux :

#### Économiques :

- Développement d'activité économique de diversification pour les structures agricoles, par de la valorisation de patrimoine en hébergement, de l'activité pédagogique et de l'accueil de public.
- Diversification des débouchés pour les producteurs par de la transformation et de la vente à la ferme et sur les marchés.
- Professionnalisation par l'engagement dans des réseaux organisés et reconnus et par le respect de leurs cahiers des charges.
- Création d'emploi localement, installation, maintien ou accueil de nouvelles populations.

#### • Sociaux :

- Renforcement des liens sociaux sur un territoire peu peuplé, entre les acteurs locaux et la population de passage. Travail en réseau et gestion collective de l'offre territoriale.
- Valorisation du patrimoine architectural, des traditions et des productions locales à forte identité territoriale
- Meilleur accès à des produits frais et de saison (à la ferme ou sur les marchés) pour les itinérants mais également pour la population permanente.

#### • Environnement :

- Maintien par l'agriculture et par les actifs agricoles d'un paysage ouvert spécifique à l'agropastoralisme (patrimoine UNESCO).

### Objectifs :

- Développer l'offre d'hébergement, d'accueil et de produits fermiers de structures qui pratiquent l'agropastoralisme, dans le cadre de réseaux organisés assurant le professionnalisme des futurs adhérents.
- Sensibiliser les éleveurs qui ont une activité d'hébergement, d'accueil ou de productions et de valorisations fermières, à l'intérêt de travailler au sein de réseaux organisés, pour améliorer la professionnalisation de leurs activités.
- Conforter les structures agricoles par le développement d'activité de diversification sur leurs exploitations.

## ESPACES CONCERNES :

L'ensemble du Bien Causses et Cévennes.

## ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :

Prestations et productions identitaires du territoire.

## BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :

Agriculteurs (développement d'activité économique), touristes et itinérants (offre d'hébergement, offre de découverte du patrimoine agricole, achat de produits fermiers identifiés), scolaires (offres pédagogiques sur les fermes), habitants (offre de produits fermiers).

## MISE EN ŒUVRE :

### MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :

Intercommunalités, PNR des Grands Causses, PN des Cévennes, Départements, Régions, CPIE, Grands Sites ?  
Chambres d'Agriculture (propriétaires des marques *Bienvenue à la ferme* et Marchés de Producteurs de Pays)

### INSTITUTIONS ASSOCIÉES :

Offices de Tourisme, réseau Accueil Paysan, Réseau Racines-CIVAM.

### FINANCEMENTS POTENTIELS :

Fonds FEADER dans le cadre des programmes LEADER et du Contrat de plan État-Région 2014-2021.

## INDICATEURS DE SUIVI :

### INDICATEURS D'ÉTAT :

- Nombre de fermes proposant aujourd'hui :
  - De l'hébergement saisonnier
  - En réseau organisé
  - Hors réseau
- Nombre de ferme proposant aujourd'hui :
  - De l'accueil à la ferme (ferme découverte, ferme pédagogique, vente à la ferme)
  - En réseau organisé
  - Hors réseau
- Nombre de communes proposant aujourd'hui :
  - Un Marché de Producteurs de Pays.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Évolution de nombre de fermes, année par année, proposant:
- De l'hébergement saisonnier
  - o En réseau organisé
  - o Hors réseau
- Évolution de nombre de fermes, année par année, proposant :  
De l'accueil à la ferme (ferme découverte, ferme pédagogique, vente à la ferme)  
En réseau organisé  
Hors réseau
- Évolution du nombre de communes, année par année, proposant :  
Un Marché de Producteurs de Pays.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 6.2.3- Étudier la faisabilité et développer l'offre de randonnée itinérante en lien avec l'agropastoralisme et ses attributs**

#### **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°6 : Accompagner le développement d'un tourisme Causses et Cévennes

#### **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°2 : Développer de nouveaux produits en lien avec l'agropastoralisme

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

La randonnée constitue le socle de l'offre touristique du Bien. Elle représente 80% des demandes des visiteurs dans les offices de tourisme. Une quinzaine de GR et environ 200 sentiers de promenade-randonnée ou d'interprétation jalonnent le Bien.

La promotion est assurée par des topoguides papier, et une offre de découverte numérique est en cours de construction sur les deux parcs.

Parmi cette offre multi-thématique, des sentiers en rapport direct avec la nature du Bien ont été identifiés (agropastoralisme, paysages culturels méditerranéens).

L'action consiste à étudier le potentiel de sentiers (état des lieux) susceptibles de répondre aux grilles de critères définis par les deux parcs, d'en analyser la valorisation touristique, puis d'élaborer :

- Un réseau de boucles à la demi-journée à la découverte du Bien,
- Un itinéraire de grande randonnée dédié au Bien, en garantissant des étapes en lien avec la vocation de tourisme durable du Bien (qualité écotouristique des hébergeurs, accessibilité aux sites, prise en compte des mobilités douces...).

Si ce potentiel est réel et structurant à l'échelle du Bien, des travaux d'équipement (parkings, signalétiques, panneaux d'interprétation, harmonisation des chartes graphiques des mobiliers...) feront l'objet d'une étude technique et financière. Par la suite, l'intégration de ces chemins sur les outils numériques de promotion existants sera également étudiée sur la base de fiches sentiers et de visuels réactualisés (photos, schémas, nouveaux textes, cartographie, charte graphique éditoriale).

#### **Enjeux :**

- Structurer un accueil du public autour de la pratique de la randonnée,
- Favoriser les retombées économiques de cette activité en la réactualisant,
- Renforcer le maillage des hébergements en étape à l'échelle du Bien,
- Affirmer un positionnement écotouristique de la destination.

#### **Objectifs :**

Développer des nouveaux produits en lien avec l'agropastoralisme.

#### **ESPACES CONCERNES :**

L'ensemble du territoire.

### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Attributs paysagers, patrimoines architecturaux, vernaculaire et naturel.

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Les visiteurs du Bien, touristes ou locaux, et les acteurs du tourisme (accompagnateurs de moyenne montagne, hébergeurs, sites touristiques, etc...).

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Études préalables : PNRGC, PNC, Grands Sites.  
Aménagements : Groupements de communes.

#### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Conseils Généraux, Région LR / MP, grands sites, groupements de communes.

#### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Conseils Généraux, Régions, État.

### **INDICATEURS DE SUIVI :**

#### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Nombre de sentiers développés autour de la thématique de l'agropastoralisme.

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

Nombre de nouveaux sentiers créés en lien directement avec la thématique agropastorale.

## FICHE ACTION :

### N° 6.2.4- Proposer un accès au patrimoine naturel pour le public handicapé

## ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :

Orientation n°6 : Accompagner le développement d'un tourisme Causses et Cévennes

## OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :

Objectif n°2 : Développer de nouveaux produits en lien avec l'agropastoralisme

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le projet sera destiné à un public le plus large possible : handicap (visuel, physique, auditif, mental) et valide.

*Type de support pédagogique et aménagements à prévoir :*

Le projet se décline en 4 parties :

- Réalisation d'un **sentier accessible tout handicap** au départ d'une maison à thème prenant en compte les critères du label « Tourisme et Handicap », à définir en fonction notamment de la mise en place de :
  - Parking accessible,
  - Toilettes adaptés,
  - Une salle de replis en cas de soucis (froid...)
  - Signalétiques pédagogiques et aménagements adaptés aux types de handicaps :  
*Handicap visuel* : plaquette braille et gros caractère, audioguide, application smartphone, bande de guidage, matérialisation des dangers (bordures, pentes, obstacles...);  
*Handicap auditif* : boucle magnétique (amplificateur pour personnes malentendantes) ;  
*Handicap physique* : accessibilité au panneau d'information, pente (cf charte du label T&H), largeur du sentier (1m), type de substrat au sol, adaptabilité aux déplacements en joëlettes ;  
*Handicap mental* : simplifier les supports pédagogiques et la signalétique (WC, danger, balisage...).
- **Adaptation de 4 autres sentiers** sur le territoire (1 par départements) adaptés à **au moins 2 types de handicaps** :
  - En fonction de l'état des lieux, définir ces 4 tracés et prévoir les aménagements nécessaires en fonction du type de handicap.
  - Réalisation d'une plaquette de présentation du territoire par sentier, soit 4 plaquettes.
- Faire un **travail avec les CDRP** pour préciser à quel type de handicap sont adaptés les circuits balisés du territoire inscrits dans les topoguides déjà existants.
- Conception d'un **livret unique** présentant les 5 sentiers : tracé, accessibilité, public ciblé, découverte du patrimoine, etc ...

*Utilisation et animation des supports et des sentiers*

Les supports créés dans le cadre du projet pourront être utilisés en autonomie par les personnes en situation de handicap.

Ces supports seront également adaptés et conçus pour être utilisés par un animateur accompagnant des groupes lors d'intervention pédagogique.

Réalisation d'animations auprès du public en situation de handicap et grand public.

### *Approche pédagogique*

Les approches pédagogiques (sensorielle, cognitive...) seront orientées en fonction des sentiers définis, des types de handicaps ciblés et des animations.

### *Investissement*

Matériel pédagogique à réaliser et/ou à acheter : maquettes, carte relief du territoire, moulage d'empreinte, moulage d'œuf, guides naturalistes (ornithologie notamment) adaptés au handicap visuel, etc.

### *Formation auprès d'animateurs*

2 journées de formation seront organisées par les Comités Départementaux Handisport ou Comité Régionaux Handisport : 1 journée « théorie » (présentation des types de handicaps, des mise en situation, initiation au langage de signes) et une journée « pratique » (présentation des supports créés pour Unesco, visite des sites aménagés...). Cette formation sera à destination des animateurs (des parcs, des structures naturalistes, des collectivités, accompagnateurs moyenne montagne...), des personnels des maisons à thèmes, agents de terrains, élus, etc.

### *Faire connaître les sentiers, diffusion de l'information*

Les sentiers seront présentés sur des sites internet (des structures naturalistes, collectivités, etc) avec des liens de téléchargement pour les livrets pédagogiques.

Une adaptation auditive sera prévue pour certains sites internet.

### **Enjeux :**

- Rendre le site Unesco et son patrimoine accessible à un public le plus large possible.
- Sensibiliser les valides à la thématique du handicap.
- Valorisation du patrimoine Unesco et de l'agropastoralisme.
- Répondre à un besoin d'outils et d'aménagements de sentier pour un public handicapé.

### **Objectifs :**

- Faire un état des lieux du potentiel d'accès pour le public handicapé.
- Faire le tour des sentiers du territoire Unesco qui seraient déjà aménagés. Si des supports sont existants (maison à thèmes, livret, etc), prévoir une adaptation pour les personnes en situation de handicap.

### **ESPACES CONCERNES :**

Le premier sentier (partie 1 du projet) se fera au départ d'une maison à thème déjà existante, et qui dans l'idéal est déjà dans la démarche d'accueil de personnes en situation de handicap. Celle-ci sera définie à partir de l'état des lieux qui sera fait au début du projet. Viendront ensuite s'ajouter les 4 autres sentiers (partie 2 du projet), 1 par départements.

Les plaquettes qui seront réalisées seront diffusées sur tout le territoire Unesco.

### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Patrimoine bâti : cazelles, lavogne, mur en pierres sèches, terrasses, mas, magnanerie, etc...

Patrimoine naturel en lien avec l'activité agropastorale : les haies, les causses, les vautours, espèces liées aux milieux ouverts (faune / flore), etc...

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

L'action bénéficiera à tout type de publics adultes et enfants valides ou en situation de handicap, familles mixtes (valide et handicapé), écoles incluant des élèves en situation de handicap, établissement spécialisés, individuels.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

LPO Hérault, LPO Aveyron, LPO Grands Causses, COGard, ALEPE, Comité Départemental Handisport de l'Aveyron, Comité Départemental Handisport de l'Hérault, Comité Départemental Handisport du Gard, Comité Départemental Handisport de la Lozère, Comité Régional Handisport Midi-Pyrénées, Comité Régional Handisport Languedoc, Parc National des Cévennes, Parc Naturel Régional des Grands Causses, autres collectivités (par exemple Communauté de commune, en fonction des territoires définis), les gestionnaires de Grands Sites, CPIE.

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Communes, Entente Causses et Cévennes, UNAPEI, interprètes, Comité Départemental de Randonnée Pédestre (12, 30, 34, 48), Association Alpin, réseaux d'éducation à l'environnement (LPO, Graine...), référents locaux du label Tourisme & Handicap de chaque départements.

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Conseils régionaux, Conseils départementaux, Europe (Leader, Feder, FSE), fondations, Datar Massif central, banques, assurances.

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Année n : état des lieux de l'existant (sentiers, maisons à thèmes, documents...)
- Année n+ 1 : étude de faisabilité et début de réalisation du sentier tout public + formation « théorie »
- Année n+2 : finalisation du sentier + formation « pratique » + conception des outils pédagogiques (panneaux, livrets, moulages...) + conception du programme d'animation
- Année n+3 : mise en place des autres sentiers et leur livret (4) + lancement du programme d'animation + réalisation du livret unique listant les 5 sentiers pour public en situation de handicap + suivis de la fréquentation
- Année n + 4 : suivis de la fréquentation.

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre de sentiers réalisés ;
- Bilan quantitatif et qualitatif (questionnaire) ;
- Nombre de documents d'accompagnements réalisés (livrets, site...) ;
- Nombre et qualité des relais d'infos (presse, OT, institutions) ;
- Obtention du label « Tourisme et Handicap ».



Orientation n°7 :

Partager nos  
connaissances  
au niveau local  
et international



## **FICHE ACTION :**

### **N° 7.1.1- Actions dans le cadre du schéma d'interprétation du Bien Causses et Cévennes :**

***Se doter d'un schéma d'interprétation à l'échelle du Bien et mettre en réseau les centres de ressources sur l'agropastoralisme***

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°7 : Partager nos connaissances au niveau local et international

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°1 : Sensibiliser

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

L'interprétation du patrimoine est inscrite comme une exigence de l'UNESCO dans la convention du patrimoine mondial et a fait l'objet d'une charte adoptée par l'ICOMOS en 2006. Elle se définit comme l'explication, l'analyse d'un site patrimonial, à l'intention du public, en explorant toute sa signification et ses multiples valeurs.

Les lieux d'interprétation du paysage actuellement présents sur le territoire ont été conçus avant l'inscription du territoire sur la liste du patrimoine mondial et l'explication précise et concrète des paysages culturels de l'agropastoralisme reste à concevoir et à mettre en œuvre en intégrant notamment les dimensions historiques et immatérielles.

La mission consultative de l'ICOMOS de septembre 2013 a préconisé :

- Un travail de cohérence entre les systèmes d'interprétation réalisés par les différents partenaires et opérateurs présents sur le territoire.
- Un travail d'intégration des nombreux outils et instruments d'interprétation.
- La constitution d'un réseau spécifique de lieux d'interprétation du paysage et de la culture de l'agropastoralisme.
- Un travail visant à susciter et développer des formes de sensibilisation des communautés agropastorales, et des populations locales, par des modalités de découverte et de mise en valeur par elles mêmes de leur culture ancienne et récente.

Dans ce contexte, la conception d'un schéma global d'interprétation des paysages de l'agropastoralisme sur le territoire du Bien et un état des lieux des sites d'interprétations existants, s'avère comme des préalables nécessaires à l'accompagnement et au soutien des initiatives portées par les acteurs du territoire.

L'action comporte deux volets :

- La conception d'un schéma global d'interprétation avec le concours de l'enseignement supérieur et de la recherche (Université Montpellier III – master valorisation et médiation des patrimoines, Université Jean Monnet (Saint-étienne) Master Erasmus Mundus DYCLAM avec Naples (Italie) et Tomar (Portugal), Stuttgart et le muséum national d'histoire naturelle (MNHN).
- État des lieux des sites d'interprétation existants, de leurs thématiques, de leurs activités, de leurs projets ; analyses de leurs potentialités en termes d'interprétation des paysages culturels (aptitudes à la médiation patrimoniale) et en termes de valorisation touristique.

**Enjeux :**

Compréhension et transmission des valeurs des paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen.

**Objectifs :**

Constituer un réseau cohérent et performant de sites d'interprétation des paysages culturels vivants et évolutifs de l'agropastoralisme méditerranéen.

**ESPACES CONCERNES :**

Tous.

**ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous.

**BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Institutions de gouvernance du Bien, collectivités territoriales, établissements publics, associations, opérateurs culturels et touristiques.

**MISE EN ŒUVRE :****MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes ?

**INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

CDT, DRAC, Universités de Montpellier et St Etienne, SupAgro Florac, Antenne de Mende de l'UPVD, CPIE, Grands Sites, parcs ...

**FINANCEMENTS POTENTIELS :****INDICATEURS DE SUIVI :****INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Recensement des sites existants

**INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Diagnostic qualitatif et opérationnel des sites repérés (inventaire et analyse des sites potentiels)
- Nombre de sites créés ou renouvelés
- État d'avancement de la rédaction du schéma global d'interprétation.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 7.1.2- Développer des outils de communication C&C pour grand public et public averti**

#### **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°7 : Partager nos connaissances au niveau local et international

#### **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°1 : Sensibiliser

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Appréhender les notions de paysage culturel vivant et d'agropastoralisme n'est pas évident et il est important de donner et de diffuser une culture commune du territoire. Le public visé sera tout aussi bien la population locale que les visiteurs ou les enfants, c'est pourquoi, plusieurs supports de vulgarisation et de sensibilisation à la culture agropastorale et de ses pratiques sont à imaginer.

Les supports aussi bien papier que numérique peuvent être adaptés et conçus tout au long de la durée du plan de gestion car l'inscription récente des Causses et des Cévennes nécessitera une communication prolongée et devra être relayée par les acteurs locaux avant de pouvoir toucher un grand nombre d'individus et être suffisamment bien comprise. Il faudra également prendre en compte la traduction de ces supports en fonction des visiteurs étrangers.

Ces supports devront être imaginés en adéquation avec le plan de communication de l'Entente Causses et Cévennes afin de ne pas brouiller la diffusion, les cibles, etc...

#### **Enjeux :**

- Offrir des outils de sensibilisation et vulgarisation à forte valeur pédagogique et culturelle
- Adapter la communication à tout type de public.

#### **Objectifs :**

- Développer de nouveaux supports de communication
- Impliquer les acteurs locaux et les structures du territoire dans la diffusion de l'information.

#### **ESPACES CONCERNES :**

Tout le territoire.

#### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous les attributs.

#### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Habitants, visiteurs, enfants, associations, gestionnaires déjà en place.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes.

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Parcs, CPIE, CLTH, Grands Sites, associations ...

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes.

Programme Massif ?

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

État des lieux des documents de communication édités par l'Entente au début de la mise en œuvre du plan d'action.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

Nombre de documents de communication édités ou co-édités par l'Entente à la fin du plan d'action (2021).

## **FICHE ACTION :**

**N° 7.1.3- Publier des guides techniques (systèmes agropastoraux, savoir-faire, recommandations architecturales, guide technique pastoral ...)**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°7 : Partager nos connaissances au niveau local et international

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°1 : Sensibiliser

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

De nombreux savoir-faire présents sur le territoire sont le résultat de pratiques empiriques et ont peu ou jamais fait l'objet de transcription technique via des guides méthodologiques. Il en est par exemple ainsi pour les techniques liées au métier de berger, le soin aux animaux, le travail de la lauze ou de la pierre sèche, le travail de la laine, etc... Ceci est d'autant plus important que certains de ces savoir-faire ont totalement disparus dans certains départements ou pays et ne sont pas enseignés dans des écoles ou centres de formation.

Par ailleurs, il existe certainement des guides « oubliés », car souvent anciens, dont il serait souhaitable de faire l'inventaire pour les remettre à jour ou les porter à la connaissance de certains professionnels.

En matière d'architecture et d'urbanisme, des guides de recommandations ou de conseils ont été publiés par des organismes tels les STAP, CAUE, parcs ... mais ils le sont à une échelle départementale, c'est pourquoi il conviendrait de pouvoir les synthétiser pour avoir une vision à l'échelle du territoire C&C, des bonnes pratiques.

Ces guides pourraient avoir une déclinaison sous format papier ou numérique.

### **Enjeux :**

- Sauvegarder des savoir-faire en les transcrivant méthodologiquement
- Avoir des guides adaptés à l'échelle du territoire.

### **Objectifs :**

- Faire un état des lieux de l'existant en matière de guides techniques et les adapter
- Publier des guides techniques pour éviter la perte définitive de savoir-faire.

## **ESPACES CONCERNES :**

Tout le territoire Causses et Cévennes.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Les savoir-faire liés à l'architecture, à l'agropastoralisme et au paysage.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Les professionnels du monde agricole, de l'architecture et du paysage.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Entente, organismes agricoles, centres de recherches, parcs, grands sites, etc ...

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Chambres de métiers, CAUE, STAP, associations, centres de ressources, ...

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Leader, Massif Central ?

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Nombre de guides techniques existants recensés

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre de guides techniques nouveaux publiés ou réactualisés sur l'entité Causses et Cévennes.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 7.1.4- Développer des outils pédagogiques**

#### **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°7 : Partager nos connaissances au niveau local et international

#### **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°1 : Sensibiliser

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

L'agropastoralisme, dans le cadre de l'inscription au patrimoine mondial, englobe une multitude de pratiques, de techniques, d'attributs, que ce soit dans l'activité elle-même ou au travers des éléments paysagers ou bâtis qu'elle génère. La diversité de thèmes et de pratiques rend difficile la compréhension de cette activité dans sa globalité et selon ses spécificités, pour le grand public. Il s'agit de valoriser les nombreuses publications ou supports de vulgarisation existants et d'en concevoir des complémentaires mieux adaptées à la diversité des publics en prenant en compte notamment leurs différents modes d'accès à l'information (documents, internet...).

#### **Enjeux :**

Construire un contenu et des supports pédagogiques adaptés aux publics

#### **Objectifs :**

- Recenser les outils pédagogiques existants : leurs contenus, leurs supports et le public destinataire,
- Identifier les manques,
- Mutualiser les outils pédagogiques existants,
- Créer des outils complémentaires,
- Constituer une bibliographie référente agréée par l'Entente C&C
- Constituer une malle pédagogique agréée par l'Entente C&C et la dupliquer.

#### **ESPACES CONCERNES :**

En priorité le Bien Causes et Cévennes, puis la zone tampon.

#### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous les attributs de l'agropastoralisme méditerranéen.

#### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Tout public

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Entente Causses et Cévennes, CPIE des Causses Méridionaux, CPIE du Rouergue, Parc National des Cévennes, Parc Naturel régional des Grands Causses, Sup Agro Florac

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Éducation nationale, Grands Sites, lycées agricoles du territoire, le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) de la DRAAF.

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Europe, État, Régions, Départements.

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Nombre d'outils pédagogiques existants.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION :**

- Identification des manques,
- Nombre d'outils pédagogiques complémentaires créés,
- Création de la bibliographie,
- Création et duplication de la malle pédagogique.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 7.1.5- Éditer des publications issues des programmes de recherches**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°7 : Partager nos connaissances au niveau local et international

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°1 : Sensibiliser

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Au cours de l'élaboration du plan de gestion, la nécessité de conduire des programmes de recherches a été évoquée dans les groupes de travail : ordres religieux (monastiques et militaires), grandes familles seigneuriales, mégalithes, dynamique foncière, paléo-paysages, grande transhumance, etc ...). Il sera nécessaire de pouvoir diffuser ces résultats tant pour l'activité professionnelle que pour sensibiliser les visiteurs, les scolaires, la population locale, les gestionnaires.

De plus, le résultat de ces programmes de recherches pourra aussi être utilisé pour servir l'interprétation de l'agropastoralisme.

### **Enjeux :**

- Approfondir les connaissances académiques sur les attributs matériels et immatériels de l'agropastoralisme
- Communiquer le résultat des programmes de recherche engagés
- Rendre accessible à tous les résultats.

### **Objectifs :**

- Diffuser le résultat des programmes de recherches aux acteurs concernés
- Les rendre exploitables pour servir l'interprétation et la pédagogie.

## **ESPACES CONCERNES :**

Tout le territoire.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous les attributs.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Chercheurs, étudiants, professionnels, visiteurs, enfants, associations, les différents gestionnaires du Bien, les centres de ressources.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes, parcs, universités, CPIE, Grands Sites?

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes, parcs, universités, conseils scientifiques, Grands Sites, laboratoires de recherche, écoles doctorales.

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes dans le cadre de bourses de thèses et d'études post-doctorales ?

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre de publications issues des programmes de recherches éditées à la fin du plan d'action (2021).
- Sur quels types de publications ?

## **FICHE ACTION :**

### **N° 7.1.6- Mettre en valeur l'agropastoralisme dans les animations du territoire**

#### **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°7 : Partager nos connaissances au niveau local et international

#### **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°1 : Sensibiliser

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

La sensibilisation du public au patrimoine au sens large fait partie intégrante des missions des acteurs publics présents sur le territoire.

En effet, tant les parcs naturels (régional et national), les CPIE, les opérations Grand site, les conseils généraux, les associations d'éducation à l'environnement, les associations œuvrant dans le domaine du patrimoine ou les communes et communautés de communes, réalisent déjà pour certains un programme d'animations conséquent à destination du grand public.

A titre d'exemple, le Festival Nature piloté par le PNC propose 400 à 500 animations gratuites tous les ans, dont une bonne partie liée au patrimoine naturel, culturel et paysager cévenol et caussenard, fortement marqué par l'agropastoralisme.

Les thématiques principalement abordées sont le patrimoine culturel, l'environnement, les paysages, les produits de terroir ou les activités artistiques au sens large.

L'inscription au patrimoine mondial du territoire des Causses et des Cévennes a généré de nombreuses initiatives pour mieux accueillir et informer le public sur ces paysages, l'architecture vernaculaire, ainsi que l'activité agropastorale et les produits issus de cette activité.

La proposition de fiche action consiste à inciter l'ensemble des acteurs publics, associatifs ou privés à intégrer davantage les questions liées à l'agropastoralisme dans leurs programmes d'animation grand public.

#### **Enjeux :**

Augmenter et améliorer l'offre de découverte et de vulgarisation sur l'agropastoralisme.

#### **Objectifs :**

Inciter les acteurs publics, associatifs et privés à réaliser et proposer une offre intégrant davantage les thèmes liés à l'inscription UNESCO : activité agropastorale, paysages, architecture.

#### **ESPACES CONCERNES :**

L'ensemble du territoire Causses et Cévennes.

### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous les attributs.

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Grand public.

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Parcs naturels (PNC, PNRGC), CPIE, OGS, Conseils Généraux, communes et communautés de communes, autres organismes publics, associations d'éducation à l'environnement, au patrimoine, au paysages.

#### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Services de l'État (DRAC notamment), région Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées

#### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

### **INDICATEURS DE SUIVI :**

#### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Nombre, répartition géographique des animations.

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

Augmentation du nombre d'animations, meilleure lisibilité et structuration de l'offre.

## FICHE ACTION :

### N° 7.1.7- Développer des nouvelles technologies pour des outils et applications numériques

#### ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :

Orientation n°7 : Partager nos connaissances au niveau local et international

#### OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :

Objectif n°1 : Sensibiliser

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Une mutation des stratégies de gestion des territoires concernés est en cours actuellement.

Le schéma de gestion de l'AVECC, mais aussi les projets intéressant le territoire tels que l'OGS de Navacelles, le PNR des Grands Causses, en cours de validation, le dossier en préparation *Aigoual, forêt d'exception*, les grands itinéraires thématiques tels que le Chemin de St Guilhem, intervenant presque tous dans un même temps historique, ne serait-il pas judicieux de profiter de ces multiples volontés de valorisation déclinées parallèlement pour développer en réseau un schéma global d'assistance numérique à la promotion et la découverte du territoire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO ? Cela donnerait du sens à la démarche de gestion envisagée par l'AVECC.

Un autre projet intéressant dédié à la recherche climatique (CC Causse Aigoual Cévennes/Terres solidaires) est à l'étude pour le météo site de l'Aigoual.

Une association est également en cours de création pour faire fusionner les 3 OTI Aigoual-Ganges-Le Vigan.

De même, le PNC met en place une charte concernant la zone optimale d'adhésion impliquant ce même territoire.

#### **Intérêt du numérique avant, pendant et après le séjour :**

Visite préalable du ou des site(s) Internet – Réservation.

Utilisation sur place d'applications embarquées (Ex : Téléchargement de carte interactive - géolocalisation) – QR codes accessibles dans les OT - Guidage Wifi (Smartphone – iPhone - Tablettes) – Traces GPS- Géocatching.

Développement *réalité augmentée* via les médias numériques

Présence des outils numériques dans les OT (Internet – Wifi - Bornes de recharge USB – Borne vitrine extérieure (24h/24 – Syndiquée ou non à une base régionale) – iPod (baladeur) - Ecrans d'affichage numériques – tables et écrans tactiles etc.

Bornes tactiles extérieures « in situ » - Géo-caches

Reportage au retour (Facebook etc.)

#### **Enjeux :**

Sans nier les difficultés liées aux disparités administratives et à l'autonomie de chacune de ces structures, le **schéma numérique en réseau, développé sous une charte graphique partagée** serait l'occasion inespérée de conférer un « lien territorial efficace » à tous sans impacter l'autonomie de chacun. Ce schéma numérique ambitieux pourrait être décliné assez facilement car il s'agit finalement d'un concept à mettre en place auquel chaque structure donnerait l'importance qui lui convient selon ses moyens propres. Différents type de points d'accueil pourraient héberger ce concept à l'aide des outils numériques listés plus haut. (OT/OTI – PNC – PNR – Météo site etc.).

La lisibilité et l'unité du territoire seraient améliorées et le séjour facilité pour l'utilisateur. Le «+» apporté par la mise en œuvre des solutions numériques valoriserait également l'image locale. Le bien inscrit à l'UNESCO acquerrait ainsi une bonne visibilité sur l'ensemble du périmètre.

Les systèmes en place de réservation pourraient y être intégrés facilement.

Ce schéma numérique permettrait, et cela ne serait pas son moindre avantage, d'éviter les surcouches en matière de signalétique par exemple. De faciliter la découverte *in situ* et le partage des informations, qu'elles soient d'ordre pratiques ou orientée vers la culture et le patrimoine. Des bases de données communes pourraient être exploitées et mises à jour facilement.

Il permettrait avec la mise en place d'un SIT (Information regroupée) de décharger les personnels des OT/OTI, des tâches les plus répétitives et de valoriser leurs interventions réorientées vers le conseil au public.

La « révolution » numérique, particulièrement adaptée en matière touristique amènera progressivement mais

sans doute inéluctablement les OT à s'équiper avec les outils cités plus haut et ils verront leurs guichets de moins en moins encombrés de dépliants papier !

Ce projet, qu'elle que soit, *in fine* l'échelle retenue, devrait être accompagné par un prestataire spécialisé et défini en amont, en dimensionnement et en contenu, de façon claire et précise par les acteurs territoriaux souhaitant s'y associer. L'AVECC pourrait être porteuse de cette action qui serait développée sur plusieurs années et entraînerait un important travail de mise en place. Ce qui justifierait d'engager ce processus sans perdre de temps.

Pour la mise en place du SIT et la place de marché et l'offre d'itinérance, il est nécessaire de prévoir une étude de l'existant.

o SIT : collecter à part de services web l'ensemble des informations indexées dans les SIT départementaux. Coût prévisionnel : 15000 à 30000€ (évolution du site C&C)

o Développement d'une application mobile en vue de référencer et géolocaliser l'itinérance et le patrimoine. Coût prévisionnel : 10000 à 25000€

o Développement de l'Internet de séjour pour apporter une information à l'utilisateur pendant le séjour (appli mobile, réservation à proximité, accueil numérique, ambassadeurs ...). Coût prévisionnel : 5000 à 15000€

o Table digitale : supports dans les lieux de fréquentation touristique (OT, accueil du PNC ...) où l'on retrouve le contenu du SIT, avec un outil de réservation en ligne. Coût prévisionnel à voir, exemple sur [kelmis.fr](http://kelmis.fr)

o Réservation en ligne : agrégation de l'offre de disponibilités sur les 4 départements. Coût prévisionnel : 15000 à 25000€.

L'utilisation des outils et applications libres peut aussi être étudiée.

### **Objectifs :**

Fédérer les CDT et les OTI autour de ce projet.

Nécessaire réactivité pour répondre aux nouveaux enjeux.

### **ESPACES CONCERNES :**

Espace Causses et Cévennes.

### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous les attributs.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Territoires en mutation touristique.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Entente – AVECC.

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Régions, Grands Sites.

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Région, Europe.

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Finalisation et mise en place du SIT.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Visiteurs mieux informés

- Augmentation de la fréquentation.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 7.1.8- Sensibiliser les élus et les acteurs locaux à la compréhension et à l'appropriation des enjeux Causse et Cévennes**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°7 : Partager nos connaissances au niveau local et international

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°1 : Sensibiliser

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Sensibiliser les élus et les institutionnels aux enjeux de Causse et Cévennes est primordial afin qu'ils puissent traduire réglementairement ces objectifs dans leur documents communaux par exemple mais aussi pour qu'ils puissent être un relais d'information vis à vis de leurs administrés.

De même, les parlementaires, pourraient, avec une meilleure connaissance des enjeux, atouts et faiblesses du territoire faire évoluer les politiques publiques pour aider notamment au maintien de l'activité agropastorale.

### **Enjeux :**

Intégrer les enjeux agropastoraux dans les politiques publiques.

### **Objectifs :**

- Identifier les différentes politiques publiques pouvant être mises en œuvre sur le territoire et leurs porteurs/initiateurs,
- Identifier leurs objectifs, leurs complémentarités et parfois leurs contradictions,
- Construire un contenu pédagogique pour sensibiliser sur la nécessité d'intégrer les enjeux agropastoraux dans les politiques publiques,
- Organiser des sessions de rencontres avec les institutionnels.

## **ESPACES CONCERNES :**

Bien Causse et Cévennes et zone tampon.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Terres agricoles et espaces agropastoraux.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Institutionnels (services de l'État, collectivités territoriales et collectivités locales).

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Entente C&C, Chambres d'agriculture, CPIE des Causses Méridionaux, Parc National des Cévennes, Parc Naturel Régional des Grands Causses.

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

État, Régions, Départements, Pays, Communautés de communes.

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Europe, État, Régions, Départements.

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Organisation d'un forum sur le foncier agricole en Cévennes le 13 février 2015 à Cassagnas, destiné à débattre des enjeux liés à la mobilisation des terres agricoles, réunissant élus, agriculteurs et multiples partenaires.
- Organisation prévue fin 2015 d'une rencontre à destination des élus, dans le cadre notamment du programme Life Mil'ouv et des rencontres du PNC, afin de les sensibiliser aux enjeux de maintien des milieux ouverts et de développement des pratiques agropastorales, puis sur les outils qui sont à leur disposition pour agir (PLU, AFP, etc.).

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Contenu pédagogique créé,
- Nombre d'institutionnels sensibilisés,
- Nombre de rencontres multi-acteurs organisées,
- Nombre de dispositions réglementaires mise en cohérence avec l'inscription.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 7.2.1- Développer des formations auprès des élus, techniciens et des maîtres d'ouvrages potentiels**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°7: Partager nos connaissances au niveau local et international

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°2 : Former

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

### **ENJEUX :**

Les attributs du Bien Causses et Cévennes sont diversifiés et répartis sur tout le territoire. Ceux-ci sont souvent discrets et mal connus des gestionnaires d'infrastructures (réseaux routiers, réseaux aériens). Afin de diffuser l'information sur les éléments caractéristiques de la Valeur Universelle Exceptionnelle du territoire et éviter leur dégradation par méconnaissance, il est proposé d'organiser des sessions de formation sur les attributs de l'agropastoralisme auprès des élus, des techniciens et des potentiels maîtres d'ouvrages d'infrastructures.

### **OBJECTIFS :**

- Ces formations auront pour objectif de sensibiliser les personnes intervenants dans des projets d'aménagements afin qu'elles prennent en considération le patrimoine de Causses et Cévennes et évitent de dégrader des éléments importants pour le maintien de la Valeur Universelle Exceptionnelle.
- Ces formations seront organisées territorialement en fonction des publics : élus, techniciens
- Le patrimoine géolocalisé et détaillé sur lequel il conviendra de porter une attention particulière sera diffusé auprès des élus et techniciens.

## **ESPACES CONCERNES :**

Bien Causses et Cévennes et zone tampon.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Patrimoine bâti

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Institutionnels (services de l'État, collectivités locales).

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Parc National des Cévennes

PNR Grands Causses

DDT

Régions et Départements

Association des Maires

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

Nombre de personnes formées

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

Attributs dégradés.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 7.2.2- Aider à la structuration des réseaux (touristiques ou autres)**

#### **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°7 : Partager nos connaissances au niveau local et international

#### **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°2 : Former

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

S'il relève des organismes consulaires et de leurs fédérations d'apporter une aide matérielle aux réseaux dans la mise en œuvre de leurs missions, une action spécifique dans ce sens ne relève pas directement du plan d'action. Par contre, il apparaît que dans leur ensemble, les réseaux et leurs animateurs ont un besoin important en terme d'appui formation et d'accompagnement, à la fois pour prendre en main de nouveaux outils facilitant le travail collaboratif, mais aussi pour acquérir d'autres savoir-faire.

Il est possible de proposer plusieurs modalités de formation différentes afin de répondre au mieux aux attentes et contraintes des réseaux et porteurs de projets.

##### **Formation sur une journée :**

Il s'agirait d'une formation courte traitant d'un seul usage ou de quelques outils collaboratifs. Même si ces formations courtes ne provoquent pas un renversement complet des pratiques des participants, elle amène des petits changements qui se propagent avec un effet "viral".

##### **Formation continue courte (2 ou 3 jours) et accompagnement à distance**

Ce type de formation permet d'initier à des pratiques collaboratives et redonner des pistes d'actions concrètes à mener en tant qu'animateurs de réseaux.

##### **Enjeux :**

Il s'agit d'aider les acteurs d'un territoire important (plusieurs départements) à mieux utiliser les outils collaboratifs pour une meilleure circulation de l'information et une plus grande réactivité pour adapter leurs offres. Il s'agit également, de faciliter la co-construction de dispositif et la mutualisation de ressources.

##### **Objectifs :**

- Faire acquérir des compétences nouvelles aux animateurs de réseaux (évolution de postures d'animation, appropriation de nouveaux outils, développement d'outils collaboratifs...)
- Favoriser la production et la mutualisation de ressources
- Faciliter les contacts et le travail à distance en temps réel
- Réduire les coûts liés au déplacements sur un territoire important par sa taille.

## **ESPACES CONCERNES :**

Ces actions pourraient être mises en œuvre sur l'ensemble du territoire du Bien.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Réseaux du territoire, structures d'appui, structures d'animation, structures de gestion, adhérents des réseaux.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

SupAgro Florac.

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Niveau d'acquisition des connaissances
- Évolution des réseaux
- Niveau de mutualisation.

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre de projets locaux mis en œuvre
- Niveau de mutualisation
- Nombre de participants aux sessions de formation
- Niveau de performance des réseaux.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 7.2.3- Former les professionnels pour promouvoir la pertinence économique et technique des pratiques agropastorales**

#### **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°7 : Partager nos connaissances au niveau local et international

#### **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°2 : Former

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

L'agropastoralisme, dans le cadre de l'inscription au patrimoine mondial, englobe une multitude de pratiques, de techniques, d'attributs, que ce soit dans l'activité elle-même ou au travers des éléments paysagers ou bâtis qu'elle génère. La diversité de thèmes, de pratiques, de retombées (économiques, environnementales, etc.) directes ou indirectes, rend difficile la compréhension de cette activité dans sa globalité et selon ses spécificités, y compris par ceux qui exercent une profession ou un mandat d'élu sur le territoire des Causses et des Cévennes.

#### **Enjeux :**

Mieux connaître les spécificités de l'agropastoralisme méditerranéen, son poids économique, sa technicité, ses multiples retombées positives.

#### **Objectifs :**

- Identifier les publics destinataires, leurs domaines d'intervention et leurs actions
- Concevoir avec les organismes de formation, les maîtres d'ouvrage..., des modules de formation adaptés au public cible pour promouvoir la pertinence économique, environnementale et sociale des pratiques agropastorales
- Organiser et réaliser des sessions de formation.

#### **ESPACES CONCERNES :**

Bien Causses et Cévennes, zone tampon.

#### **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous les attributs de l'agropastoralisme méditerranéen.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Professionnels mais aussi institutions, élus.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

Entente Causses et Cévennes, Chambres d'agriculture, CPIE des Causses Méridionaux, CPIE du Rouergue, Parc National des Cévennes, Parc Naturel régional des Grands Causses, Sup Agro de Florac.

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

Organismes de formation.

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

Europe, État, Régions, Départements.

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Nombre de modules existants et de formations existantes,

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Nombre de modules construits,
- Nombre de professionnels formés.

## **FICHE ACTION :**

### **N° 7.3.1- Poursuivre les « réunions thématiques d'experts » sur l'agropastoralisme et publier le résultat de ces travaux**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°7 : Partager nos connaissances au niveau local et international

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°3 : Échanger

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

### **Enjeux :**

- Répondre à la demande du comité du patrimoine mondial de poursuivre les travaux engagés au niveau international pour mieux documenter les paysages culturels de l'agropastoralisme afin de promouvoir les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial d'autres sites qui reflètent des réponses culturelles distinctes et exceptionnelles associées à des variantes du pastoralisme méditerranéen.
- Suivre la recommandation de la mission consultative de l'ICOMOS de 2013, visant à la mobilisation des institutions de recherche et d'enseignement pour faciliter un contact direct avec les autres lieux de l'agropastoralisme de la Méditerranée.

### **Objectifs :**

- 1. Après les réunions d'experts de Meyrueis (2007), Tirana (2009), Montpellier (2012) et d'Aspropotamos (2014), organiser en 2017, avec l'appui du réseau des territoires de l'agro-sylvo-pastoralisme (réseau TerrAMed) animé par le CIHEAM-IAMM, un symposium international associant une communauté de praticiens et de chercheurs sur des thèmes relatifs notamment :
  - aux politiques publiques d'accompagnement des activités agro-sylvo-pastorales,
  - aux enjeux de recherche, d'enseignement, de savoirs et de pratiques,
  - aux changements et menaces (climat, prédation ...),
  - à l'innovation et à la reconquête des espaces pastoraux.
- 2. Publication des actes du symposium.

## **ESPACES CONCERNES :**

Bien Causses et Cévennes et espaces pastoraux méditerranéens.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous, patrimoine matériel et immatériel.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Praticiens et chercheurs travaillant sur les enjeux agro-écologiques et stratégiques des espaces agro-sylvo-pastoraux méditerranéens.

Territoires du pourtour méditerranéen susceptibles de déposer une candidature d'inscription sur la liste du patrimoine mondial,

Comité du patrimoine mondial, ICOMOS et Entente interdépartementale.

## **MISE EN ŒUVRE :**

### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

EntenteC&C, CIHEAM -IAMM.

### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

France : centres de recherche, établissements d'enseignements, organisations professionnelles agricoles, collectivités territoriales, parcs national et régional, sites classés ...

Europe : universités et organisations professionnelles de pays méditerranéens, EFNCP (European Forum for Nature, Conservation and pastoralism) ...

### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

État par les ministères de l'écologie, la culture et l'agriculture, Régions, Entente interdépartementale, convention France-UNESCO, comité du patrimoine mondial, CIHEAM-IAMM, HNV – Link ...

## **INDICATEURS DE SUIVI :**

### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

- Constitution du comité d'organisation (2015)
- Constitution du comité scientifique (1<sup>er</sup> trimestre 2016)
- Bouclage du plan de financement (décembre 2016).

### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

- Réunion du symposium à Florac et sur d'autres sites du territoire C&C au premier semestre 2017.
- Publication des actes au plus tard en 2018.

## FICHE ACTION :

### N° 7.3.2- Échanger des expériences sur des problématiques agricoles (prédateurs, etc...) et identifier des démarches innovantes

## ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :

Orientation n°7 : Partager nos connaissances au niveau local et international

## OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :

Objectif n°3 : Échanger

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

Depuis 2012, la présence de loup sur le territoire du Bien Causses & Cévennes est avérée suite à des attaques sur des troupeaux ovins. Connaître le risque de prédation par le loup et son impact sur l'équilibre des systèmes agro-sylvocynégétique pour un porter à connaissance auprès des éleveurs et techniciens concernés.

### Enjeux :

L'élevage confronté à cet aléa, principalement l'élevage de petits ruminants, et tout particulièrement d'ovins – viande ; doit disposer des données réglementaires et techniques disponibles pour pouvoir y faire face.

Certaines institutions concernées par les conséquences de l'irruption de ce prédateur sur le territoire se sont mobilisées pour organiser une veille technique et réglementaire et être en mesure de diffuser des informations aux éleveurs concernés par des attaques. Il s'agit principalement de la DDT Lozère, du parc national des Cévennes et du réseau des chambres d'agriculture tout particulièrement la chambre régionale d'agriculture, les chambres départementales d'agriculture de Lozère et du Gard.

### Objectifs :

Les objectifs sont de deux ordres : organiser une veille technique et réglementaire pour être en mesure de diffuser des informations aux éleveurs concernés par des attaques, d'une part et répondre aux sollicitations de l'État dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan national d'action loup, d'autre part.

## ESPACES CONCERNES :

L'ensemble du territoire inscrit et de sa zone tampon.

## ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :

### L'ensemble des attributs qui relèvent des paysages ouverts :

- les pelouses steppiques (cause Méjean et Larzac)
- les pelouses d'altitude (Mont Lozère et Mont Aigoual)
- les landes à callune du schiste et du granite
- les landes à genêts purgatif ou à balais
- les landes à églantiers, ronces et / ou buisson noir
- landes basses à thym
- les landes hautes à buis et/ ou genévrier.

### **Certains attributs qui relèvent des espaces naturels ouverts :**

- grandes prairies steppiques des causses,
- zones cultivées, notamment quand elles jouxtent des zones de parcours,
- landes à bruyère.

### **Certains attributs qui relèvent d'une pratique et d'une exploitation agro-pastorale du territoire :**

- dolines,
- marginalement les attributs végétaux taillés.

### **Certains attributs illustrant une culture du territoire :**

- la pratique du brûlage pastoral.

### **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Éleveurs sédentaires et transhumants.

Techniciens intervenant dans les exploitations suite à une attaque où le loup est soupçonné, ou susceptibles d'intervenir en prévention d'attaques (mise en œuvre de mesures de protection).

### **MISE EN ŒUVRE :**

#### **MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :**

L'état ?

#### **INSTITUTIONS ASSOCIÉES :**

#### **FINANCEMENTS POTENTIELS :**

### **INDICATEURS DE SUIVI :**

#### **INDICATEURS D'ÉTAT :**

#### **INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)**

## **FICHE ACTION :**

**N° 7.3.3- Construire un consortium de territoires de l'agropastoralisme multi-acteurs pour organiser des échanges avec d'autres sites inscrits ou susceptibles de l'être et répondre conjointement à des appels d'offres pour permettre au réseau de fonctionner.**

## **ORIENTATION DU PLAN DE GESTION :**

Orientation n°7 : Partager nos connaissances au niveau local et international

## **OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION :**

Objectif n°3 : Échanger

## **DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Ces actions de coopération internationales et régionales méditerranéennes sont menées en fonction d'une stratégie de mise en relations des paysages culturels de l'agropastoralisme et des sites pastoraux (réseau TerrAMed)

Elles s'appuient sur l'outil des « réunions thématiques » d'experts mis en œuvre pour la première fois à Meyrueis en 2007 puis renouvelé à Tirana (2009), Montpellier (2012), le Pinde grec (2014) en fonction des opportunités ce réseau est mobilisé pour répondre à des appels d'offre ou mener des actions particulières de coopération et de partenariat en Méditerranée.

### **Enjeux :**

Répondre à l'engagement pris par l'État partie (et donc le Site CC) d'un renforcement de la coopération régionale méditerranéenne en vue de favoriser la protection et l'inscription de Sites de l'agropastoralisme dans la région d'un approfondissement des connaissances sur les différents systèmes agropastoraux méditerranéens.

### **Objectifs :**

- Publier les actes des réunions thématiques d'experts,
- Animer le réseau régional méditerranéen TerrAMed,
- Répondre à des appels d'offre et mener des actions conjointes sur l'agropastoralisme méditerranéen associant le territoire CC
- Développer les échanges avec les autres sites agro-sylvo-pastoraux méditerranéens.

## **ESPACES CONCERNES :**

L'ensemble du site et ses sous-ensembles, selon les opportunités et les sous-actions.

## **ATTRIBUT(S) CONCERNE(S) :**

Tous – matériels et culturels.

## **BENEFICIAIRE(S) DE L'ACTION :**

Le Site CC et les partenaires de coopération en Méditerranée.

## MISE EN ŒUVRE :

### MAÎTRES D'OUVRAGES POTENTIELS :

Le Ciheam Montpellier (Ciheam-lamm) – Convention signée entre l'Entente et le Ciheam Montpellier en juin 2014.

### INSTITUTIONS ASSOCIÉES :

Le Conseil scientifique de l'Entente

Le programme Life+ Mil'ouv (CEN-LR)

SupAgro Florac Des partenaires européens et méditerranéens : EFNCP (European Forum for Nature Conservation and Pastoralism), Université de Thessalie, LAG5 Croatie, etc.

### FINANCEMENTS POTENTIELS :

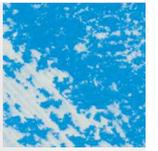
Ciheam Montpellier, H2020, autres sources.

## INDICATEURS DE SUIVI :

### INDICATEURS D'ÉTAT :

#### INDICATEURS DE RÉSULTAT DE L'ACTION : (ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE L'ACTION)

- Édition des actes du séminaire de la « Jonction agropastorale du Pinde – Histoire, Patrimoine et Projets » (2014) (quatrième réunion d'experts de l'agropastoralisme méditerranéen)- – en cours impression 2015.
- Refonte et animation du site internet du Réseau TerrAMed (engagé, à poursuivre)
- Réponse à des appels d'offre : réponse à l'appel d'offre H2020 ISIB réseau sous l'intitulé « HNV-Link » sur l'innovation dans les territoires d'agriculture à Haute Valeur Naturelle (CC un des 10 sites nationaux européens mis en réseau).
- Action « diagnostic agro-pastoral en Albanie » (en collaboration avec le programme Life+ Mil'ouv (mission en juillet 2015), diffusion de résultats de diagnostics croisés éleveurs/naturaliste/pastoraliste obtenus sur le site CC
- Échanges avec des sites susceptibles d'être candidats à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial.



## Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes

9, rue Célestin Freinet

48400 Florac

04 66 48 31 23

[contact@causses-et-cevennes.fr](mailto:contact@causses-et-cevennes.fr)

[www.causses-et-cevennes.fr](http://www.causses-et-cevennes.fr)

